

2025

États financiers et résultats consolidés



A large, multi-story office building with a distinctive curved facade. The building is covered in numerous green plants and trees, creating a vertical garden effect. The windows are framed in green, matching the surrounding vegetation. The building is set against a backdrop of a clear blue sky and some other buildings in the distance.

rexel

un monde d'énergie



Société anonyme
au capital social de 1 480 480 020 euros
Siège social : 13, boulevard du Fort de Vaux – CS 60002
75017 Paris – France
479 973 513 R.C.S. Paris

États financiers

& résultats consolidés 2025

I. Résultats consolidés	3
II. États financiers consolidés	23
III. Rapport des commissaires aux comptes	98

I. Résultats du Groupe

SOMMAIRE

1 Examen de la situation financière et du résultat du Groupe	5
1.1 Situation financière du Groupe	5
1.1.1 Présentation générale du Groupe	5
1.1.2 Événements significatifs de l'exercice	5
1.1.3 Saisonnalité	6
1.1.4 Effets liés aux variations du prix du cuivre	6
1.1.5 Comparabilité des résultats opérationnels du Groupe et EBITA courant ajusté	6
1.2 Comparaison des résultats au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024	9
1.2.1 Résultats consolidés du Groupe Rexel	9
1.2.2 Europe (48 % du chiffre d'affaires du Groupe)	12
1.2.3 Amérique du Nord (46 % du chiffre d'affaires du Groupe)	14
1.2.4 Asie-Pacifique (6 % du chiffre d'affaires du Groupe)	15
1.2.5 Autres activités	16
2 Trésorerie et capitaux	17
2.1 Flux de trésorerie	17
2.1.1 Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	17
2.1.2 Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	18
2.1.3 Trésorerie nette provenant des activités de financement	19
2.2 Sources de financement	20
3 Perspectives	21
3.1 Comparaison entre les prévisions 2025 du Groupe Rexel et les réalisations	21
3.2 Perspectives pour 2026	21
3.3 Objectifs de Rexel à moyen terme	22
4 Politique de dividende	22

1 Examen de la situation financière et du résultat du Groupe

Rexel a été créée le 16 décembre 2004. Les actions de la société Rexel sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris depuis le 4 avril 2007. Le groupe comprend Rexel et ses filiales (« le Groupe » ou « Rexel »).

Sauf mention contraire, le rapport d'activité est présenté en euros et toutes les valeurs sont arrondies au dixième de million le plus proche. Les totaux et

sous-totaux présentés dans le rapport d'activité sont calculés en milliers d'euros et arrondis ensuite au dixième de million le plus proche. Par conséquent, les montants peuvent ne pas s'additionner, en raison des arrondis.

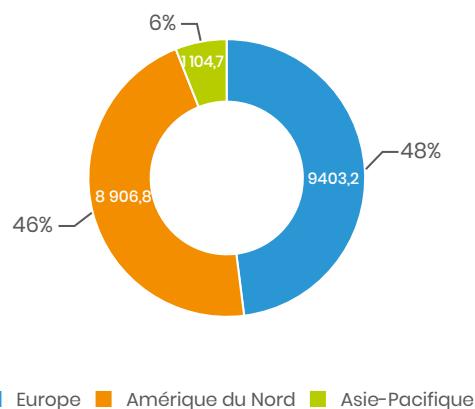
Le rapport d'activité analyse les résultats financiers, la liquidité financière et les ressources du Groupe pour l'année 2025.

1.1 Situation financière du Groupe

1.1.1 Présentation générale du Groupe

Rexel est un expert mondial de la distribution professionnelle de matériel électrique basse tension et courants faibles. Le Groupe organise son activité autour de trois zones géographiques dans lesquelles il opère : l'Europe, l'Amérique du Nord et la zone Asie-Pacifique. Cette répartition par zone géographique a été déterminée sur la base de la structure du reporting financier du Groupe.

En 2025, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 19 414,6 millions d'euros dans les zones géographiques suivantes :



Les activités du Groupe en Europe (48 % du chiffre d'affaires du Groupe) sont exercées en France (40 % du chiffre d'affaires dans cette zone), au Royaume-Uni, en Allemagne, en Suède, en Suisse, en Belgique, en Autriche, aux Pays-Bas, en Irlande, en Italie, en Slovénie et au Luxembourg.

Les activités du Groupe en Amérique du Nord (46 % du chiffre d'affaires du Groupe) sont exercées aux États-Unis et au Canada, pour respectivement 83 % et 17 % du chiffre d'affaires de cette zone.

Les activités du Groupe dans la zone Asie-Pacifique (6 % du chiffre d'affaires du Groupe) sont exercées en Australie (50 % du chiffre d'affaires de cette zone), en Chine (42 % du chiffre d'affaires de cette zone) et en Inde.

1.1.2 Événements significatifs de l'exercice

En 2025, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 19 414,6 millions d'euros, en hausse de 2,5 % en données comparables et à nombre de jours constant. Le Groupe a enregistré une marge d'EBITA courant de 6,0 % qui démontre sa résilience dans un environnement macro-économique difficile. Le chiffre d'affaires et l'EBITA courant ont atteint les objectifs. Le flux de trésorerie libre des investissements avant

intérêts et impôts est à 66 % (76,4 % hors impact de l'amende de l'Autorité de la Concurrence Française de 124 millions d'euros payée en avril 2025), dépassant les prévisions et confirmant le modèle générateur de trésorerie de Rexel.

En 2025, le Groupe a réalisé plusieurs acquisitions, principalement aux États-Unis.

Le 1er septembre 2025, le Groupe a cédé ses activités en Finlande, générant une plus-value de cession de 39,0 millions d'euros.

Le 29 octobre 2024, Rexel a reçu une amende infligée par l'Autorité de la Concurrence Française pour

un montant de 124 millions d'euros, qui a été comptabilisé en « autres charges » et a été payée en avril 2025. Suite au recours exercé par le Groupe, une créance et une provision de 124 millions d'euros ont été comptabilisées en 2025.

1.1.3 Saisonnalité

Malgré un faible degré de saisonnalité du chiffre d'affaires, les variations du besoin en fonds de roulement entraînent une saisonnalité des flux de

trésorerie. En règle générale, les flux de trésorerie générés par le Groupe sont plus élevés au quatrième trimestre par rapport aux trois premiers trimestres.

1.1.4 Effets liés aux variations du prix du cuivre

Du fait de son activité de vente de câbles, le Groupe est indirectement exposé aux variations du prix du cuivre. En effet, les câbles constituent environ 16 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2025 et le cuivre représente environ 60 % de leur composition. Cette exposition est indirecte dans la mesure où les prix des câbles sont également dépendants des politiques commerciales des fournisseurs et de l'environnement concurrentiel sur les marchés du Groupe. Les variations du prix du cuivre ont un effet estimé dit « récurrent » et un effet estimé dit « non récurrent » sur la performance du Groupe, appréciés dans le cadre des procédures de reporting interne mensuel du Groupe Rexel :

- L'effet récurrent lié aux variations du prix des câbles à base de cuivre correspond à l'effet prix lié au changement de valeur du cuivre incluse dans le prix de vente des câbles d'une période à une autre. Cet effet concerne essentiellement le chiffre d'affaires.
- L'effet non récurrent lié aux variations du prix des câbles à base de cuivre correspond à l'effet de la variation du coût du cuivre sur le prix de vente des câbles entre le moment où ceux-ci sont achetés et celui où ils sont vendus, jusqu'à complète reconstitution des stocks (effet direct sur la marge

brute). En pratique, l'effet non récurrent sur la marge brute est déterminé par comparaison entre le prix d'achat historique et le tarif fournisseur en vigueur à la date de la vente des câbles par le Groupe Rexel. De surcroît, l'effet non récurrent sur l'EBITA courant correspond à l'effet non récurrent sur la marge brute diminué, le cas échéant, de la part non récurrente de la variation des charges administratives et commerciales (essentiellement la part variable de la rémunération des forces de vente qui absorbe environ 10 % de la variation de la marge brute).

Ces deux effets sont évalués, dans la mesure du possible, sur l'ensemble des ventes de câbles de la période, une majorité du chiffre d'affaires étant ainsi couverte. Les procédures internes du Groupe Rexel prévoient par ailleurs que les entités qui ne disposent pas des systèmes d'information leur permettant d'effectuer ces calculs sur une base exhaustive doivent estimer ces effets sur la base d'un échantillon représentant au moins 70 % des ventes de la période, les résultats étant ensuite extrapolés à l'ensemble des ventes de câbles de la période. Compte tenu du chiffre d'affaires couvert, le Groupe Rexel considère que les effets ainsi mesurés constituent une estimation raisonnable.

1.1.5 Comparabilité des résultats opérationnels du Groupe et EBITA courant ajusté

Le Groupe réalise des acquisitions et procède à des cessions, lesquelles peuvent modifier le périmètre de son activité d'une période à l'autre. Les taux de change peuvent connaître des fluctuations importantes. Par ailleurs, le nombre de jours ouvrés au cours de chaque période a également une incidence sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Enfin, le Groupe est exposé aux variations du

prix du cuivre. Pour ces raisons, les résultats opérationnels consolidés du Groupe tels que publiés sur plusieurs périodes pourraient ne pas permettre une comparaison pertinente. Par conséquent, dans l'analyse des résultats consolidés du Groupe faite ci-après, des informations financières retraitées des ajustements suivants sont également présentées.

Effet des acquisitions et des cessions

Le Groupe retraite le compte de résultat de l'exercice précédent pour y intégrer l'effet des acquisitions et cessions de l'exercice en cours. Dans ses comptes consolidés, le Groupe inclut généralement les résultats d'une entité acquise dès la date de son acquisition et exclut les résultats d'une entité cédée dès la date de

sa cession. Afin de neutraliser l'effet des acquisitions et des cessions sur l'analyse de ses opérations, le Groupe compare les résultats de l'exercice en cours aux résultats de la même période de l'année précédente, comme si l'exercice précédent avait porté sur le même périmètre de consolidation pour les mêmes périodes que l'exercice en cours.

Par conséquence, les résultats comparables de 2024 par rapport à 2025, ont principalement été ajustés par les opérations suivantes :

ACQUISITIONS	SECTEUR OPÉRATIONNEL	DATE EFFECTIVE DE CONSOLIDATION	PÉRIODE DE CONSOLIDATION DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT RETRAITÉE
Talley	Amérique du Nord	1 ^{er} juin 2024	1 ^{er} janvier 2024 - 1 ^{er} juin 2024
Electrical Supplies Inc. (ESI)	Amérique du Nord	1 ^{er} août 2024	1 ^{er} janvier 2024 - 1 ^{er} août 2024
Itesa	Europe	1 ^{er} octobre 2024	1 ^{er} janvier 2024 - 1 ^{er} octobre 2024
Schwing	Amérique du Nord	31 mars 2025	1 ^{er} avril 2024 - 31 décembre 2024
Jacmar	Amérique du Nord	1 ^{er} mai 2025	1 ^{er} mai 2024 - 31 décembre 2024
Warshauer	Amérique du Nord	1 ^{er} juillet 2025	1 ^{er} juillet 2024 - 31 décembre 2024
Tecno BI	Europe	1 ^{er} septembre 2025	1 ^{er} septembre 2024 - 31 décembre 2024

CESSIONS	SECTEUR OPÉRATIONNEL	DATE EFFECTIVE DE DÉCONSOLIDATION	PÉRIODE DE CONSOLIDATION DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT RETRAITÉE
New Zealand Business	Asie pacifique	1 ^{er} février 2025	1 ^{er} février 2024 - 31 décembre 2024
Finland Business	Europe	1 ^{er} septembre 2025	1 ^{er} septembre 2024 - 31 décembre 2024

Effets de la fluctuation des taux de change

Les fluctuations de taux de change contre l'euro ont un impact sur la valeur en euros du chiffre d'affaires, des charges et des autres postes du bilan et du compte de résultat. Le Groupe n'est en revanche que faiblement exposé au risque lié à l'utilisation de plusieurs devises puisque ses transactions transnationales sont limitées. Afin de neutraliser l'effet de la conversion en euros sur l'analyse de ses opérations, le Groupe compare les données publiées pour l'exercice en cours à celles de la même période de l'exercice précédent en utilisant pour ces données les mêmes taux de change que ceux de l'exercice en cours.

Effet non récurrent lié aux variations du prix du cuivre

Pour l'analyse de la performance financière en données comparables ajustées, l'estimation de l'effet non récurrent lié aux variations du prix du cuivre, tel qu'exposé au 5.II.4 Effets liés aux variations du prix du cuivre ci-dessus, est éliminée dans les données présentées au titre de l'exercice en cours et dans celles présentées au titre de l'exercice précédent. Les données ainsi retraitées sont qualifiées d'« ajustées » dans le reste de ce document.

Effets de la variation du nombre de jours ouvrés sur le chiffre d'affaires

La comparaison du chiffre d'affaires consolidé du Groupe d'un exercice sur l'autre est affectée par le nombre de jours ouvrés qui varie selon les périodes. Dans l'analyse de son chiffre d'affaires consolidé, le Groupe indique généralement le chiffre d'affaires retraité de cet effet en comparant les chiffres publiés au titre de l'exercice en cours aux chiffres de la même période de l'exercice précédent ajustés proportionnellement au nombre de jours ouvrés de l'exercice en cours. Cette analyse sur la base du nombre de jours ouvrés n'est pas jugée pertinente pour les autres postes du compte de résultat consolidé du Groupe.

En conséquence, dans l'analyse des résultats consolidés du Groupe ci-après, les informations suivantes peuvent être indiquées à titre de comparaison :

- En données comparables et à nombre de jours réels, qui signifie retraitées de l'effet des acquisitions et cessions et de l'effet de la fluctuation des taux de change. Ces informations sont utilisées pour les comparaisons portant sur le chiffre d'affaires ;
- En données comparables et à nombre de jours constant, qui signifie en données comparables (tel

- que mentionné ci-dessus) et retraitées de l'effet de la variation du nombre de jours ouvrés. Ces informations sont utilisées exclusivement pour les comparaisons portant sur le chiffre d'affaires ; et
- En données comparables ajustées, qui signifie en données comparables (comme décrit plus haut) et retraitées de l'estimation de l'effet non récurrent lié aux variations du prix des câbles à base de cuivre. Ces informations sont utilisées pour les comparaisons portant sur la marge brute, les frais administratifs et commerciaux et l'EBITA courant. Ces informations ne sont pas issues des systèmes comptables mais constituent une estimation des données comparables préparées selon les principes décrits ci-dessus.

La performance du groupe est analysée notamment à travers l'EBITA courant et l'EBITA courant ajusté, qui ne sont pas des agrégats comptables définis par les normes IFRS. Le tableau ci-dessous présente la réconciliation de l'EBITA courant ajusté en données comparables avec le résultat opérationnel avant autres produits et autres charges.

(en millions d'euros)

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Résultat opérationnel en données publiées	1061,6	845,9
Autres revenues et charges	56,2	257,7
Amortissement des actifs incorporels ⁽ⁱ⁾	45,6	35,7
Effet des variations de périmètre	—	32,0
Effet change	—	(26,7)
EBITA courant	1163,3	1144,6
Effet non-récurrent lié au cuivre	(5,5)	(7,4)
EBITA courant ajusté en base comparable	1157,8	1137,2

⁽ⁱ⁾ Amortissement des actifs incorporels reconnus lors de l'affectation du prix des acquisitions.

Rexel utilise également le résultat net récurrent comme indicateur afin de déterminer le niveau du dividende à distribuer, en accord avec sa politique de dividende : Rexel s'est engagé à verser un dividende à

hauteur d'au moins 40 % du résultat net récurrent. Le tableau ci-dessous présente la réconciliation du résultat net avec le résultat net récurrent :

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Résultat net (publié)	591,4	341,0
Effet non-récurrent lié au cuivre	(5,5)	(7,6)
Autres produits & charges	56,2	257,7
Effet d'impôt des éléments ci-dessus et autres effets d'impôts non récurrents	36,4	71,2
Résultat net récurrent	678,5	662,3

1.2 Comparaison des résultats au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024

1.2.1 Résultats consolidés du Groupe Rexel

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé de Rexel pour les exercices clos en 2025 et 2024, en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires.

De plus, le tableau ci-dessous présente des données comparables retraitées de l'effet net des variations de périmètre et de l'effet des variations de change. Le tableau présente également des données comparatives ajustées de l'effet des variations du prix des câbles à base de cuivre conformément au paragraphe 5.1.1.4.

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE			EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Δ %	2025	2024	Δ %
(en millions d'euros)		Publié		Ajusté de l'effet non récurrent du cuivre	En données comparables ajustées de l'effet non récurrent du cuivre	
Chiffre d'affaires	19 414,6	19 285,1	0,7 %	19 414,6	19 026,6	2,0 %
Variation à nombre de jours constant						2,5 %
Marge brute	4 873,2	4 795,8	1,6 %	4 867,7	4 752,4	2,4 %
en % du chiffre d'affaires	25,1 %	24,9 %		25,1 %	25,0 %	
Frais administratifs et commerciaux	(3 320,7)	(3 280,2)	1,2 %	(3 320,7)	(3 248,8)	2,2 %
Amortissements	(389,2)	(376,3)	3,4 %	(389,2)	(366,4)	6,2 %
Frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels	(3 709,9)	(3 656,4)	1,5 %	(3 709,9)	(3 615,2)	2,6 %
en % du chiffre d'affaires	(19,1 %)	(19,0 %)		(19,1 %)	(19,0 %)	
EBITA	1163,3	1139,3	2,1 %	1157,8	1137,2	1,8 %
en % du chiffre d'affaires	6,0 %	5,9 %		6,0 %	6,0 %	
Amortissement des actifs incorporels ⁽ⁱ⁾	(45,6)	(35,7)	27,5 %			
Résultat opérationnel avant autres produits et charges	1117,7	1103,6	1,3 %			
Autres produits et charges	(56,2)	(257,7)	(78,2 %)			
Résultat opérationnel	1061,6	845,9	25,5 %			
Frais financiers	(214,2)	(207,7)	3,1 %			
Résultat avant impôt	847,4	638,2	32,8 %			
Impôts sur le résultat	(256,0)	(297,2)	(13,9 %)			
Taux d'impôt effectif	30,2 %	46,6 %	—			
Résultat net	591,4	341,0	73,4 %			

⁽ⁱ⁾ Amortissement des actifs incorporels reconnus lors de l'allocation du prix d'achat des acquisitions.

Chiffre d'affaires

En 2025, le chiffre d'affaires consolidé de Rexel s'est élevé à 19 414,6 millions d'euros, contre 19 285,1 millions d'euros en 2024.

En données publiées, le chiffre d'affaires a augmenté de 0,7 % par rapport à 2024, incluant :

- Un effet net positif des variations de périmètre s'élevant à 0,9 % du chiffre d'affaires 2024 (168,8 millions d'euros), résultant de :
 - L'acquisition de Talley, ESL, Schwing, Warshauer aux États-Unis, Jacmar au Canada, Tecno BI en Italie, et Itesa en France.

– La cession des activités en Nouvelle-Zélande et Finlande.

- Un effet négatif de change de (2,2 %) du chiffre d'affaires 2024 ((427,3) millions d'euros).

En données comparables et à nombre de jours réels, le chiffre d'affaires a augmenté de 2,0 %.

Le tableau ci-dessous résume les effets du nombre de jours ainsi que les effets de périmètre et de change, sur l'évolution du chiffre d'affaires :

	T1	T2	T3	T4	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025
Croissance en données comparables et à nombre de jours constant	1,4 %	1,8 %	3,0 %	3,8 %	2,5 %
Effet du nombre de jours	(1,8 %)	(0,6 %)	(0,3 %)	0,9 %	(0,5 %)
Croissance en données comparables et à nombre de jours réels (i)	(0,4 %)	1,2 %	2,7 %	4,7 %	2,0 %
Effet de périmètre	1,9 %	1,7 %	0,5 %	(0,6 %)	0,9 %
Effet de change	1,0 %	(2,3 %)	(3,3 %)	(4,1 %)	(2,2 %)
Total des effets périmètre et change	2,9 %	(0,7 %)	(2,7 %)	(4,7 %)	(1,3 %)
Croissance en données publiées	2,5 %	0,6 %	(0,1 %)	(0,2 %)	0,7 %

(i) Croissance en données comparables et à nombre de jours réels composés avec les effets de périmètre et de change.

En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a augmenté de 2,5 %, incluant des hausses des prix de +1,3 %, et des volumes de +1,2 %. En Amérique du Nord, les ventes ont bénéficié d'un environnement globalement positif (+7,0 %), ce qui a compensé une situation encore mitigée en Europe (-1,1 %). L'Asie-Pacifique a reculé de (0,4 %).

Les ventes digitales représentent 33,9 % du chiffre d'affaires en 2025, en hausse de 226,0 bps à périmètre constant.

Marge brute

En 2025, la marge brute s'est établie à 4 873,2 millions d'euros, en hausse de 1,6 % en données publiées par rapport aux 4 795,8 millions d'euros enregistrés en 2024.

En 2025, en données comparables, la marge brute ajustée, en hausse de 9 points de base (« bps ») par rapport à l'année précédente, en raison d'une performance solide dans un environnement concurrentiel, soutenue par un retour à une hausse des prix de vente (de -0,9 % en 2024 à 1,3 % en 2025).

Frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels

En 2025, les frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels se sont élevés à 3 709,9 millions d'euros par rapport aux 3 656,4 millions d'euros enregistrés en 2024, en hausse de 1,5 % en données publiées et en hausse de 2,6 % en données comparables et ajustées.

Les frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels ont représenté 19,1 % du chiffre d'affaires en 2025 comparé à 19,0 % du chiffre d'affaires en 2024, principalement en raison d'une inflation des frais de distribution et des coûts administratifs de 2,2 %, partiellement compensée par

des initiatives de productivité (réduction des effectifs de (2,3) % en moyenne en 2025).

EBITA courant

En 2025, l'EBITA courant s'est élevé à 1 163,3 millions d'euros en données publiées en hausse de 2,1 % par rapport à 2024.

En 2025, l'EBITA courant inclut un effet périmètre positif de 32,0 millions d'euros et un effet de change négatif de (26,7) million d'euros.

En données comparables ajustées, l'EBITA courant a augmenté de 1,8 % par rapport à 2024 pour s'établir à 1 157,8 millions d'euros. La marge d'EBITA courant ajusté est restée stable à 6,0 % en 2025 par rapport à 2024 (ou en hausse de 9 bps en base publiée).

Plus précisément, cette évolution se décompose comme suit selon les différentes rubriques :

- Les effets périmètre et change contribuent pour +11 bps principalement grâce aux opérations de portefeuille relatives, avec des contributions positives à la fois issues des acquisitions et des cessions.
- L'effet calendaire ressort à -5 bps.
- L'effet de levier opérationnel ressort à -8bps, principalement dû à un environnement difficile en Europe.
- Le delta inflation (écart entre l'augmentation des prix de vente et l'inflation des coûts d'exploitation) ressort à -19 bps, en amélioration par rapport au SI grâce notamment à des hausses de prix de vente plus favorable. L'inflation des dépenses d'exploitation s'est établie à +2,2% (+2,9% provenant des augmentations de salaires et +2,0% des autres dépenses d'exploitation, y compris la dépréciation

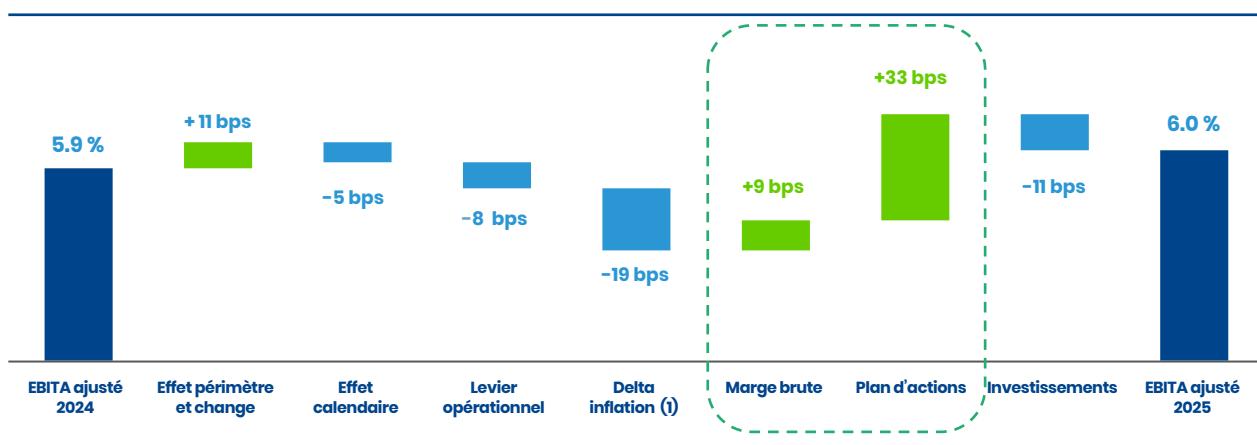
des droits d'utilisation) alors que les prix de ventes ont progressé de 1,3%.

Cela a été largement compensé par des actions internes sur la marge brute ainsi que par des initiatives d'économies de coûts et de productivité:

- la marge brute a augmenté de +9 bps, représentant une bonne performance dans un environnement concurrentiel, soutenue par une gestion active des prix de vente.
- Les plans d'actions se sont traduits par un effet positif de +33 bps, conformément aux attentes.

Enfin, les dépenses d'investissements à la croissance (principalement dans le digital) ont eu un effet de -11 bps sur la marge d'EBITA.

Par rapport au cycle précédent, Rexel continue de démontrer sa capacité à adapter sa base de coûts dans un environnement commercial difficile. Ceci a été possible notamment grâce à des initiatives de gains de productivité, liés à une réduction des effectifs de (2,3)% enregistrée en 2025 (vs 2024), alors que les volumes ont augmenté de +0,7% à jours courants.



(i) Écart entre l'augmentation des prix de vente et l'inflation des coûts opérationnels.

Autres produits et autres charges

En 2025, les autres produits et autres charges ont représenté une charge nette de 56,2 millions d'euros, comprenant principalement :

- 27,6 millions d'euros de dépréciation d'actifs incorporels au Royaume-Uni ;
- 41,1 millions d'euros de frais de restructuration (notamment au Royaume-Uni et en Allemagne) ;
- 8,0 millions d'euros de coûts d'acquisition ;
- 7,6 millions d'euros liés à des projets de transformation et de développement en France ;
- 4,4 millions d'euros de perte liée à la couverture assurantielle ("buy-in") d'un plan de retraite au Canada ; et
- 36 millions d'euros de gain sur cessions de filiales.

En 2024, les autres produits et autres charges ont représenté un produit net de 257,7 millions d'euros, comprenant principalement :

- 124,0 millions d'euros liés à l'amende reçue de l'Autorité Française de la Concurrence ;
- 54,8 millions d'euros de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles (notamment au Royaume-Uni et en Allemagne) ;

- 33,1 millions d'euros de frais de restructuration et d'intégration (notamment au Royaume-Uni et en Allemagne) ;
- 22,0 millions d'euros de dépréciation d'actifs suite à la classification de l'activité en Nouvelle-Zélande en tant qu'actif détenu en vue de la vente. Ces activités ont été cédées en février 2025 ;
- 14,3 millions d'euros de coûts liés à l'ajustement de la juste valeur du complément de prix de Talley, en raison de sa bonne performance ; et,
- 9,8 millions d'euros de coûts d'acquisition.

Résultat opérationnel

En 2025, le résultat opérationnel s'est établie à 1 061,6 million d'euros, en hausse de 25,5 %, en données publiées, par rapport à 845,9 million d'euros en 2024.

Résultat financier

Les charges financières nettes se sont établies à 214,2 millions d'euros en 2025 (207,7 millions d'euros en 2024), dont 72,2 millions d'euros d'intérêts sur obligations locatives (66,2 millions d'euros en 2024).

Retraitées des intérêts sur obligations locatives, les charges financières nettes se sont établies à 141,9 millions d'euros en 2025, en augmentation de 0,4 million d'euros par rapport à 2024 en raison de l'endettement brut plus élevé, atténué par un taux d'intérêt plus faible.

Impôt

La charge d'impôt a diminué de 297,2 millions d'euros en 2024 à 256,0 millions d'euros en 2025.

Le taux d'impôt effectif s'est élevé à 30,2 % en 2025 (46,6 % en 2024). En 2025, le taux d'impôt intègre la contribution fiscale exceptionnelle française de 23,5 M€. Retraité de cet élément, le taux d'imposition 2025 s'élèverait à 27,4 %.

Par rapport à 2024, la baisse du taux d'impôt s'explique principalement par des dépréciations d'impôts différés actif et de *goodwill* moins élevées en 2025, ainsi que par l'amende non déductible fiscalement infligée par l'Autorité de la concurrence française en 2024.

Le taux d'intérêt effectif de la dette financière brute s'est élevé à 3,96 % (4,35 % en 2024), en baisse de 39 bps par rapport à l'an dernier.

Résultat net

Le résultat net s'est élevé à 591,4 millions d'euros en 2025 (341,0 millions d'euros en 2024), et, en conséquence, le résultat par action à 2,00 euros (1,13 euros en 2024) en augmentation de 73,4 %.

Le résultat net récurrent s'est élevé à 678 478,8 millions d'euros en 2025 en hausse de 2,4 % par rapport à 2024. Le bénéfice par action sur le résultat net récurrent s'élève à 2,30 euros (2,22 euros en 2024).

1.2.2 Europe (48 % du chiffre d'affaires du Groupe)

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE			EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Δ %	2025	2024	Δ %
(en millions d'euros)		Publié		Ajusté de l'effet non récurrent du cuivre	En données comparables ajustées de l'effet non récurrent du cuivre	
Chiffre d'affaires	9 403,2	9 550,6	(1,5 %)	9 403,2	9 557,1	(1,6 %)
Variation à nombre de jours constant						(1,1 %)
Marge brute	2 515,2	2 526,4	(0,4 %)	2 514,8	2 535,7	(0,8 %)
en % du chiffre d'affaires	26,7 %	26,5 %		26,7 %	26,5 %	
Frais administratifs et commerciaux	(1 763,2)	(1 762,1)	0,1 %	(1 763,2)	(1 768,9)	(0,3 %)
Amortissements	(216,4)	(207,7)	4,2 %	(216,4)	(207,8)	4,2 %
Frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels	(1 979,6)	(1 969,8)	0,5 %	(1 979,6)	(1 976,7)	0,1 %
en % du chiffre d'affaires	(21,1 %)	(20,6 %)		(21,1 %)	(20,7 %)	
EBITA courant	535,5	556,6	(3,8 %)	535,2	559,0	(4,3 %)
en % du chiffre d'affaires	5,7 %	5,8 %		5,7 %	5,8 %	

Chiffre d'affaires

En 2025, le chiffre d'affaires en Europe s'est établi à 9 403,2 millions d'euros en données publiées, contre 9 550,6 millions d'euros en 2024, en baisse de 1,5 % par rapport à l'année précédente incluant :

- Un effet de change positif de 21,7 millions d'euros (0,2 % du chiffre d'affaires 2024 de la zone), principalement lié à l'appreciation du Franc suisse contre l'euro ;

- Un effet net défavorable des variations de périmètre de (15,3) millions d'euros ((0,2 %) du chiffre d'affaires 2024 de la zone), principalement lié à la cession des activités en Finlande, en partie compensée par les acquisitions de Tecno BI en Italie et d'Itesa en France.

En données comparables et à nombre de jours réels, le chiffre d'affaires a baissé de 1,6 %.

En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires est en baisse de 1,1 % par rapport à 2024.

Le tableau ci-dessous présente les principaux contributeurs aux ventes du secteur :

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	Δ %
	Publié	À nombre de jours constants
Europe	9 403,2	(1,1 %)
France	3 756,2	1,5 %
DACH	2 191,8	(2,9 %)
Benelux	1 553,5	0,1 %
Royaume-Uni & Irlande	945,3	(7,7 %)
Pays Nordiques	732,2	(3,1 %)

En **France**, les ventes ont surperformé le marché en déclin, alimentées notamment par des gains de parts de marché et une forte contribution du HVAC. L'ensemble des marchés a affiché une dynamique positive.

Au **Benelux**, le chiffre d'affaires est porté par l'activité de distribution électrique aux Pays-Bas et par l'accélération du marché du solaire en Belgique.

Dans la région **DACH** (Allemagne, Autriche et Suisse), la demande globale est restée faible, notamment en Allemagne, dans un contexte macroéconomique compliqué.

Dans les **pays nordiques**, la baisse des ventes a été principalement entraînée par l'activité solaire.

Au **Royaume-Uni**, la baisse des ventes est lié à des marchés résidentiels et industriels faibles.

Marge brute

En 2025, en données comparables ajustées, la marge brute ajustée a enregistré une baisse de 0,8 %. Le taux de marge brute ajustée a augmenté de 21 bps pour atteindre 26,7 % des ventes, reflétant des initiatives internes, notamment actions sur les prix,

Les ventes digitales ont représenté 43,6 % des ventes en 2025, (en hausse de 107,4 points de base par rapport à l'année précédente).

partiellement compensées par un environnement plus concurrentiel.

Frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels

En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux avant amortissements des actifs incorporels sont restés stables en 2025, liées à une baisse du volume des ventes et une inflation partiellement compensées par des économies de coûts. En pourcentage des ventes, ils représentent 21,1 % du chiffre d'affaires 2025, contre 20,7 % des ventes en 2024.

EBITA courant

En données publiées, l'EBITA courant s'est établi à 535,5 millions d'euros, en baisse de 3,8 % par rapport aux 556,6 millions d'euros en 2024, incluant un effet positif de change de 1,8 million d'euros, et un effet de périmètre positif de 4,4 millions d'euros.

En données comparables, l'EBITA courant ajusté a diminué de 4,3 % et le taux d'EBITA courant ajusté s'est établi à 5,7 % du chiffre d'affaires, en diminution de 16 bps par rapport à 2024.

1.2.3 Amérique du Nord (46 % du chiffre d'affaires du Groupe)

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE			EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE				
	2025		2024	Δ %	2025		2024	Δ %
	Publié	Ajusté de l'effet non récurrent du cuivre	En données comparables ajustées de l'effet non récurrent du cuivre					
Chiffre d'affaires	8 906,8	8 461,8	5,3 %		8 906,8	8 357,5	6,6 %	
Variation à nombre de jours constant							7,0 %	
Marge brute	2 180,0	2 044,6	6,6 %		2 174,8	2 027,2	7,3 %	
en % du chiffre d'affaires	24,5 %	24,2 %			24,4 %	24,3 %		
Frais administratifs et commerciaux	(1 393,5)	(1 325,5)	5,1 %		(1 393,5)	(1 320,6)	5,5 %	
Amortissements	(130,5)	(121,5)	7,4 %		(130,5)	(118,2)	10,4 %	
Frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels	(1 524,0)	(1 447,0)	5,3 %		(1 524,0)	(1 438,7)	5,9 %	
en % du chiffre d'affaires	(17,1 %)	(17,1 %)			(17,1 %)	(17,2 %)		
EBITA courant	656,0	597,7	9,8 %		650,8	588,4	10,6 %	
en % du chiffre d'affaires	7,4 %	7,1 %			7,3 %	7,0 %		

Chiffre d'affaires

En 2025, le chiffre d'affaires de la zone Amérique du Nord s'est établi à 8 906,8 millions d'euros contre 8 461,8 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 5,3 % en données publiées, incluant :

- un effet négatif des variations des taux de change pour (383,6) millions d'euros ((4,5 %) des ventes 2024 de la zone), notamment lié à la dépréciation du dollar américain et canadien par rapport à l'euro ; et
- un effet positif des variations de périmètre qui s'est élevé à 279,4 millions d'euros (3,3 % des ventes 2024 de la zone), grâce aux acquisitions de Talley, ESI, Warshauer et Schwing aux États-Unis et Jacmar au Canada.

En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a augmenté de 7,0 % par rapport à 2024.

Les ventes digitales ont représenté 24,6 % du chiffre d'affaires en Amérique du Nord, en hausse de 347,4 bps par rapport à l'année précédente.

Le tableau ci-dessous présente les ventes du secteur par contributeur :

(en millions d'euros)	PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	
	Publié	À nombre de jours constant
Amérique du Nord	8 906,8	7,0 %
États-Unis	7 381,9	6,6 %
Canada	1 524,9	8,5 %

Aux États-Unis, la performance des ventes a été portée par une demande soutenue sur les marchés non résidentiels, notamment les marchés des centres de données et des infrastructures haut débit (plus de 50% de la croissance des ventes).

Au Canada, l'accélération a été tirée par le segment non résidentiel, et plus spécifiquement par l'activité des centres de données, en particulier au cours du dernier trimestre.

Marge brute

En 2025, en données comparables ajustées, la marge brute a augmentée de 7,3 % et le taux de marge brute a augmenté de 16 bps par rapport à 2024, représentant 24,4 % du chiffre d'affaires.

Frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels

En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux augmentent de 10 bps, représentant 17,1 % du chiffre d'affaires en 2025, illustrant la maîtrise des coûts dans un contexte de croissance du chiffre d'affaires.

EBITA courant

En conséquence, l'EBITA courant s'est élevé à 656,0 millions d'euros contre 597,7 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 9,8 % en données publiées, incluant un effet négatif (4,5 %) de variation des taux de change de (27,0) millions d'euros et un effet de périmètre positif, 3,6 %, de 21,5 millions d'euros.

En données comparables ajustées, l'EBITA courant a augmenté de 10,6 % par rapport à 2024, la marge d'EBITA courant a été en hausse de 27 bps à 7,3 % du chiffre d'affaires,

1.2.4 Asie-Pacifique (6 % du chiffre d'affaires du Groupe)

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE			EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Δ %	2025	2024	Δ %
(en millions d'euros)		Publié		Ajusté de l'effet non récurrent du cuivre	En données comparables ajustées de l'effet non récurrent du cuivre	
Chiffre d'affaires	1104,7	1272,7	(13,2) %	1104,7	1112,0	(0,7) %
Variation à nombre de jours constant						(0,4 %)
Marge brute	178,0	224,7	(20,8 %)	178,0	189,6	(6,1 %)
en % du chiffre d'affaires	16,1 %	17,7 %		16,1 %	17,0 %	
Frais administratifs et commerciaux	(144,3)	(177,6)	(18,8 %)	(144,3)	(144,4)	(0,1 %)
Amortissements	(21,1)	(26,9)	(21,4 %)	(21,1)	(20,2)	4,5 %
Frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels	(165,4)	(204,5)	(19,1 %)	(165,4)	(164,6)	0,5 %
en % du chiffre d'affaires	(15,0 %)	(16,1 %)		(15,0 %)	(14,8 %)	
EBITA courant	12,6	20,2	(37,7) %	12,6	24,9	(49,4) %
en % du chiffre d'affaires	1,1 %	1,6 %		1,1 %	2,2 %	

Chiffre d'affaires

En 2025, le chiffre d'affaires de la zone Asie-Pacifique s'est élevé à 1 104,7 millions d'euros contre 1 272,7 millions d'euros en 2024, en baisse de 13,2 % en données publiées, incluant :

- un effet défavorable des variations de taux de change pour (65,4) millions d'euros ((51 %) du chiffres d'affaires de 2024 de la zone), principalement dû à la dépréciation du dollar australien et du yuan chinois par rapport à l'euro.
- Un effet négatif de périmètre de (95,2) M€ ((7,5 %) du chiffre d'affaires de la région en 2024), principalement lié à la cession des activités en Nouvelle-Zélande.

En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a baissé de 0,4 % par rapport à 2024.

Les ventes digitales ont représenté 26,6 % des ventes en Asie-Pacifique (en hausse de 922,9 bps par rapport à l'année précédente), surtout grâce à l'EDI (Electronic Data Interchange) en Chine.

Le tableau ci-dessous met en évidence les principaux contributeurs aux ventes du secteur :

(en millions d'euros)	PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	
	Publié	À nombre de jours constant
Asie - Pacifique	1104,7	(0,4 %)
Australie	551,2	(0,9 %)
Chine	465,0	(1,6 %)
Inde	88,5	9,0 %

En **Australie**, les ventes ont été impactées par un environnement macroéconomique difficile, partiellement compensé par une reprise de l'activité solaire (dispositifs de subvention pour les batteries).

En **Chine**, les ventes ont diminué dans un contexte de faible demande industrielle et un environnement politique difficile, marqué par l'instabilité des droits de douane avec les États-Unis.

En **Inde**, les ventes ont été stimulées par une forte croissance de l'activité d'automatisation industrielle.

Marge brute

En 2025, en données comparables ajustées, la marge brute a diminué de 6,1 % et le taux de marge brute s'est établi à 16,1 %, c'est-à-dire en diminution de 93 bps par rapport à 2024, lié à une forte pression commerciale dans un marché difficile.

Frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels

En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux avant amortissements des actifs incorporels ont augmenté de 0,5 % par rapport à 2024, représentant 15,0 % du chiffre d'affaires en 2025, enregistrant une détérioration de 17 points de base par rapport à 2024, en raison de l'inflation et d'une moindre absorption des coûts fixes.

EBITA courant

En 2025, l'EBITA courant s'est établi à 12,6 millions d'euros, en baisse de 37,7 % par rapport à 2024, en données publiées.

En données comparables ajustées, l'EBITA courant a diminué de 49,4 % par rapport à 2024. Le taux d'EBITA courant a diminué de 110 bps soit 1,1 % du chiffre d'affaires.

1.2.5 Autres activités

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	2025		Δ %
	Publié	—	
Chiffre d'affaires	—	—	—
Marge brute	—	—	—
Frais administratifs et commerciaux	(19,7)	(14,9)	32,3 %
Amortissements	(21,1)	(20,3)	4,0 %
EBITA courant	(40,8)	(35,2)	16,0 %

Ce segment concerne principalement les frais de siège non alloués aux opérations ainsi que les frais de développement des projets. En 2025, ces charges se sont élevées à 40,8 millions d'euros, en hausse

par rapport aux 35,2 millions d'euros en 2024, principalement en raison de l'augmentation des charges liées aux paiements fondés sur des actions.

2 Trésorerie et capitaux

2.1 Flux de trésorerie

Le tableau suivant compare les flux de trésorerie de Rexel de 2025 et de 2024, ainsi qu'une réconciliation entre la trésorerie disponible avant et après intérêts et impôts.

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Flux de trésorerie d'exploitation hors intérêts et impôts	1 442,6	1 253,2	189,4
Intérêts sur emprunts ⁽¹⁾	(137,1)	(129,6)	(7,5)
Impôts payés	(270,6)	(281,0)	10,3
Flux de trésorerie d'exploitation avant la variation du besoin en fonds de roulement	1 034,9	842,6	192,2
Variation du besoin en fonds de roulement	(239,1)	34,3	(273,4)
Flux nets des activités opérationnelles	795,8	876,9	(81,1)
Flux nets des activités d'investissement	(400,7)	(565,4)	164,7
Dont investissements opérationnels ⁽²⁾	(136,2)	(125,8)	(10,4)
Dont flux nets des investissements financiers	(256,7)	(437,2)	180,5
Flux nets des activités de financement⁽³⁾	(215,7)	(363,6)	148,0
Variation nette de la trésorerie	179,4	(52,1)	231,5
Flux de trésorerie d'exploitation avant intérêt et taxes	1 442,6	1 253,2	189,4
Remboursement des obligations locatives	(253,4)	(245,1)	(8,3)
Variation du besoin en fonds de roulement	(239,1)	34,3	(273,4)
Investissements opérationnels	(136,2)	(125,8)	(10,4)
Trésorerie disponible après investissement, avant intérêts et impôts	813,8	916,5	(102,7)
Intérêts sur emprunts	(137,1)	(129,6)	(7,5)
Impôts payés	(270,6)	(281,0)	10,3
Trésorerie disponible après intérêts et impôts	406,1	506,0	(99,9)

⁽¹⁾ Hors intérêts sur les dettes d'obligations locatives.

⁽²⁾ Net des cessions.

⁽³⁾ Incluant le remboursement des dettes d'obligations locatives.

2.1.1 Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles du Groupe ont représenté une ressource de 795,8 millions d'euros en 2025, contre 876,9 millions en 2024.

- Les flux de trésorerie d'exploitation avant intérêts, impôt et variation du besoin en fonds de roulement sont passés de 1 253,2 millions d'euros en 2024 à 1 442,6 millions d'euros en 2025, compensés par des décaissements liés aux besoins en fonds de roulement.

- Les intérêts payés ont augmenté de 129,6 millions d'euros en 2024 à 137,1 millions d'euros en 2025, reflétant la hausse du niveau de dette.
- L'impôt payé sur le résultat a diminué de 10,3 millions d'euros, pour s'établir à 270,6 millions d'euros en 2025 contre 281,0 millions d'euros en 2024. En 2025, l'impôt payé inclut l'effet de la contribution fiscale exceptionnelle française de 23 millions d'euros. En 2024, l'impôt payé comprenait l'effet de l'amende non déductible fiscalement infligée par l'Autorité de la concurrence française, d'un montant de 124 millions d'euros.

- La variation du besoin en fonds de roulement a représenté un emploi de trésorerie 239,1 millions d'euros en 2025, contre une ressource de 34,3 millions d'euros en 2024, principalement due à la croissance des ventes au quatrième trimestre ainsi que le règlement de l'amende de 124 millions d'euros dans le cadre du litige Antitrust payée en avril 2025 :
 - Les stocks nets ont représenté un emploi de 25,4 millions d'euros (emploi de 3,7 millions en 2024) ;
 - Les créances nettes ont représenté un emploi de 115,4 millions d'euros (ressource de 57,8 millions en 2024) ;

Besoin en fonds de roulement

	31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Besoin en fonds de roulement, en % du chiffre d'affaires ⁽ⁱ⁾ en données constantes	14,3%	12,8%
<i>dont Besoin en fonds de roulement opérationnel</i>	15,0%	14,6%
	Nombre de jours	Nombre de jours
Stocks nets	56,7	58,3
Créances clients nettes	46,2	47,3
Dettes fournisseurs nettes	45,6	47,7

⁽ⁱ⁾ Besoin en fonds de roulement, fin de période, divisé par le chiffre d'affaires des 12 derniers mois.

En pourcentage du chiffre d'affaires des 12 derniers mois, en données comparables, le besoin en fonds de roulement s'est établi à 14,3 % des ventes au 31 décembre 2025, soit une amélioration de 156 bps par rapport au 31 décembre 2024, principalement en

raison de la créance de 124 millions d'euros liée au litige en matière de concurrence. Retraité du litige, le besoin en fonds de roulement s'est établi à 13,7 % en 2025, et 13,4 % en 2024.

2.1.2 Trésorerie nette provenant des activités d'investissement

La trésorerie nette provenant des activités d'investissement comprend les acquisitions et les cessions d'immobilisations ainsi que les

investissements financiers. Elle a représenté un emploi de 400,7 millions d'euros en 2025 contre un emploi de 565,4 millions d'euros en 2024.

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
(en millions d'euros)		
Acquisition d'immobilisations opérationnelles	(143,1)	(135,9)
Produits de cession d'immobilisations opérationnelles	9,2	6,2
Variation nette des dettes et créances sur immobilisations	(2,4)	3,8
Flux nets des activités d'investissement opérationnel	(136,2)	(125,8)
Acquisition de filiales, paiement des compléments de prix, sous déduction de la trésorerie acquise	(330,9)	(437,2)
Cession de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	74,2	—
Flux nets des activités d'investissement financier	(256,7)	(437,2)
Variation nette des placements à long terme	(7,8)	(2,4)
Flux nets des activités d'investissement	(400,7)	(565,4)

Acquisitions et cessions d'immobilisations opérationnelles

Les acquisitions d'immobilisations, nettes des cessions ont représenté un emploi de 136,2 millions d'euros en 2025, contre 125,8 millions d'euros en 2024.

En 2025, les dépenses brutes d'investissement ont représenté 0,7 % des ventes et se sont élevées à 143,1 millions d'euros (135,9 millions d'euros en 2024), principalement pour soutenir la transformation digitale, ainsi que la modernisation des chaînes logistiques et la rénovation du réseau d'agences.

Acquisitions et cessions de filiales

La trésorerie nette provenant des investissements financiers a représenté un emploi de 256,7 millions d'euros en 2025 reflétant les acquisitions, notamment celle de Marshauer et Schwing (États-Unis) et des autres entités.

En 2024, les flux de trésorerie nets provenant des investissements financiers représentent un emploi de €437,2 millions d'euros, principalement liée aux acquisitions de Talley (États-Unis) et d'autres entités.

2.1.3 Trésorerie nette provenant des activités de financement

En 2025, la trésorerie nette provenant des activités de financement reflétait un emploi net de 215,7 millions d'euros, comprenant principalement :

- la distribution d'un dividende de 354,6 millions d'euros ;
- Le remboursement de 253,4 millions d'euros au titre des obligations locatives.
- Le rachat d'actions pour 100 millions d'euros ;
- Une réduction des billets de trésorerie et autres facilités bancaires de 88,3 millions d'euro.

Partiellement compensé par :

- L'émission du :
 - prêt Schuldchein pour 99,6 millions d'euros, net de frais de transaction ;
 - dette senior de 395,8 millions d'euros nets des frais de transaction
- Une augmentation du programme de titrisation de 81,9 millions d'euros.

- En 2024, la trésorerie nette provenant des activités de financement reflétait un emploi net de 363,6 millions d'euros, comprenant principalement :

- la distribution d'un dividende de 357,2 millions d'euros ;
- Le rachat d'actions pour 100 millions d'euros ;
- Le remboursement de 245,1 millions d'euros au titre des obligations locatives.

Partiellement compensé par :

- L'émission du prêt Schuldchein pour 199,2 millions d'euros, net de frais de transaction ;
- Une augmentation du recours au programme de titrisation pour 120,1 millions d'euros.

2.2 Sources de financement

En complément de la trésorerie provenant de son activité, le Groupe se finance principalement au moyen d'emprunts obligataires, de programmes de titrisation et de lignes de crédit multilatérales.

Au 31 décembre 2025, l'endettement net consolidé de Rexel s'établissait à 2 631,4 millions d'euros, en augmentation de 147,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024, et s'analysait ainsi :

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE					
	2025			2024		
	COURANT	NON COURANT	TOTAL	COURANT	NON COURANT	TOTAL
Obligations	—	1 782,6	1 782,6	—	1 378,8	1 378,8
Schuldschein	—	300,0	300,0	—	200,0	200,0
Titrisation	482,5	854,6	1 337,1	700,0	636,1	1 336,1
Emprunts auprès des établissements de crédit	57,2	10,1	67,3	64,1	80,1	144,2
Billets de trésorerie	19,8	—	19,8	34,8	—	34,8
Obligations moyen terme	75,3	—	75,3	15,6	45,0	60,6
Concours bancaires et autres emprunts	41,6	—	41,6	64,8	—	64,8
Intérêts courus	19,6	—	19,6	15,0	—	15,0
Moins coûts de transaction	(5,0)	(13,0)	(18,0)	(3,5)	(10,0)	(13,4)
Total dettes financières et intérêts courus	691,1	2 934,2	3 625,3	890,8	2 330,0	3 220,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(1 037,5)			(883,3)
Intérêts courus à recevoir			(1,4)			(2,7)
Dérivés de couverture adossés à la dette financière			16,5			21,3
Dettes liées aux acquisitions			28,6			127,8
Endettement financier net			2 631,4			2 483,9

Au 31 décembre 2025, les liquidités du Groupe se sont élevées à 1 864,8 millions d'euros (1 491,6 millions d'euros au 31 décembre 2024), qui se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 037,5	883,3
Découverts bancaires	(41,6)	(64,8)
Billets de trésorerie	(19,8)	(34,8)
Obligations à moyen terme	(75,3)	(60,6)
Contrat de crédit syndiqué	900,0	700,0
Lignes bilatérales	64,0	68,5
Liquidité	1 864,8	1 491,6

Contrat de crédit syndiqué

Le 23 janvier 2024, Rexel a conclu un contrat de facilité de crédit renouvelable d'un montant global de 700 millions d'euros avec BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Industriel et Commercial, HSBC Continental Europe, ING Bank N.V. succursale française, Natixis et Société Générale en qualité d'arrangeurs principaux mandatés et de bookrunners. Le 18 décembre 2025,

le montant global a été augmenté à 900 millions d'euros et la durée prolongée d'un an. Cette facilité arrive à échéance le 22 janvier 2031. Les intérêts dépendent de (i) Euribor, (ii) une marge allant de 0,30 % à 1,40 % selon la notation de Rexel établie par les agences S&P et Moody's et (iii) d'autres éléments tels que les commissions d'engagement ou d'utilisation.

Selon les termes du contrat de crédit syndiqué, Rexel doit maintenir un ratio d'endettement inférieur à 3,50x au 30 juin et au 31 décembre de chaque année. Le ratio d'endettement, tel que calculé selon les termes du contrat de crédit syndiqué, s'est élevé à 2,03x au 31 décembre 2025 (1,83x au 31 décembre 2024).

Au 31 décembre 2025, les notations de Rexel par les agences de notation financières étaient les suivantes :

31 DÉCEMBRE 2025		
Agence	Moody's	Standard & Poor's
Notation long terme	Ba1	BB+
Notation court terme		B
Perspectives	Stables	Stables

3 Perspectives

3.1 Comparaison entre les prévisions 2025 du Groupe Rexel et les réalisations

Pour 2025, Rexel avait formulé les prévisions suivantes, sur la base des hypothèses indiquées dans le document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 mars 2025 sous le numéro D.25-0084. Rexel a ciblé, à périmètre et taux de change comparables :

- Une croissance des ventes en données comparables et à nombre de jours constant stable ou légèrement positive ;
- Une marge d'EBITA courant ajusté d'environ 6 % ; et
- Une conversion du flux de trésorerie disponible supérieure à 65 % ; hors impact de l'amende de 124 millions d'euros infligée par l'Autorité de la concurrence française et payée en avril 2025.

Le 15 octobre 2025, Rexel a revu à légèrement à la hausse ses objectifs pour l'année 2025 :

- Croissance des ventes à jours constants révisée de stable à légèrement positive ;
- Marge d'EBITA courant ajusté d'environ 6 % ; et
- Conversion du flux de trésorerie disponible supérieure à 65 % ; hors impact de l'amende de 124 millions d'euros infligée par l'Autorité de la concurrence française et payée en avril 2025.

Le 11 février 2026, Rexel a publié ses résultats annuels 2025, en ligne ou au-dessus de ses objectifs :

- Les ventes à nombre de jours constant ont augmenté de 2,5 % en 2025 ;
- La marge d'EBITA courant ajusté s'est établi à 6,0 % ; et
- La conversion du flux de trésorerie disponible s'est élevée à 76 %.

3.2 Perspectives pour 2026

En 2026, la Société anticipe des tendances contrastées entre les différentes géographies, et plus précisément :

- Une accélération de la croissance en Amérique du Nord avec :
 - Des incertitudes macroéconomiques suite à l'introduction des droits de douane.
 - Une moindre demande pour les solutions d'électrification durables.
 - Poursuite de la progression dans les datacenters et une contribution moindre des infrastructures telecom à haut débit.
 - Des tendances positives dans les automatismes industriels soutenues par la politique fiscale (One Beautiful Bill Act) et la relocalisation.
- Une amélioration des tendances en Europe occidentale, notamment au second semestre :
 - L'environnement qui demeure plus difficile avec un marché de la construction au plus bas.

- Un manque de confiance des consommateurs, dans un contexte d'incertitude macroéconomiques et politiques.
- Une base de comparaison plus facile pour les tendances d'électrification.
- Un environnement de taux d'intérêts plus bas qui commence à avoir un impact positif sur les indicateurs avancés du marché résidentiel.
- Le plan d'infrastructure allemand pourrait avoir des effets favorables dans la seconde moitié de l'année.
- Une augmentation des prix de vente et une inflation des coûts :
 - L'inflation des coûts opérationnels restera supérieure à l'augmentation des prix de vente.
 - Les augmentations des prix de vente de 2025 aux États-Unis, produiront un effet report en 2026.

- Des augmentations potentielles supplémentaires des prix de vente pourraient être décidées pour notamment refléter la récente hausse du prix du cuivre.

Dans cet environnement globalement incertain, la priorité sera de compenser la pression inflationniste des coûts et de préserver la profitabilité du Groupe, en s'appuyant sur :

- Les effets des plans d'action de réduction des coûts initiés en 2025
- La mise en œuvre de nouvelles actions d'économies en 2026.

Dans ce contexte, Rexel prévoit pour l'année 2026 :

- Une croissance des ventes à jours constants de 3% à 5%.
- Une marge d'EBITA courant ajusté¹ d'environ 6,2%.
- Une conversion du free cash-flow² supérieure à 65%.

(i) En excluant (i) l'amortissement des actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'affectation du prix des acquisitions et (ii) l'effet non-récurrent lié aux variations du prix des câbles à base de cuivre.

(2) FCF avant intérêt et impôts / EBITDAaL

3.3 Objectifs de Rexel à moyen terme

En juin 2024, Rexel a présenté ses objectifs à moyen terme lors du Capital Market Day.

- Potentiel de croissance du chiffre d'affaires compris entre 5 % et 8 %, incluant 2 % à 3 % des acquisitions ciblées.
- Marge EBITA ajustée supérieure à 7 %

- Un taux de conversion moyen de 65 % de l'EBITDAaL en free cash-flow avant intérêts et impôts.

4 Politique de dividende

Le Conseil d'administration peut proposer à l'Assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

À moyen terme, Rexel entend dégager un flux de trésorerie disponible avant intérêts et impôts important, grâce à une faible intensité capitalistique et à une gestion serrée du besoin en fonds de roulement, permettant notamment de financer un

dividende attractif d'au moins 40 % du résultat net récurrent.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires devant se tenir le 22 avril 2026, de distribuer un montant de 1,2 euro par action, prélevé sur les primes, payable en numéraire début mai 2026, afin de permettre à Rexel de se conformer à ses engagements en matière de distribution de dividendes à ses actionnaires.

Les montants mis en distribution par Rexel au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

ANNÉE	MONTANT MIS EN DISTRIBUTION TOTALE	MONTANT MIS EN DISTRIBUTION PAR ACTION
2025	351 846 907 EUR	1,20 € (*)
2024	354 462 706 EUR	1,20 €
2023	357 171 446 EUR	1,20 €

(*) Montant soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale.

II. États financiers consolidés

SOMMAIRE

Compte de résultat consolidé	25
Résultat global consolidé	26
Bilan consolidé	27
Tableau des flux de trésorerie consolidé	28
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	29
Note 1. Informations générales	30
Note 2. Événements significatifs de l'exercice	30
Note 3. Base de préparation	30
Note 4. Modifications du périmètre de consolidation	34
Note 5. Information sectorielle	36
Note 6. Marge brute	39
Note 7. Frais administratifs et commerciaux	40
Note 8. Autres produits et autres charges	44
Note 9. Charges financières nettes	45
Note 10. Impôt sur le résultat	46
Note 11. Résultat par action	50
Note 12. Actifs non courants	51
Note 13. Actifs courants	60
Note 14. Actifs et passifs destinés à être cédés	63
Note 15. Capital social et prime d'émission	63
Note 16. Dividendes	65
Note 17. Provisions et autres passifs non courants	65
Note 18. Avantages du personnel	67
Note 19. Endettement financier et gestion des risques financiers	75
Note 20. Autres dettes	92
Note 21. Transactions avec les parties liées	93
Note 22. Honoraires des Commissaires aux Comptes	93
Note 23. Passifs éventuels et litiges	93
Note 24. Événements postérieurs à la période de reporting	94
Note 25. Sociétés consolidées au 31 décembre 2025	94

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Note	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
		2025	2024
Chiffre d'affaires	5	19 414,6	19 285,1
Coût des ventes		(14 541,4)	(14 489,3)
Marge brute	6	4 873,2	4 795,8
Frais administratifs et commerciaux	7	(3 755,5)	(3 692,2)
Résultat opérationnel avant autres produits et charges		1117,7	1103,6
Autres produits	8	69,3	11,0
Autres charges	8	(125,5)	(268,7)
Résultat opérationnel		1 061,6	845,9
Produits financiers		10,4	16,0
Coût de l'endettement financier		(134,3)	(129,3)
Autres charges financières		(90,3)	(94,4)
Charges financières (nettes)	9	(214,2)	(207,7)
Résultat net avant impôt		847,4	638,2
Impôt sur le résultat	10	(256,0)	(297,2)
Résultat net		591,4	341,0
Dont attribuable :			
aux actionnaires de la société mère		588,9	339,1
aux intérêts ne conférant pas le contrôle		2,5	1,9
Résultat net par action :			
Résultat de base par action (en euros)	11	2,00	1,13
Résultat dilué par action (en euros)	11	1,99	1,13

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Note	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
		2025	2024
Résultat net		591,4	341,0
Éléments destinés à être reclassés ultérieurement en compte de résultat			
Profit / (perte) sur couvertures d'investissements nets à l'étranger		29,0	(6,0)
Effet d'impôt	10.3	(7,5)	1,5
Profit / (perte) sur couvertures d'investissements nets à l'étranger, net(te) d'impôt		21,5	(4,4)
Écarts de conversion		(362,7)	132,3
Effet d'impôt	10.3	6,0	(3,0)
Écarts de conversion, nets d'impôt		(356,7)	129,3
Profit / (perte) sur couvertures de flux de trésorerie		(0,7)	(5,3)
Effet d'impôt	10.3	0,2	1,4
Profit / (perte) sur couvertures de flux de trésorerie, net(te) d'impôt		(0,5)	(3,9)
Éléments non reclassables ultérieurement en compte de résultat			
Gains / (pertes) actuariels(les) sur engagements de retraite et avantages assimilés	18.3	6,5	7,8
Effet d'impôt	10.3	(1,8)	0,3
Gains / (pertes) actuariels(les) sur engagements de retraite et avantages assimilés, net(te)s d'impôt		4,7	8,1
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôt		(331)	129,0
Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt		260,4	470,0
<i>Dont attribuable :</i>			
<i>aux actionnaires de la société mère</i>		258,1	468,1
<i>aux intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		2,3	1,9

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

(en millions d'euros)

ACTIFS	Note	AU 31 DÉCEMBRE	
		2025	2024
Goodwill	12.1	3 907,6	3 978,4
Immobilisations incorporelles	12.1	1 659,3	1 675,1
Immobilisations corporelles	12.3	353,7	368,3
Droit d'utilisation des actifs en location	12.4	1 342,2	1 381,4
Actifs financiers non courants	12.5	61,7	67,1
Actifs d'impôt différé	10.3	30,7	23,3
Total des actifs non courants		7 355,2	7 493,5
Stocks	13.1	2 364,1	2 485,7
Créances clients	13.2	2 682,0	2 694,4
Créances d'impôt courant		34,1	23,2
Autres actifs courants	13.3	893,6	795,5
Actifs destinés à être cédés	14	—	32,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19.1	1 037,5	883,3
Total des actifs courants		7 011,3	6 914,6
Total des actifs		14 366,6	14 408,2

(en millions d'euros)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	AU 31 DÉCEMBRE	
		2025	2024
Capital social	15	1 480,5	1 491,2
Prime d'émission	15	461,2	521,3
Réserves		3 452,5	3 551,8
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		5 394,2	5 564,2
Intérêts ne conférant pas le contrôle		11,5	5,7
Total des capitaux propres		5 405,7	5 569,9
Dettes financières non courantes	19.1	2 934,2	2 330,0
Obligations locatives non courantes	12.4	1 248,2	1 277,6
Provisions pour retraites et avantages assimilés	18.2	100,1	105,6
Passifs d'impôt différé	10.3	309,4	295,7
Provisions et autres passifs non courants	17	215,4	113,5
Total des passifs non courants		4 807,4	4 122,5
Dettes financières courantes	19.1	671,5	875,8
Intérêts courus	19.1	19,6	15,0
Obligations locatives courantes	12.4	240,1	243,7
Dettes fournisseurs		2 170,9	2 305,4
Dette d'impôt exigible		11,8	12,1
Autres dettes courantes	20	1 039,5	1 227,1
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	14	—	36,6
Total des passifs courants		4 153,5	4 715,7
Total des passifs		8 960,9	8 838,2
Total des capitaux propres et des passifs		14 366,6	14 408,2

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)

FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	Note	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
		2025	2024
Résultat opérationnel		1 061,6	845,9
Amortissements, dépréciations et mises au rebut d'actifs	7 - 8	464,5	490,5
Avantages du personnel		(2,4)	(55,8)
Variation des autres provisions		6,7	8,5
Autres éléments opérationnels sans effet sur la trésorerie		(15,6)	30,3
Intérêts financiers payés		(137,1)	(129,6)
Intérêts sur obligations locatives	12.4	(72,2)	(66,2)
Impôt payé		(270,6)	(281,0)
Flux de trésorerie des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement		1 034,9	842,6
Variation des stocks		(25,4)	(3,7)
Variation des créances clients		(115,4)	57,8
Variation des dettes fournisseurs		2,1	(69,6)
Variations des autres créances et autres dettes		(100,4)	49,8
Variation du besoin en fonds de roulement		(239,1)	34,3
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		795,8	876,9
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(145,5)	(132,1)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		9,2	6,2
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	4.1	(330,9)	(437,2)
Cession de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	4.2	74,2	0,0
Variation des placements à long terme		(7,8)	(2,4)
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		(400,7)	(565,4)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
(Achats) / Ventes d'actions propres	15.2	(96,6)	(102,0)
Émission d'emprunts obligataires et autres emprunts nette de coûts de transaction	19.2	495,4	199,2
Variation nette des facilités de crédit, des billets de trésorerie et autres dettes financières	19.2	(88,3)	21,4
Variation nette des financements reçus au titre des programmes de titrisation	19.2	81,9	120,1
Remboursement des obligations locatives	12.4	(253,4)	(245,1)
Dividendes payés	16	(354,6)	(357,2)
Trésorerie nette provenant des activités de financement		(215,7)	(363,6)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		179,4	(52,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	19.1	883,3	912,7
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		(25,2)	23,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie reclassés en actifs destinés à être cédés		—	(0,5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	19.1	1 037,5	883,3

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024	NOTE	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'ÉMISSION	RÉSULTATS ACCUMULÉS NON DISTRIBUÉS	RÉSERVE DE CONVERSION	RÉSERVE DE COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS	REVALORISATION DE LA DETTE NETTE DE PENSION	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	INTÉRÊTS NE CONFÉRANT PAS LE CONTÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRÉS
Au 1^{er} janvier 2024		1 503,6	589,0	3 448,3	100,8	4,2	(114,8)	5 531,1	0,1	5 531,1
Résultat net		—	—	339,1	—	—	—	339,1	1,9	341,0
Autres éléments du résultat global		—	—	—	124,8	(3,9)	8,1	129,0	—	129,0
Résultat global de l'exercice		—	—	339,1	124,8	(3,9)	8,1	468,1	1,9	470,0
Distribution de dividendes	16	—	—	(357,2)	—	—	—	(357,2)	—	(357,2)
Annulation d'actions propres	15	(17,5)	(62,1)	79,6	—	—	—	—	—	—
Attribution gratuite d'actions et annulation d'actions attribuées gratuitement	15	5,1	(5,7)	0,6	—	—	—	—	—	—
Paiements fondés sur des actions	7	—	—	24,1	—	—	—	24,1	—	24,1
(Achats) / Cessions d'actions propres		—	—	(101,9)	—	—	—	(101,9)	—	(101,9)
Effet des modifications de périmètre de consolidation		—	—	—	—	—	—	—	3,7	3,7
Au 31 décembre 2024		1 491,2	521,3	3 432,7	225,6	0,3	(106,6)	5 564,3	5,7	5 569,9

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025	NOTE	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'ÉMISSION	RÉSULTATS ACCUMULÉS NON DISTRIBUÉS	RÉSERVE DE CONVERSION	RÉSERVE DE COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS	REVALORISATION DE LA DETTE NETTE DE PENSION	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	INTÉRÊTS NE CONFÉRANT PAS LE CONTÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRÉS
Au 1^{er} janvier 2025		1 491,2	521,3	3 432,7	225,6	0,3	(106,6)	5 564,3	5,7	5 569,9
Résultat net		—	—	588,9	—	—	—	588,9	2,5	591,4
Autres éléments du résultat global		—	—	—	(335,0)	(0,5)	4,7	(330,8)	(0,3)	(331,1)
Résultat global de l'exercice		—	—	588,9	(335,0)	(0,5)	4,7	258,1	2,3	260,4
Distribution de dividendes	16	—	—	(354,6)	—	—	—	(354,6)	—	(354,6)
Annulation d'actions propres	15	(14,7)	(55,6)	—	—	—	—	(70,3)	—	(70,3)
Attribution gratuite d'actions et annulation d'actions attribuées gratuitement		4,0	(4,4)	0,4	—	—	—	—	—	—
Paiements fondés sur des actions	7	—	—	26,5	—	—	—	26,5	—	26,5
Achat d'intérêts ne conférant pas le contrôle		—	—	(5,7)	—	—	—	(5,7)	—	(5,7)
Cession de participations		—	—	—	1,0	—	—	1,0	—	1,0
(Achats) / Cessions d'actions propres		—	—	(24,9)	—	—	—	(24,9)	—	(24,9)
Effet des modifications de périmètre de consolidation	4	—	—	—	—	—	—	—	3,5	3,5
Au 31 décembre 2025		1 480,5	461,2	3 663,2	(108,4)	(0,3)	(102,0)	5 394,2	11,5	5 405,7

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes annexes

Note 1. Informations générales

La société Rexel a été créée le 16 décembre 2004. Ses actions sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris depuis le 4 avril 2007. Le groupe comprend Rexel S.A. et ses filiales (« le Groupe » ou « Rexel »).

L'activité du Groupe, dont le siège social est domicilié à Paris (France), s'exerce principalement dans le secteur de la distribution professionnelle de matériel électrique basse tension et courants faibles. Il s'adresse à une variété étendue de clients et marchés dans le domaine de la construction, de l'industrie et des services. L'offre de produits

comprend les équipements d'installation électrique, les conduits et câbles, l'éclairage, la sécurité et la communication, le génie climatique, l'outillage, les énergies renouvelables et la gestion de l'énergie, ainsi que les produits blancs et bruns. Le Groupe exerce principalement son activité en Europe, en Amérique du Nord (États-Unis et Canada) et dans la zone Asie-Pacifique (principalement en Chine, et Australie).

Les présents états financiers consolidés couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 11 février 2026.

Note 2. Événements significatifs de l'exercice

En 2025 Rexel a réalisé plusieurs acquisitions, principalement aux États-Unis (voir note 4.1).

Le 1er septembre 2025, le Groupe a procédé à la cession de ses activités en Finlande, qui a générée une plus-value de cession de 39,0 millions d'euros (voir note 8).

Le 29 octobre 2024, Rexel s'est vu infligé une amende délivrée par l'Autorité de la Concurrence Française pour un montant de 124 millions d'euros, qui a été

comptabilisée en 2024 en « autres charges » (voir note 8 et note 23) et qui a été payée en avril 2025. A la suite de la procédure d'appel engagée par le Groupe, une créance et une provision pour risque ont été comptabilisées (voir notes 13.3 et 17).

Le 3 juin 2024, Rexel avait réalisé l'acquisition de Talley, un distributeur de premier plan de produits et solutions d'infrastructure sans fil aux États-Unis

Note 3. Base de préparation

3.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 (désignés ci-après comme « les états financiers ») ont été établis en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne, et avec celles émises par le Comité des Normes Comptables Internationales (IASB), applicables au 31 décembre 2025.

Le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne (<http://www.efrag.org>).

Les états financiers sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au dixième de million le plus proche sauf indication contraire.

L'amendement suivant est applicable pour la première fois en 2025, mais n'a pas eu d'impact matériel sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Effet des changements de taux de change - Amendements à la norme IAS 21 qui précise comment évaluer si une devise est échangeable et comment déterminer le taux de change lorsqu'elle ne l'est pas.

Les amendements suivants, qui entreront en vigueur dans les prochaines années, n'ont pas été appliquées de manière anticipée.

Le 9 avril 2024, le Comité d'Interprétation des IFRS a publié une nouvelle norme « Présentation et Informations à fournir dans les États Financiers - IFRS 18 ».

La norme introduit de nouvelles exigences pour :

- présenter des catégories spécifiées et des sous-totaux définis dans l'état du résultat net,
- fournir des informations sur les mesures de performance définies par la direction dans les notes aux états financiers,
- améliorer l'agrégation et la désagrégation.

Le Groupe est tenu d'appliquer l'IFRS 18 pour les périodes de *reporting* annuelles commençant le 1^{er} janvier 2027 ou après, avec une application anticipée autorisée. L'IFRS 18 exige une application rétrospective avec des dispositions de transition spécifiques. Le Groupe est en cours d'évaluation des impacts de cette nouvelle norme, qui pourrait avoir des répercussions sur les états financiers consolidés du Groupe dans les périodes futures.

Les nouvelles normes ou amendements suivants, qui entreront en vigueur pour les futures périodes de *reporting* annuelles, n'ont pas été appliqués de manière anticipée et ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Filiales sans responsabilité publique - IFRS 19 qui permet à une filiale éligible de fournir des informations réduites lors de l'application des normes comptables IFRS dans ses états financiers.
- Contrats faisant référence à l'électricité verte - amendements à IFRS 9 et IFRS 7.
- Améliorations annuelles volume II.
- Amendements à la classification et à l'évaluation des instruments financiers - amendements à IFRS 9 et IFRS 7.
- Amendements à l'IFRS 10 États financiers consolidés et à l'IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

3.2. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Rexel S.A., société mère du Groupe, et ses filiales directes et indirectes.

3.2.1. Conversion des opérations en devises étrangères

Les opérations incluses dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évaluées en utilisant la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère (monnaie fonctionnelle).

La monnaie fonctionnelle de Rexel et la monnaie de présentation des états financiers du Groupe sont l'euro.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euro en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant du règlement des transactions en monnaie étrangère et de la conversion au cours de clôture des actifs et passifs non monétaires en monnaie étrangère sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont

convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le *goodwill* et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euro en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euro en utilisant le cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres (réserve de conversion).

Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en réserve de conversion. Ils sont repris lors de la sortie de l'activité à l'étranger et sont intégrés au résultat de cession.

3.2.2. Recours à des jugements et estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction d'exercer des jugements, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un effet sur l'application des méthodes comptables, ainsi que sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les principales estimations et les principaux jugements exercés par le Groupe, dont l'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers est significatif, sont décrits dans les notes suivantes :

- Regroupements d'entreprises (notes 4.1 et 12.1) ;
- Dépréciation du *goodwill* et des actifs incorporels (note 12.2) ;
- Évaluation des paiements fondés sur des actions (note 7) ;
- Évaluation des obligations liées aux avantages du personnel (note 18) ;

- Provisions et passifs éventuels (notes 17 et 23) ;
- Rabais fournisseurs (notes 6 et 13.3) ;
- Contrats de location (note 12.4) ;
- Reconnaissance des impôts différés actifs (note 10.3) ;
- Risques liés au changement climatique :

Les risques liés au changement climatique résultent à la fois d'expositions de plus en plus fréquentes à des événements climatiques extrêmes et de la transition énergétique. Les impacts potentiels des enjeux climatiques sur les états financiers du Groupe ont été analysés à la fois sous l'angle des risques et opportunités liés à la transition climatique, sous l'angle des risques physiques et sous l'angle de l'engagement Net-Zéro du Groupe.

Comme décrit dans l'état de durabilité, Rexel prend des engagements forts pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre en visant des objectifs de réduction d'émissions à 2030 et à 2050, validés par la "Science Based Targets initiative". Les efforts de l'entreprise pour soutenir ce plan de transition se

traduisent dans les comptes consolidés à travers des investissements et des dépenses opérationnelles qui ne sont pas significatifs.

En accord avec cette stratégie, le Groupe a émis des dettes obligataires indexées sur des objectifs de développement durable « *sustainability-linked bonds* » (voir note 19.1.1 « Obligations ») et a introduit des critères environnementaux dans les éléments de rémunération variable de ses dirigeants et de certains de ses salariés (voir note 7 « Paiements fondés sur des actions »). Les états financiers du Groupe prennent en compte l'estimation d'atteinte de ces critères environnementaux.

Enfin, dans l'analyse de double-matérialité, les risques identifiés sont des risques potentiels, majoritairement portés par la chaîne de valeur de Rexel, sans impact significatif sur les états financiers.

La transition énergétique nécessite l'adoption d'un modèle économique bas-carbone. En tant que distributeur de matériel électrique et acteur de l'efficacité énergétique, Rexel devrait bénéficier de l'accroissement durable de la consommation électrique favorisée par les évolutions réglementaires et les plans d'investissements publics.

Note 4. Modifications du périmètre de consolidation

Un regroupement d'entreprises est une transaction ou un autre événement permettant au Groupe d'obtenir le contrôle d'une ou plusieurs entreprises. Une entreprise est considérée comme un ensemble intégré d'activités et d'actifs, susceptible d'être exploité et géré dans le but de fournir des biens ou des services à des clients, de produire des revenus de placement (tels que des dividendes ou des intérêts) ou de tirer d'autres produits d'activités ordinaires. Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- Le Groupe évalue la participation ne conférant pas le contrôle, soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible pour tous les regroupements d'entreprises à partir d'une analyse au cas par cas de chaque transaction.

À la date d'acquisition, le *goodwill* correspond à la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, y compris les éventuels compléments de prix, augmentée du montant de la participation ne conférant pas le contrôle ; et
- Le montant des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition, évalués à la juste valeur.

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est obtenu.

Les coûts liés à l'acquisition sont enregistrés en « autres charges » au cours de la période sur laquelle ils sont engagés.

Les contreparties conditionnelles (compléments de prix) éventuelles sont valorisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. À chaque arrêté de compte, les variations de juste valeur des contreparties conditionnelles sont comptabilisées en « autres produits et autres charges » au compte de résultat.

Les estimations initiales de la contrepartie transférée, de la juste valeur des actifs acquis et de la juste valeur des passifs repris sont finalisées dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Toute modification intervenant dans ce délai est enregistrée en contrepartie du *goodwill*. Au-delà de cette période de 12 mois, toute modification est constatée en résultat.

4.1. Acquisitions

4.1.1. Entités acquises en 2025

En 2025, le Groupe a acquis les sociétés suivantes pour une contrepartie totale de 252,3 millions d'euros:

- Warshauer (États-Unis) : un distributeur de matériel électrique, implanté dans le New Jersey, qui dispose de 5 agences et qui a généré un chiffre d'affaires annuel d'environ 120 millions d'euros. Au 31 décembre 2025, l'allocation du prix d'acquisition a été comptabilisée sur une base provisoire et devrait être achevée au cours du premier semestre 2026.
- Automatisation Jacmar Inc. (Canada) : une société basée au Québec et spécialisée dans les automatismes industriels qui exploite 4 succursales et qui a généré un chiffre d'affaires annuel d'environ 21 millions d'euros.
- Schwing Electrical Supply (États-Unis) : une société basée dans le Delaware aux États-Unis, qui exploite 6 succursales et qui a généré un chiffre d'affaires annuel d'environ 60 millions d'euros. Au 31 décembre 2025, l'allocation du prix d'acquisition a été comptabilisée sur une base provisoire et devrait être achevée au cours du premier semestre 2026.

- Tecno BI (Italie) : Une entreprise italienne avec plus de 30 ans d'expérience dans les composants pour l'automatisation industrielle, dont le chiffre d'affaires est d'environ 33 millions d'euros. L'allocation du prix d'acquisition s'effectuera en 2026.

Les quatre acquisitions ci-dessus n'ont pas une incidence significative sur le total des actifs, le chiffre d'affaires et le résultat net du Groupe

Apex (Canada)

- Une participation de 40 % dans Apex Industries Corps et sa filiale Apex Automation Ltd. Cette société est consolidée à compter du 1^{er} janvier 2025. En 2024, elle figurait sur la ligne « Autres actifs financiers non courants ». Cette acquisition n'est pas significative sur le total des actifs, du chiffre d'affaires et du résultat net du Groupe.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation provisoire du prix d'acquisition relative aux actifs identifiables acquis et aux passifs assumés des entités acquises en 2025 :

(en millions d'euros)	TOTAL
Actifs nets acquis et contrepartie transférée	
Relations contrats clients	71,5
Réseaux de distribution	15,7
Droit d'utilisation des actifs en location	22,4
Autres immobilisations	1,7
Autres actifs non courants	(2,8)
Actifs courants	68,7
Dette financière nette	21,0
Passifs d'impôt différé	(14,2)
Autres passifs non courants	(4,8)
Obligations locatives	(22,4)
Passifs courants	(31,8)
Actifs nets acquis (hors goodwill acquis)	125,2
Goodwill acquis	127,1
Contrepartie transférée	
Trésorerie acquise	(12,8)
Paiements différés (1)	91,4
Trésorerie nette décaissée au titre des acquisitions	330,9

(i) Comprend le paiement du complément de prix de Talley pour un montant de 102,8 millions d'euros.

Les sociétés acquises ont contribué à hauteur d'environ 140 millions d'euros au chiffre d'affaires et représentent moins de 1,5% de l'EBITA courant du Groupe de la date de leur acquisition jusqu'à la date

de clôture de l'exercice le 31 décembre 2025. Sur une base annuelle, le chiffre d'affaires des sociétés acquises représente environ 247 millions d'euros.

4.1.2. Entités acquises en 2024

En 2024, le Groupe avait acquis :

- Talley, l'un des principaux distributeurs de produits et solutions d'infrastructure sans fil aux États-Unis, se renforçant significativement dans le secteur à croissance rapide de l'utilisation des données, dont le Groupe a terminé l'allocation du prix d'acquisition sans ajustement significatif ;
- Itesa (France), leader dans la distribution de solutions de sécurité pour les professionnels en France, dont l'allocation du prix d'acquisition en

2025 a conduit à constater des relations clients (pour un montant de 24,0 millions d'euros) et des réseaux de distribution (pour 9,0 millions d'euros).

- Electrical Supplier Inc (États-Unis) - un distributeur indépendant leader de matériel électrique dans le sud de la Floride ;

Le prix payé pour ces transactions s'était élevé à 557 millions d'euros.

4.2. Cessions

En janvier 2025, le Groupe a cédé ses activités au Moyen-Orient.

Le 1^{er} février 2025, Rexel a vendu son activité en Nouvelle-Zélande. Au 31 décembre 2024, les actifs de Nouvelle-Zélande étaient présentés en actifs destinés à la vente.

La perte totale de ces deux cessions s'est élevée à 3,0 millions d'euros (voir note 8).

Le 1^{er} septembre 2025, le Groupe a cédé ses activités en Finlande générant une plus-value de cession de 39,0 millions d'euros (voir note 8).

En 2024, le Groupe n'a réalisé aucune cession.

Note 5. Information sectorielle

L'information sectorielle est organisée par zone géographique (Europe, Amérique du Nord et Asie-Pacifique) conformément à l'organisation du *reporting* interne du Groupe.

Le *reporting* financier du Groupe est revu mensuellement par le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe agissant en tant que principaux décideurs opérationnels conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

Le tableau ci-dessous met en évidence les principaux contributeurs aux ventes des secteurs :

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Amérique du Nord	8 906,8	8 461,8
États-Unis	7 381,9	6 975,0
Canada	1 524,9	1 486,8
Europe	9 403,2	9 550,6
France	3 756,2	3 654,3
Benelux ⁽¹⁾	1 553,5	1 561,2
DACH ⁽²⁾	2 191,8	2 258,0
Royaume-Uni et Irlande	945,3	1 038,6
Pays Nordiques	732,2	830,0
Asie - Pacifique	1 104,7	1 272,7
Australie	551,2	596,3
Chine	465,0	492,4
Inde	88,5	88,7
TOTAL	19 414,6	19 285,1

(1) Belgique, Luxembourg et Pays-Bas

(2) Allemagne, Autriche et Suisse

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE (en millions d'euros)	2025					TOTAL CONSOLIDÉ
	EUROPE	AMÉRIQUE DU NORD	ASIE-PACIFIQUE	TOTAL DES SECTEURS OPÉRATIONNELS	HOLDINGS ET AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉCONCILIATION	
Ventes sur stock	9 044,6	5 685,6	1 059,1	15 789,2	—	15 789,2
Ventes directes	614,4	3 265,0	45,8	3 925,2	—	3 925,2
Ristournes, escomptes et services	(255,8)	(43,8)	(0,2)	(299,8)	—	(299,8)
Chiffre d'affaires hors groupe	9 403,2	8 906,8	1104,7	19 414,6	—	19 414,6
Marge brute	2 515,2	2 180,0	178,0	4 873,2	—	4 873,2
Frais administratifs et commerciaux	(1 763,2)	(1 393,5)	(144,3)	(3 301,0)	(19,7)	(3 320,7)
Amortissements	(216,4)	(130,5)	(21,1)	(368,1)	(21,1)	(389,2)
EBITA courant⁽ⁱ⁾	535,5	656,0	12,6	1 204,1	(40,8)	1 163,3

AU 31 DÉCEMBRE

Besoin en fonds de roulement	1 235,5	1 307,8	134,5	2 677,8	55,6	2 733,4
Goodwill	2 161,4	1 658,7	87,5	3 907,6	—	3 907,6

⁽ⁱ⁾ L'EBITA courant est défini comme le résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises et avant autres produits & autres charges.

(en millions d'euros)	2024					TOTAL CONSOLIDÉ
	EUROPE	AMÉRIQUE DU NORD	ASIE-PACIFIQUE	TOTAL DES SECTEURS OPÉRATIONNELS	HOLDINGS ET AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉCONCILIATION	
Ventes sur stock	9 156,6	5 412,4	1 230,0	15 799,0	—	15 799,0
Ventes directes	653,1	3 100,2	44,0	3 797,2	—	3 797,2
Ristournes, escomptes et services	(259,1)	(50,8)	(1,3)	(311,2)	—	(311,2)
Chiffre d'affaires hors groupe	9 550,6	8 461,8	1272,7	19 285,1	—	19 285,1
Marge brute	2 526,4	2 044,6	224,7	4 795,8	—	4 795,8
Frais administratifs et commerciaux	(1 762,1)	(1 325,5)	(177,6)	(3 265,3)	(14,9)	(3 280,2)
Amortissements	(207,7)	(121,5)	(26,9)	(356,0)	(20,3)	(376,3)
EBITA courant⁽ⁱ⁾	556,6	597,7	20,2	1 174,5	(35,2)	1 139,3

AU 31 DÉCEMBRE

Besoin en fonds de roulement	990,3	1 319,2	155,4	2 464,9	56,3	2 521,3
Goodwill	2 141,1	1 744,9	92,4	3 978,4	—	3 978,4

⁽ⁱ⁾ L'EBITA courant est défini comme le résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises et avant autres produits & autres charges.

La réconciliation de l'EBITA courant avec le résultat net avant impôt du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
EBITA courant	1163,3	1139,3
Amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises	(45,6)	(35,7)
Autres produits et autres charges	(56,2)	(257,7)
Charges financières (nettes)	(214,2)	(207,7)
Résultat net avant impôt	847,4	638,2

La réconciliation du total des actifs et passifs alloués avec le total des actifs du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Besoin en fonds de roulement	2 733,4	2 521,3
Goodwill	3 907,6	3 978,4
Total des actifs et passifs alloués	6 641,0	6 499,7
Passifs inclus dans le besoin en fonds de roulement	3 204,7	3 449,6
Autres actifs non courants	3 417,0	3 491,8
Actifs d'impôt différé	30,7	23,3
Créances d'impôt courant	34,1	23,2
Autres actifs courants	1,6	3,4
Actifs destinés à être cédés	—	32,5
Instruments dérivés	—	1,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 037,5	883,3
Total des actifs du Groupe	14 366,6	14 408,2

Note 6. Marge brute

Chiffre d'affaires

Les obligations de performance de Rexel consistent essentiellement à fournir des produits électriques et à les acheminer sur le site du client en fournissant la prestation de transport. Compte tenu de la nature de son activité, les contrats conclus avec les clients ont généralement une durée inférieure à un an.

Les ventes sont comptabilisées au moment où le contrôle des marchandises est transféré au client, en général lors de la livraison ou de l'expédition des marchandises.

Rexel satisfait à ses obligations de prestation par le biais de ventes sur stocks ou de ventes directes :

- Les ventes sur stocks sont expédiées directement des entrepôts de Rexel vers les sites des clients,
 - Les ventes directes sont représentatives d'accords avec les clients au terme desquels le Groupe mandate un fournisseur tiers pour expédier des produits chez le client sur la base d'un bon de commande du client adressé à Rexel sans que ces produits ne transitent par les entrepôts du Groupe.
- Dans la plupart des cas, le Groupe agit comme principal dès lors :

- Qu'il a la responsabilité ultime de satisfaire la commande du client et qu'il fixe le prix ;
- Qu'il obtient le contrôle des marchandises au moment où elles sont enlevées par le fournisseur tiers et que le transfert du contrôle des marchandises au client n'a lieu qu'une fois celles-ci livrées sur le site du client ;
- Qu'il porte le risque de stock durant le transfert des marchandises et le risque de retour consécutif à la livraison.

Dans des cas très limités où ces conditions ne sont pas remplies, Rexel est considéré comme agent et comptabilise en chiffre d'affaires une commission représentant la différence entre le montant facturé au client et celui facturé par le fournisseur.

Le Groupe accorde des remises de volume à certains clients dès lors que les quantités achetées sur une période donnée sont supérieures à un seuil fixé contractuellement. Les remises sont déduites des montants dus par les clients. Pour estimer le montant des remises à accorder, le Groupe applique la méthode du montant le plus probable d'après le contrat et comptabilise un rabais à accorder aux clients.

Certains contrats accordent aux clients un droit de retour de marchandises dans une période donnée. Pour les marchandises qui sont susceptibles d'être retournées, le Groupe constate une dette liée à la réduction du chiffre d'affaires pour le montant estimé le plus probable. Un droit de retour correspondant au droit de récupérer des produits en provenance d'un client est également comptabilisé à l'actif en contrepartie du coût des ventes.

Coût des ventes

Le coût des ventes comprend le coût des achats nets des rabais fournisseurs et des revenus provenant de services, la variation de stock (incluant les dépréciations), l'escompte commercial, les gains et pertes de change sur les achats, les coûts de logistique et autres coûts.

Conformément à la pratique en vigueur dans le secteur de la distribution, Rexel conclut des accords annuels avec un certain nombre de fournisseurs, au terme desquels le Groupe reçoit des rabais fondés sur des volumes d'achat. Une partie des rabais liés aux volumes d'achat est calculée mécaniquement selon des taux garantis (rabais inconditionnels) avec une part limitée de jugement. Une autre partie de ces rabais est conditionnée par l'atteinte d'objectifs et est déterminée selon des taux croissants par tranche d'achats réalisés sur une période donnée (rabais conditionnels). Le Groupe reçoit également des rabais fondés sur des objectifs qualitatifs. La plupart des accords s'appliquent sur la base d'achats annuels qui sont éligibles à un rabais. La détermination du montant des rabais est fondée sur la méthode du montant le plus probable et repose sur l'estimation des achats bénéficiant de rabais par catégorie d'articles. Ils sont provisionnés en autres créances et sont comptabilisés en diminution du coût des marchandises vendues ou contribuent à réduire la valeur d'inventaire des marchandises en stock à la clôture de l'exercice. Les rabais liés à des actions marketing spécifiques sont comptabilisés en minoration du coût des ventes lorsque les prestations sont exécutées.

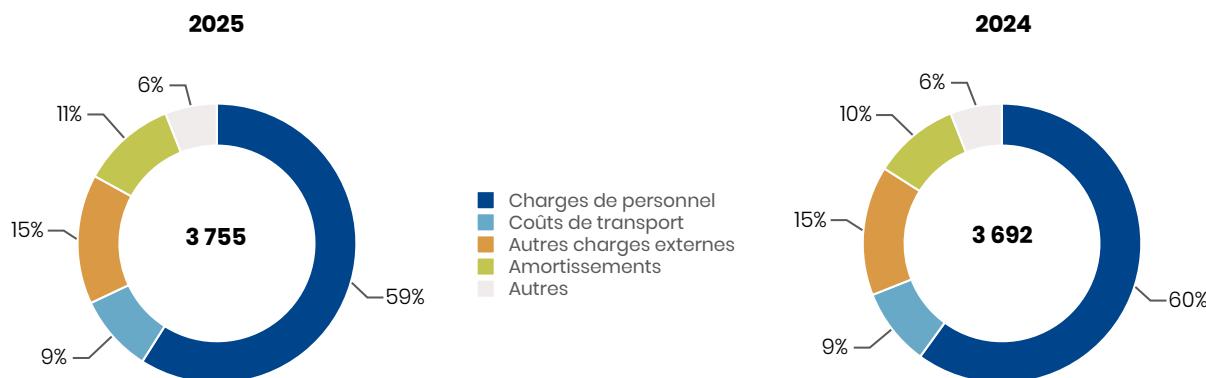
Ventes digitales*



* Ventes Web et EDI (Échange de données informatisé).

Les ventes digitales s'élèvent à 34% des ventes réalisées en 2025 comparé à 32% en 2024.

Note 7. Frais administratifs et commerciaux



(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Charges de personnel	(2 227,9)	(2 209,0)
Coûts de transport	(349,8)	(340,6)
Autres charges externes	(1)	(564,2)
Amortissements	(2)	(376,3)
Charges d'occupation des locaux	(151,3)	(153,0)
Amortissements des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises	(45,6)	(35,7)
Créances irrécouvrables	(22,2)	(13,4)
Total des frais administratifs et commerciaux	(3 755,5)	(3 692,2)

⁽¹⁾ Comprend 155,8 millions d'euros de coûts de maintenance informatique et 78,8 millions d'euros d'honoraires en 2025 (respectivement 144,6 millions d'euros et 79,4 millions d'euros en 2024).

⁽²⁾ Comprend 269,8 millions d'euros de charges d'amortissement du droit d'utilisation des actifs en location en 2025 (258,3 millions d'euros en 2024) (voir note 12.4).

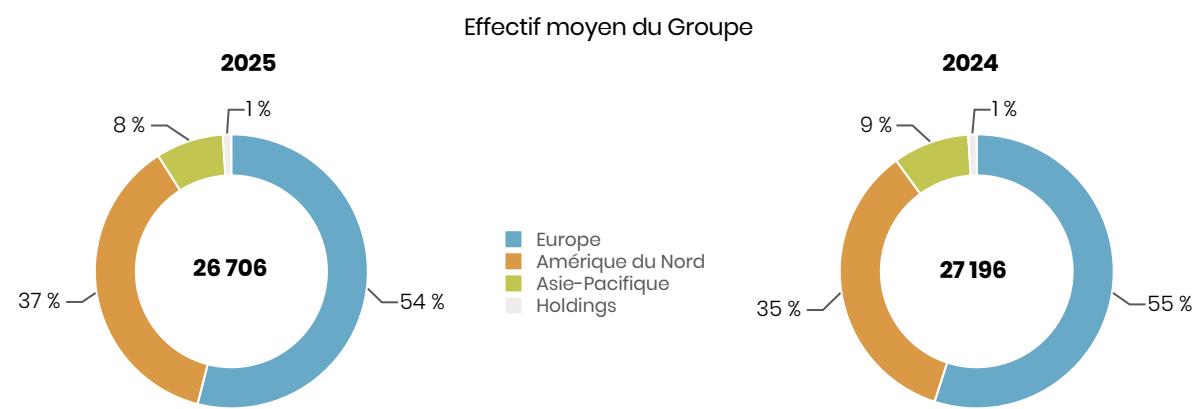
Charges de personnel

Les charges de personnel regroupent des avantages à court terme et des avantages à long terme.

- Les avantages à court terme (salaires, traitements, charges sociales, congés payés, intéressement et primes) sont réglés dans les douze mois de la date de clôture. Ils sont comptabilisés en passif courant et passés en charges lorsque le service est fourni par les employés ;
- Les engagements de retraite et autres engagements à long terme sont décrits note 18 ;
- Les autres charges de personnel incluent principalement l'intérim et le personnel externe.

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Salaires et charges sociales	(2 130,6)	(2 105,5)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	(26,5)	(24,0)
Charges de retraite - régime à prestations définies	(17,4)	(14,5)
Autres charges de personnel	(i) (53,5)	(65,0)
Total charges de personnel	(2 227,9)	(2 209,0)

(i) Essentiellement intérim et personnel externe.



Le tableau suivant présente l'effectif moyen par zone géographique :

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Europe	14 434	14 969
Amérique du Nord	9 961	9 541
Asie - Pacifique	2 062	2 438
Total des secteurs opérationnels	26 457	26 948
Holdings	249	248
Effectif moyen du Groupe	26 706	27 196

En 2025, la diminution de l'effectif moyen du Groupe s'explique principalement par l'impact des acquisitions (+217 postes), des cessions (-424 postes) et des efforts de restructuration (-406 postes).

Paiements fondés sur des actions

Rexel a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions permettant aux employés de recevoir des actions de la société mère du Groupe.

Ces actions peuvent être soit des actions de présence (soumises à 3 années de présence sans conditions de performance) soit des actions de performance (soumises à des conditions de performance cumulées à des conditions de présence). Les conditions de performance sont basées sur (i) la moyenne annuelle des taux de croissance de l'EBITA en valeur, (ii) la moyenne annuelle des taux de croissance des ventes, (iii) la moyenne du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDAaL (*Earnings Before Interests, Tax, Depreciation, Amortization et après locations*), (iv) des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et (v) la performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à ses pairs sur le SBF120.

Ces programmes d'attribution gratuite d'actions sont qualifiés de transactions réglées en instruments de capitaux propres. La juste valeur des actions attribuées est comptabilisée en charges de personnel dans le compte de résultat en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des actions est évaluée à la date d'attribution en fonction du prix de l'action après déduction de (i) l'effet relatif aux restrictions de dividendes attachées à ces actions jusqu'à la livraison de celles-ci et (ii) de la décote liée aux conditions de marché des actions attribuées gratuitement.

Les termes et conditions des plans d'attribution gratuite d'actions mis en place par le Groupe au 31 décembre 2025 étaient les suivants :

Plan	2022	2023	2024	2025	
Date d'octroi	21/4/2022	20/4/2023	15/12/2023	30/4/2024	30/4/2024
Date de livraison	22/4/2025	21/4/2026	15/12/2026	30/4/2027	30/4/2027
Juste valeur par actions (en euros)	17,32	16,93	19,05	20,34	20,04
Nombre maximum d'actions ajusté attribuées⁽ⁱ⁾	1 931 440	2 115 712	55 000	2 022 660	82 500
Nombre d'actions annulées depuis l'origine	(608 834)	(342 803)	—	(300 120)	(70 000)
Nombre d'actions livrées depuis l'origine	(1 322 606)	—	—	—	—
Nombre maximum d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2025	0	1 772 909	55 000	1 722 540	12 500
					1 881 410

⁽ⁱ⁾ Le nombre d'actions a été ajusté afin de rétablir la valeur initialement attribuée aux bénéficiaires d'actions gratuites suite à des prélèvements sur la prime d'émission.

La charge relative aux paiements fondés sur des actions est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Plans mis en place en 2021	—	(3,4)
Plans mis en place en 2022	(2,6)	(4,3)
Plans mis en place en 2023	(6,3)	(9,1)
Plans mis en place en 2024	(10,5)	(7,3)
Plans mis en place en 2025	(7,0)	—
Total charges liées aux paiements fondés sur des actions	(26,5)	(24,0)

Note 8. Autres produits et autres charges

Les autres produits et autres charges opérationnels comprennent :

- Quel que soit leur montant : les gains et pertes sur cessions d'actifs, les dépréciations d'actifs, les charges d'intégration des entreprises acquises ou de restructuration, les coûts de cessation d'activité, les frais connexes des acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises, les gains et pertes sur compléments de prix, et les gains et pertes consécutifs à la liquidation d'un régime de retraite ;
- Des éléments significatifs et inhabituels.

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Plus-values de cession d'entités consolidées et mises en équivalence (1)	39,0	—
Gains sur compléments de prix (2)	21,2	—
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles	6,4	5,4
Gains sur clôture de contrats de location	2,2	5,6
Autres produits opérationnels	0,5	—
Total des autres produits	69,3	11,0
Charges de restructuration (3)	(41,1)	(30,9)
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie (4)	(27,6)	(54,8)
Ajustement de compléments de prix (5)	(20,8)	(14,3)
Coûts liés aux acquisitions	(8,0)	(9,8)
Dépréciation des autres actifs (6)	(3,7)	(23,6)
Charges d'intégration	(3,2)	(2,2)
Moins-values de cession d'entités consolidées	(3,0)	—
Moins-values de cession d'immobilisations	(2,9)	(2,8)
Litiges (7)	(1,2)	(125,5)
Autres charges opérationnelles (8)	(13,9)	(4,6)
Total des autres charges	(125,5)	(268,7)

(1) Plus-value de cession liée à la cession des activités en Finlande en septembre 2025 (voir note 4.2).

(2) Ajustement à la juste valeur de compléments de prix, principalement lié à Itesa.

(3) En 2025 et en 2024, plans de transformation en Europe principalement au Royaume-Uni et en Allemagne.

(4) En 2025, dépréciation d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie du Royaume-Uni. En 2024, dépréciation du *goodwill* et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie de l'Allemagne (28,2 millions d'euros), du Royaume-Uni (23,4 millions d'euros) et de la Slovénie (3,2 millions d'euros). (voir note 12).

(5) En 2025 et en 2024, ajustement à la juste valeur du complément de prix de Talley.

(6) Incluant, en 2024, la dépréciation des actifs long terme de la Nouvelle-Zélande à hauteur de 22,0 millions d'euros.

(7) En 2024, principalement lié à l'amende infligée par l'Autorité de la Concurrence Française (voir note 23).

(8) Incluant, en 2025, principalement des coûts non récurrents liés à des projets de transformation et de développement d'activités en France pour un montant de 7,6 millions d'euros et une perte de 4,4 millions d'euros liée à la couverture assurantielle ('buy-in') d'un plan de retraite au Canada.

Note 9. Charges financières nettes

Les charges financières (nettes) comprennent :

- Les intérêts à payer sur les emprunts et les intérêts à recevoir sur les placements calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif,
- Les profits et pertes de change et les produits et charges sur les instruments de couverture comptabilisés dans le compte de résultat,
- La charge financière nette sur les engagements au titre des avantages du personnel,
- Les profits et pertes relatifs au remboursement des dettes financières,
- La charge d'intérêts sur les obligations locatives, et
- Les charges relatives à des créances décomptabilisées, cédées au titre des programmes de titrisation hors-bilan et d'affacturage.

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	8,4	13,0
Produits d'intérêts sur les créances et prêts	2,0	3,0
Total des produits financiers	10,4	16,0
Charges d'intérêt sur la dette (comptabilisée au coût amorti)	(129,5)	(128,7)
Produit (charge) d'intérêt sur les dérivés de taux d'intérêt	(6,0)	(0,1)
Variation de juste valeur des instruments dérivés de taux par le résultat	1,2	(0,5)
Coût de l'endettement financier	(134,3)	(129,3)
Gain / (perte) de change net	3,6	0,3
<i>Gain / (perte) de change</i>	3,5	0,5
<i>Variation de juste valeur des instruments dérivés de change par le résultat</i>	0,1	(0,2)
Charge nette sur engagements au titre des avantages du personnel	(5,3)	(8,0)
Charge d'intérêts sur obligations locatives	(72,2)	(66,2)
Autres	(1)	(16,3)
Autres charges financières	(90,3)	(94,4)
Charges financières nettes	(214,2)	(207,7)

⁽ⁱ⁾ Essentiellement des charges d'intérêt relatives aux créances clients décomptabilisées.

Note 10. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat est égal au montant total de l'impôt courant et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat de la période. Il est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt courant :

- Est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période,
- Est déterminé en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture, et
- Comprend tout ajustement du montant de dette d'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé :

- Est déterminé selon la méthode du report variable,
- Repose sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales ; et
- Repose sur les hypothèses retenues par le Groupe pour recouvrer la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables suffisants pour le recouvrer dans les 5 années à venir.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, Rexel et ses filiales françaises constituent un groupe d'intégration fiscale. Rexel utilise également les possibilités de consolidation fiscale dans les pays où de tels régimes existent.

10.1. Charge d'impôt

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Impôt courant	(261,1)	(261,1)
Impôt différé	(1)	2,0
Ajustements d'impôt courant et différé relatifs au titre des périodes précédentes	3,1	1,3
Charge d'impôt totale	(256,0)	(297,2)

⁽ⁱ⁾ En 2024, incluant la dépréciation d'impôt différé actif principalement en Allemagne et au Royaume-Uni.

10.2. Analyse du taux effectif d'impôt

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Résultat avant impôt et avant quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	847,4	638,2
Taux d'impôt légal en France	25,8 %	25,8 %
Impôt sur le résultat calculé sur la base du taux légal	(218,6)	(164,7)
Défauts entre le taux français et les taux étrangers	13,1	(1,6 %)
Variations de taux d'impôt	1,0	(0,1 %)
(Défauts fiscaux et crédits d'impôt non reconnus), défauts fiscaux antérieurs reconnus	(1)	(27,2) 3,2 %
(Charges non déductibles), produits non imposables	(2)	(9,4) 1,1 %
Autres	(3)	(14,9) 1,8 %
Charge d'impôt de l'exercice	(256,0)	30,2 %
		(297,2) 46,6 %

(1) En 2024, incluant la dépréciation d'impôt différé actif principalement en Allemagne et au Royaume-Uni.

(2) En 2024, incluant un effet négatif de 21,0 millions d'euros lié aux dépréciations de *goodwill* non déductibles fiscalement et un effet d'impôt de 32,0 millions d'euros suite à l'amende infligée par l'Autorité de la Concurrence Française.

(3) En 2025, incluant l'effet d'impôt de 23,5 millions d'euros lié à la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grands entreprises.

10.3. Actifs et passifs d'impôt différé

La variation des actifs / (passifs) d'impôt différé nets au bilan se présente ainsi :

(en millions d'euros)	2025	2024
Impôt différé net à l'ouverture de l'exercice	(272,4)	(228,1)
Variations de périmètre	(1) (23,3)	0,5
Impôt différé par résultat	(2) 1,7	(37,8)
Autres éléments du résultat global		(3,1) 0,2
Écarts de conversion		19,1 (6,8)
Autres variations		(0,8) (0,3)
Impôt différé net à la clôture de l'exercice	(278,8)	(272,4)

(1) En 2025, reflète essentiellement les acquisitions de Warshauer et la réallocation en immobilisations incorporelles du *goodwill* d'itesa dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition.

(2) En 2024, incluant la dépréciation d'impôt différé actif principalement en Allemagne et au Royaume-Uni.

Les actifs / (passifs) d'impôt différé proviennent des postes suivants :

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Immobilisations incorporelles	(420,4)	(457,6)
Immobilisations corporelles	1,4	1,6
Droit d'utilisation des actifs en location	(58,2)	(56,1)
Obligations locatives	94,0	91,2
Actifs financiers	0,1	1,3
Créances clients	18,1	26,0
Stocks	21,8	22,9
Avantages du personnel	54,3	60,5
Provisions pour risques et charges	9,3	11,8
Coûts de transaction sur la dette	1,2	1,9
Autres postes	(24,4)	10,5
Déficits fiscaux	232,6	191,3
Impôt différé avant dépréciation	(70,3)	(94,8)
Dépréciation des actifs d'impôt différé	(208,5)	(177,5)
Actifs (passifs) nets d'impôt différé	(278,8)	(272,4)
<i>dont actifs d'impôt différé</i>	30,7	23,3
<i>dont passifs d'impôt différé</i>	(309,4)	(295,7)

Au 31 décembre 2025, les déficits fiscaux reportables ayant fait l'objet d'une dépréciation du fait de la faible probabilité d'utilisation dans les 5 ans à venir, concernent principalement ceux encourus au

Royaume-Uni, en Allemagne et en Italie. La date d'expiration de ces déficits reportables est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Un an	1,3	0,7
Deux ans	1,6	2,5
Trois ans	4,2	3,4
Quatre ans	14,0	2,3
Cinq ans	3,1	3,2
Plus de cinq ans	692,8	595,9
Total des déficits fiscaux (base taxable) soumis à dépréciation	716,8	607,9

10.4. Incertitude relative aux traitements fiscaux

Conformément à l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux », un actif ou un passif d'impôt doit être constaté en cas d'incertitude sur un traitement fiscal sur le résultat. Dès lors qu'il est probable qu'une administration fiscale n'acceptera pas un traitement fiscal incertain, le Groupe constate un passif d'impôt sans prise en compte de la probabilité de non-détection par les autorités fiscales. Inversement, si le Groupe estime probable qu'une administration fiscale remboursera un impôt payé, une créance d'impôt est constatée. Les actifs et passifs ayant trait à ces incertitudes sont estimés au cas par cas en fonction du montant le plus probable.

Au 31 décembre 2025, il n'y avait pas de traitement fiscal incertain significatif autre que ce qui suit :

Perte de liquidation Manudax

En 2019, Manudax, filiale dormante de Rexel Holding Netherlands « RHNL » (anciennement dénommée Hagemeyer NV) a été liquidée et la perte de liquidation a été déduite dans la déclaration fiscale de RHNL. En 2020, l'administration fiscale néerlandaise a contesté le montant de la perte de liquidation et a soutenu que ce montant devait être révisé à la baisse pour 19,3 millions d'euros. En 2021, RHNL a reçu un redressement fiscal de 4,8 millions d'euros correspondant au montant de la perte de liquidation contesté. Le Groupe estime que ce redressement n'a pas de fondement solide mais a décidé, par précaution, de régler ce montant et a déposé une réclamation auprès de l'administration

fiscale pour contester ce redressement. En 2022, l'administration fiscale a émis son redressement définitif en maintenant sa position, à la suite duquel RHNL a engagé une procédure contentieuse devant le Tribunal. Au 31 décembre 2023, RHNL a été absorbée par Rexel Développement S.A.S. Le 9 septembre 2024, une décision défavorable a été rendue par le tribunal de première instance contre le Groupe. Le 26 janvier 2026, une décision défavorable a été rendue par la Cour d'Appel contre le Groupe. Rexel va contester cette décision en 2026.

La créance de 4,8 millions d'euros a été provisionnée sur un exercice antérieur.

10.5. Réforme fiscale internationale

La loi de finances pour 2024 du 30 décembre 2023 a transposé dans le Code général des impôts la directive européenne 2022/2523, aussi appelée directive « Pilier 2 », dont l'objet est d'assurer un taux d'imposition minimal pour les groupes de sociétés au titre des mesures préconisées par l'OCDE en décembre 2021 pour lutter contre l'évasion fiscale.

Fondamentalement, ces règles visent à ce que les groupes internationaux supportent dans chaque juridiction et à partir de 2024, un taux d'imposition minimum de 15 % sur leurs bénéfices.

Le taux effectif d'imposition est calculé, pour chaque juridiction, en faisant le rapport entre la somme des montants corrigés des impôts couverts des entités constitutives situées dans cette juridiction et le bénéfice qualifié net de celles-ci. En cas d'insuffisance d'imposition, un impôt complémentaire, calculé sur une assiette correspondant au bénéfice qualifié net du groupe dans la juridiction, minoré d'une déduction fondée sur la substance, est acquitté.

En principe, cet impôt complémentaire doit être versé par l'entité mère ultime du groupe dans son État de résidence. À défaut, cet impôt devra être collecté, au prorata, dans les juridictions appliquant ces règles Pilier 2 dans lesquelles sont établies les autres entités constitutives du groupe. En outre, les États peuvent décider de mettre en place un impôt complémentaire national afin de collecter eux-mêmes cet impôt complémentaire au titre des entités constitutives établies sur leur territoire.

La loi de finances pour 2024 prévoit certaines mesures de sauvegarde transitoires, conformément aux précisions apportées par l'OCDE. Ces mesures de sauvegarde instaurent une présomption temporaire d'absence d'impôt complémentaire au titre des règles Pilier 2 dans les juridictions considérées à faible risque afin d'autoriser une mise en œuvre progressive et d'éviter la complexité liée aux calculs relatifs à la détermination de l'impôt minimum, dans les États où la présence du Groupe n'est pas significative ou dont le taux d'impôt est supérieur à 15 % ou encore lorsque la substance est significative.

L'impact des règles Pilier 2 sur la charge d'impôt du Groupe est marginal.

Le Groupe a appliqué l'exemption obligatoire relative à la reconnaissance et la mention d'informations sur les actifs et passifs d'impôts différés au titre de l'impôt minimum relevant de Pilier 2, conformément aux amendements de la norme IAS 12 publiées par l'IASB en mai 2023.

Note 11. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, retraité des actions propres.

Le résultat dilué par action est déterminé en retraitant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les options sur actions et les actions attribuées gratuitement aux membres du personnel. Le nombre d'actions potentielles dilutives ne prend pas en compte les actions attribuées gratuitement dont l'attribution est soumise à des conditions de performance ou de marché non encore réalisées à la date de clôture.

Les informations sur les résultats et le nombre d'actions ayant servi au calcul du résultat de base et du résultat dilué sont présentées ci-dessous :

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en millions d'euros)	588,9	339,1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté des actions potentielles non dilutives (en milliers)	295 118	300 026
Résultat de base par action (en euros)	2,00	1,13
Actions potentielles dilutives (en milliers)	406	558
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté des actions potentielles dilutives (en milliers)	295 523	300 584
Résultat dilué par action (en euros)	1,99	1,13

Note 12. Actifs non courants

12.1. Goodwill et immobilisations incorporelles

Goodwill

Le *goodwill* acquis lors d'un regroupement d'entreprises représente un paiement en prévision d'avantages économiques futurs, générés par des actifs qui ne peuvent être identifiés individuellement et comptabilisés séparément, tels que les parts de marché, la valeur du capital humain, la capacité à développer des actifs existants et les synergies attendues de l'acquisition. Dans le secteur de la distribution professionnelle, ces synergies correspondent en particulier à celles attendues en termes d'achats, de logistique, de réseau et de gestion administrative.

Le *goodwill* est affecté à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

La détermination du *goodwill* est décrite en note 4.1.

Le *goodwill* lié à une activité cédée est inclus dans la valeur comptable de cette activité lors de la détermination du résultat de cession. Le montant du *goodwill* rattaché à cette opération est évalué sur la base des valeurs relatives (i) de l'activité cédée et (ii) de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Les tests de dépréciation du *goodwill* sont décrits note 12.2.

Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie

- Les partenariats stratégiques acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises résultent de droits contractuels. Ils sont évalués sur la base d'un modèle de flux de trésorerie actualisés.
- Les réseaux de distribution sont considérés comme des actifs séparables dans la mesure où ils pourraient être franchisés. Ils correspondent à la valeur apportée aux agences par leur appartenance à un réseau, notamment à travers les enseignes et les catalogues. Ils sont évalués en utilisant un taux de redevance applicable à des contrats de franchise et en tenant compte de leur rentabilité. Le taux de redevance est compris dans une fourchette de 0,4 % à 10 % des ventes, selon les pays.

Les partenariats stratégiques et les réseaux de distribution sont considérés à durée d'utilité indéfinie lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce qu'ils génèrent des entrées nettes de trésorerie pour le Groupe.

Les tests de dépréciation des autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont décrits note 12.2.

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et les autres immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisés à leur coût ou, s'ils sont acquis lors d'un regroupement d'entreprises, à leur juste valeur. Ils sont amortis linéairement sur la base de leur durée d'utilité estimée.

Pour les logiciels utilisés en mode SaaS, le Groupe détermine s'il a le contrôle de ces logiciels et, par la suite, si leurs coûts de configuration et de personnalisation répondent à la définition d'un actif incorporel immobilisable au bilan.

La durée d'utilité estimée pour les logiciels est comprise entre 3 et 10 ans.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les relations clients et sont reconnues lorsqu'une entité acquise bénéficie de relations contractuelles avec des clients clés. Elles sont évaluées en utilisant la méthode du surprofit et sont amorties sur leur durée d'utilité en fonction de leur attrition constatée sur une base historique, comprise entre 5 et 15 ans.

(en millions d'euros)	PARTENARIATS STRATÉGIQUES	RÉSEAUX DE DISTRIBUTION	LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	GOODWILL
Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2024	185,6	818,1	1248,7	2 252,4	4 743,9
Variations de périmètre ⁽¹⁾	—	35,0	155,8	190,8	256,5
Acquisitions	—	—	54,0	54,0	—
Cessions	—	—	(6,8)	(6,8)	—
Écarts de conversion	—	17,1	30,2	47,3	65,3
Autres variations ⁽³⁾	—	(10,2)	(7,0)	(17,2)	(68,4)
Valeurs brutes au 31 décembre 2024	185,6	860,0	1 475,0	2 520,6	4 997,3
Variations de périmètre ⁽²⁾	—	12,3	79,7	92,0	39,3
Acquisitions	—	—	66,6	66,6	—
Cessions	—	—	(3,0)	(3,0)	—
Écarts de conversion	—	(43,9)	(70,7)	(114,6)	(213,6)
Autres variations	—	—	0,4	0,4	1,3
Valeurs brutes au 31 décembre 2025	185,6	828,5	1 548,0	2 562,1	4 824,3
Amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2024	(0,3)	(22,8)	(747,3)	(770,4)	(1 021,5)
Variations de périmètre	—	—	(0,8)	(0,8)	—
Dotations aux amortissements	—	—	(81,9)	(81,9)	—
Dépréciations	—	(1,3)	(0,6)	(1,9)	(53,6)
Reprise d'amortissement	—	—	6,3	6,3	—
Écarts de conversion	—	0,2	(13,9)	(13,7)	(12,1)
Autres variations ⁽³⁾	—	10,2	6,6	16,8	68,4
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2024	(0,3)	(13,7)	(831,6)	(845,6)	(1 018,8)
Variations de périmètre ⁽⁴⁾	—	12,4	14,4	26,8	65,2
Dotations aux amortissements	—	—	(93,4)	(93,4)	—
Dépréciations ⁽⁵⁾	—	(27,6)	—	(27,6)	—
Reprise d'amortissement	—	—	2,5	2,5	—
Écarts de conversion	—	0,6	33,8	34,3	37,0
Autres variations	—	—	0,2	0,2	—
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2025	(0,3)	(28,4)	(874,1)	(902,8)	(916,6)
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2024	185,3	795,3	501,5	1 482,0	3 722,3
Valeurs nettes au 31 décembre 2024	185,3	846,3	643,4	1 675,1	3 978,4
Valeurs nettes au 31 décembre 2025	185,3	800,1	673,8	1 659,3	3 907,6

(1) Concernaient essentiellement les acquisitions de 2024.

(2) Concernaient essentiellement les acquisitions en 2025 (voir note 4.1) et la cession des activités de la Finlande (immobilisations incorporelles pour 28,6 millions d'euros et goodwill pour 69,6 millions d'euros).

(3) Lié principalement au reclassement du goodwill et des immobilisations incorporelles alloués à la Nouvelle Zélande en « Actifs destinés à être cédés ».

(4) Lié à la cession des activités en Finlande.

(5) Lié aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie du Royaume-Uni (voir note 8).

La rubrique « Logiciels et autres immobilisations incorporelles » comprend principalement :

- Les logiciels pour un montant de 133,2 millions d'euros au 31 décembre 2025 (112,4 millions d'euros au 31 décembre 2024);

• Les relations clients pour un montant de 428,5 millions d'euros au 31 décembre 2025 (400,3 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Le tableau suivant présente l'allocation du *goodwill* et des actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie par unité génératrice de trésorerie :

(en millions d'euros)	UGT	SECTEUR GÉOGRAPHIQUE	Au 31 décembre 2025			Au 31 décembre 2024	
			GOODWILL	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL	GOODWILL	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
États-Unis ⁽¹⁾	Amérique du Nord		1 220,5	330,2	1 550,7	1 301,7	350,8
France	Europe		1151,6	211,6	1 363,1	1 175,6	202,6
Canada	Amérique du Nord		438,2	66,7	504,9	443,1	71,5
Suisse	Europe		334,9	46,8	381,7	331,4	46,3
Pays-Bas ⁽²⁾	Europe		234,7	84,2	318,9	234,7	84,2
Suède	Europe		181,9	18,0	199,9	171,7	17,1
Belgique	Europe		112,1	1,6	113,8	112,1	1,6
Autriche	Europe		96,8	14,3	111,1	96,8	14,3
Australie	Asie-Pacifique		59,4	22,8	82,3	62,3	23,9
Allemagne	Europe		12,1	54,8	66,9	12,1	54,8
Royaume-Uni	Europe		—	31,3	31,3	—	61,4
Autres			65,5	103,1	168,6	36,8	103,1
	Total		3 907,6	985,4	4 893,0	3 978,4	1 031,6
							5 010,1

⁽¹⁾ Dont un montant de 61,6 millions d'euros (*goodwill*) et un montant de 15,7 millions d'euros (immobilisations incorporelles) liés à l'acquisition de Warshauer et Schwing sur lesquels s'impute la variation des écarts de conversion négatifs du Dollar américain à hauteur de 153,0 millions d'euros (*goodwill*) et de 36,4 millions d'euros (immobilisations incorporelles).

⁽²⁾ A la suite d'un plan de transformation, l'unité génératrice de trésorerie des Pays-Bas incluant Wasco.

12.2. Test de dépréciation

Le *goodwill* et les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an, en décembre, ou dès lors que des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue (changements défavorables significatifs à caractère durable affectant l'environnement économique ou changements des hypothèses et objectifs mis en avant lors de l'acquisition).

En général, le test de dépréciation est réalisé au niveau du pays, qui représente le niveau le plus fin auquel les opérations sont dirigées par la direction pour mesurer le retour sur investissement.

Une perte de valeur apparaît lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable, qui est déterminée sur sa valeur d'utilité. Celle-ci est calculée sur la base d'un modèle des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont issus du plan stratégique sur cinq ans :

- Les flux de trésorerie des trois premières années sont issus du budget annuel et du plan stratégique à 3 ans tels que revus par le Conseil d'administration ;
- Les flux de trésorerie des deux dernières années sont extrapolés et convergent vers la valeur terminale normative.

Les prévisions se basent en partie sur les rapports de l'Agence Internationale de l'Energie et intègrent l'effet favorable attendu de la croissance continue de la consommation électrique résultant des politiques de lutte contre le changement climatique encouragée par le *green deal européen* qui devraient générer des opportunités de croissance complémentaires. Un taux de croissance à long terme reposant sur les prévisions d'inflation a été utilisé pour le calcul de la valeur terminale. Par ailleurs, les flux de trésorerie sont actualisés à un taux représentant le coût moyen pondéré du capital après impôt pour chaque pays. Le risque spécifique à chaque unité génératrice de trésorerie est pris en compte à travers le taux d'intérêt de la dette souveraine de chaque pays et le coefficient bêta. Le coût moyen pondéré du capital représente la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs, non déjà retenus dans les projections de flux de trésorerie, en prenant en considération la structure financière et des conditions de financement d'un acteur standard du marché.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat (dans la rubrique « Autres charges »). Les pertes de valeur relatives au *goodwill* sont irréversibles. Si une modification de la durée d'utilité était identifiée lors du réexamen annuel (d'indéfinie à définie), le changement interviendrait de manière prospective.

Principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité

- Taux d'EBITA

Le taux d'EBITA retenu dans la valeur terminale est déterminé pays par pays en fonction des performances passées et attendues, de la part de

marché de Rexel, des caractéristiques du marché local, ainsi que par référence à des unités génératrices de trésorerie du Groupe ayant un profil identique.

- Taux d'actualisation et taux de croissance à long terme

Les taux d'actualisation après impôt et les taux de croissance à long terme utilisés pour évaluer la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie sont les suivants :

UGT	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	TAUX D'ACTUALISATION (WACC)	TAUX DE CROISSANCE À LONG TERME (%)	WACC - (%)	TAUX D'ACTUALISATION (WACC)	TAUX DE CROISSANCE À LONG TERME (%)	WACC - (%)
États-Unis	9,8 %	2,2 %	7,6 %	9,4 %	2,1 %	7,3 %
France	8,7 %	1,9 %	6,8 %	8,7 %	1,6 %	7,1 %
Canada	8,4 %	2,0 %	6,4 %	8,4 %	2,0 %	6,4 %
Suisse	7,2 %	0,7 %	6,5 %	7,8 %	1,0 %	6,8 %
Pays-Bas	8,4 %	2,0 %	6,4 %	8,4 %	2,0 %	6,4 %
Suède	8,7 %	2,0 %	6,7 %	8,6 %	2,0 %	6,6 %
Belgique	9,2 %	1,9 %	7,3 %	8,9 %	2,0 %	6,9 %
Autriche	9,0 %	2,1 %	6,9 %	9,0 %	2,0 %	7,0 %
Australie	9,5 %	2,5 %	7,0 %	9,3 %	2,6 %	6,7 %
Allemagne	8,6 %	2,2 %	6,4 %	8,4 %	2,0 %	6,4 %
Royaume-Uni	9,5 %	2,0 %	7,5 %	8,7 %	2,0 %	6,7 %
Autres	9,0 % à 12,3 %	2,0 % à 4,0 %	6,9 % à 8,3 %	8,4 % à 13,1 %	2,0 % à 4,0 %	6,4 % à 9,1 %

Dépréciation

Compte tenu de l'augmentation du taux d'actualisation de 80 points de base en 2025 au Royaume-Uni, les flux de trésorerie futurs ont été réduits suite à l'effet d'actualisation. Il en résulte une charge de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie de 27,6 millions d'euros.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente l'effet, par unité génératrice de trésorerie, qu'aurait une variation de 50 points de base du taux d'EBITA, du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme sur la reconnaissance d'une charge de dépréciation. Ces hypothèses de variation sont considérées comme raisonnables au regard des activités du Groupe et des pays où sont implantés ses activités. Les autres unités génératrices de trésorerie ne sont pas présentées car de telles variations n'entraîneraient pas de charges de dépréciation complémentaires:

UGT sensible	GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	CHARGE DE DÉPRÉCIATION		
		TAUX D'ACTUALISATION (+ 50 PTS DE BASE)	CROISSANCE À LONG TERME (- 50 PTS DE BASE)	EBITA (- 50 PTS DE BASE)
Pays-Bas	318,9	(32,1)	(21,2)	(30,4)
Australie	82,3	—	—	(10,2)
Allemagne	66,9	(0,9)	—	(23,5)
Royaume-Uni	31,3	(13,7)	(10,1)	(27,7)

12.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont évaluées initialement à leur coût, comprenant toutes les dépenses directement liées à l'acquisition.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur, séparément du *goodwill*.

Elles sont amorties de façon linéaire sur une période correspondant à leur durée d'utilité.

Les durées estimées retenues sont les suivantes :

- Bâtiments administratifs et commerciaux 20 à 35 ans ;
- Agencements et aménagements, installations générales 5 à 10 ans ;
- Matériel de transport 3 à 8 ans ;
- Matériel informatique 3 à 5 ans.

Les terrains ne sont pas amortis.

(en millions d'euros)	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	MATÉRIELS ET OUTILLAGES	AUTRES ACTIFS CORPORELS	TOTAL IMMobilISATIONS CORPORELLES
Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2024	175,3	862,9	40,2	1 078,3
Variations de périmètre	—	4,9	0,1	5,0
Acquisitions	2,3	73,2	6,4	81,9
Cessions	(4,5)	(28,3)	(0,5)	(33,3)
Écarts de conversion	1,6	9,9	0,2	11,6
Autres variations ⁽ⁱ⁾	—	(1,7)	(4,7)	(6,4)
Valeurs brutes au 31 décembre 2024	174,6	920,9	41,7	1 137,1
Variations de périmètre	(1,1)	(10,6)	0,3	(11,4)
Acquisitions	8,7	58,4	9,4	76,4
Cessions	(4,5)	(28,2)	(0,3)	(33,0)
Écarts de conversion	(3,6)	(27,9)	(0,3)	(31,8)
Autres variations	(2,1)	0,3	0,3	(1,4)
Valeurs brutes au 31 décembre 2025	172,0	912,8	51,0	1 135,9
Amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2024	(103,7)	(593,2)	(26,9)	(723,8)
Variations de périmètre	—	(2,3)	—	(2,3)
Dotations aux amortissements	(5,0)	(64,5)	(2,3)	(71,8)
Dépréciations	—	(1,3)	—	(1,3)
Reprises d'amortissements	4,0	25,7	0,5	30,1
Écarts de conversion	(0,9)	(5,6)	—	(6,5)
Autres variations ⁽ⁱ⁾	—	6,9	—	6,9
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2024	(105,6)	(634,3)	(28,8)	(768,7)
Variations de périmètre	—	9,9	(0,3)	9,6
Dotations aux amortissements	(4,9)	(64,0)	(2,6)	(71,5)
Reprises d'amortissements	1,6	25,8	0,3	27,7
Écarts de conversion	1,8	18,1	0,1	20,0
Autres variations	1,7	(1,2)	0,4	0,8
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2025	(105,4)	(645,8)	(30,8)	(782,1)
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2024	71,5	269,7	13,3	354,6
Valeurs nettes au 31 décembre 2024	68,9	286,6	12,9	368,4
Valeurs nettes au 31 décembre 2025	66,6	267,0	20,2	353,7

⁽ⁱ⁾ Reflète essentiellement le reclassement en « Autres actifs destinés à être cédés » (voir note 14).

12.4. Contrats de location

Le Groupe applique un modèle unique de comptabilisation et d'évaluation pour toutes les locations à l'exception de celles de courte durée ou relative à des actifs de faible valeur. Le Groupe comptabilise les droits d'utilisation des actifs en location représentant le droit d'utiliser les actifs sous-jacents et les obligations locatives représentant les loyers à payer. Les biens loués sont essentiellement des biens immobiliers.

Droit d'utilisation des actifs en location

- À la date de prise d'effet du contrat, le droit d'utilisation des actifs en location est évalué à son coût net des amortissements et des pertes de valeur cumulés, et ajusté des réévaluations des obligations locatives.
- Le coût du droit d'utilisation des actifs comprend le montant de l'évaluation des obligations locatives comptabilisées, les coûts directs initiaux engagés et le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.
- Le droit d'utilisation des actifs est amorti linéairement sur la plus courte durée entre sa durée d'utilité estimée et la durée du contrat de location.
- Le droit d'utilisation des actifs est testé pour une dépréciation au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie.

Durée des contrats de location

- La durée du contrat de location représente la durée pendant laquelle le contrat n'est pas résiliable, à laquelle s'ajoutent les durées visées par toute option de prolongation ou de résiliation du contrat de location que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer.
- Dans le cadre du renouvellement des contrats de location, tous les facteurs pertinents constitutifs d'un avantage économique sont pris en compte, contrat par contrat, notamment le coût de déménagement (y compris l'effet des perturbations éventuelles sur l'activité résultant de la résiliation d'un bail), l'attractivité du site et les sommes investies dans l'aménagement des locaux.
- Après la date de prise d'effet du contrat, le Groupe réestime la durée du contrat si un événement ou un changement de circonstances important dépendant de sa volonté est susceptible d'affecter sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement.

Obligations locatives

- À la date de prise d'effet du contrat, les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent des paiements fixes (incluant les paiements fixes en substance), déduction faite, le cas échéant, des incitations locatives à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes que le Groupe devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice de toute option d'achat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location, si la durée du contrat de location prend en compte l'exercice par le Groupe de l'option de résiliation anticipée du contrat de location.
- Les paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un index ou d'un taux sont comptabilisés en charge sur la période au cours de laquelle intervient l'événement ou la condition qui déclenche le paiement.
- Après la date de prise d'effet du contrat, le montant des obligations locatives est augmenté du montant des intérêts dus au titre des obligations locatives et diminué du montant des loyers payés. Par ailleurs, la valeur comptable des obligations locatives est rééstimée en cas de modification d'une composante du contrat (changement de la durée du contrat de location, du montant des loyers fixes en substance ou de l'appréciation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent).

Taux d'actualisation

- À la date de prise d'effet du contrat, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal pour évaluer les obligations locatives dès lors qu'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location.
- Le taux d'emprunt marginal est déterminé par référence au taux du swap de référence sur sept ans applicable à chaque filiale dans sa devise fonctionnelle, auquel est ajoutée la marge de crédit du Groupe, qui est issue des obligations émises représentant la principale source de financement du Groupe.

Dérogation relative aux contrats de courte durée et aux actifs à faible valeur

Le Groupe applique la dérogation relative à la comptabilisation :

- Des contrats de courte durée (i.e. les contrats de location dont la durée est égale ou inférieure à douze mois et qui ne contiennent pas d'option d'achat),
- Des contrats de location de matériel de bureau (notamment copieurs, imprimantes, ordinateurs de bureaux) dont l'actif sous-jacent est individuellement de faible valeur.

Les loyers relatifs à ces contrats sont constatés en charge en « Frais administratifs et commerciaux » de façon linéaire sur la durée du contrat.

12.4.1. Droits d'utilisation

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des droits d'utilisations des actifs en location et leur variation au cours de la période :

(en millions d'euros)	BIENS IMMOBILIERS	ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES	TOTAL DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS EN LOCATION
Au 1^{er} janvier 2024	1138,5	94,0	1 232,5
Variation de périmètre	41,0	0,6	41,7
Augmentations	260,2	90,8	351,0
Amortissements et dépréciations	(226,0)	(54,0)	(280,0)
Écarts de conversion	32,9	3,5	36,4
Au 31 décembre 2024	1 246,7	134,8	1 381,4
Variation de périmètre	17,6	(0,7)	17,0
Augmentations	246,0	57,8	303,7
Amortissements et dépréciations	(214,7)	(57,2)	(271,9)
Écarts de conversion	(79,7)	(8,4)	(88,1)
Au 31 décembre 2025	1 215,8	126,4	1 342,2

12.4.2. Dette de location

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des obligations locatives et leur variation au cours de l'exercice :

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2025			AU 31 DÉCEMBRE 2024		
	COURANT	NON COURANT	TOTAL	COURANT	NON COURANT	TOTAL
Biens immobiliers	162,6	965,9	1128,5	154,8	1 021,8	1176,6
Équipements et véhicules	77,5	282,4	359,9	89,0	255,8	344,8
Total obligations locatives	240,1	1248,2	1488,4	243,7	1277,6	1521,4

(en millions d'euros)	2025		2024
	Au 1 ^{er} janvier		
Variation de périmètre		16,9	40,6
Augmentations		301,7	346,0
Charge d'intérêts		72,2	66,2
Paiements		(325,7)	(311,3)
Transfert en Passifs liés aux actifs destinés à être cédés		—	(22,3)
Écarts de conversion		(98,1)	40,3
Au 31 décembre	1488,4		1521,4

L'échéancier des obligations locatives se présente ainsi :

(en millions d'euros)	ÉCHÉANCES						Total
	Un an	Deux ans	Trois ans	Quatre ans	Cinq ans	Au-delà	
Au 31 décembre 2025							
Obligations locatives	240,1	220,6	190,7	164,6	132,0	540,4	1 488,4
Intérêts locatifs	66,9	57,7	47,5	39,2	32,2	113,8	357,3
Engagements locatifs	307,0	278,3	238,2	203,7	164,2	654,2	1 845,7
Au 31 décembre 2024							
Obligations locatives	243,7	226,4	196,5	159,9	135,8	559,0	1 521,4
Intérêts locatifs	72,2	66,9	57,7	47,5	39,2	146,0	429,5
Engagements locatifs	316,0	293,3	254,2	207,5	175,0	705,0	1 950,9

12.4.3. Analyse de la charge de loyer

Le tableau ci-dessous présente les produits et charges comptabilisés dans le compte de résultat au titre des exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024 :

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE		Classement dans le compte de résultat
	2025	2024	
Charges d'amortissement des droits d'usage	(269,8)	(258,3)	Amortissement (note 7)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(72,2)	(66,2)	Autres charges financières (note 9)
Charges locatives des contrats de location à court terme et à faible valeur	(10,4)	(18,2)	Charges d'occupation des locaux (note 7)
Dépréciations	(2,1)	(21,6)	Autres charges (note 8)
Gain net à la suite de résiliation de contrat	2,2	5,6	Autres produits (note 8)
Montant total comptabilisé en compte de résultat	(352,4)	(358,9)	

12.5. Actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Dépôts	58,6	54,5
Instruments dérivés	1,0	2,3
Prêts	0,5	0,5
Autres actifs financiers non courants	(i) 1,5	9,8
Actifs financiers non courants	61,7	67,1

(i) En 2024, comprenait l'investissement dans Apex Industries au Canada à hauteur de 5,1 millions d'euros.

Note 13. Actifs courants

13.1. Stocks

Les stocks, composés essentiellement de marchandises, sont initialement évalués à leur coût.

À chaque clôture, les stocks sont évalués au plus faible (i) de leur coût et (ii) de leur valeur nette de réalisation.

- Le coût est calculé par référence à la méthode du Premier Entré, Premier Sorti, en incluant les coûts de transport et en déduisant les remises et rabais fournisseurs.
- La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé à la date de clôture, diminué des coûts estimés pour réaliser la vente, en tenant compte de leur obsolescence technique ou commerciale et des risques liés à leur faible rotation.

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Coût	2 499,3	2 635,3
Dépréciation	(135,2)	(149,5)
Stocks	2 364,1	2 485,7

Évolution de la valeur comptable des stocks :

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Au 1^{er} janvier	2 485,7	2 386,4
Variations de périmètre	(1)	(7,2)
Variation de stocks		62,0
Dépréciation nette		24,7
Écarts de conversion		(0,6)
Transfert en actifs destinés à être cédés (voir note 14)		(6,5)
	(138,5)	53,5
	—	(19,9)
Au 31 décembre	2 364,1	2 485,7

(i) En 2025, reflète essentiellement l'effet des acquisitions (à hauteur de 34,7 millions d'euros) et de la cession des activités en Finlande (à hauteur de 42,0 millions d'euros). En 2024, reflétait l'acquisition de Talley.

13.2. Créesances clients

Les créances clients sont initialement évaluées au coût amorti qui correspond au montant du principal.

Des dépréciations pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées afin de prendre en compte le risque de crédit. Le Groupe applique une méthode simplifiée :

- Pour les créances non risquées (non échues et échues depuis moins de 30 jours), la dépréciation pour pertes de crédit attendues est calculée selon l'historique des pertes de crédit rapportées aux ventes.
- Pour les créances qui présentent un risque de défaut (créance échue depuis plus de 30 jours), la dépréciation pour pertes de crédit attendues est fondée sur une matrice standard d'antériorité des créances échues.

Une dépréciation complémentaire peut être comptabilisée, au cas par cas, lorsqu'il existe des indications objectives que le Groupe ne recevra pas le montant contractuel de la créance en totalité.

Décomptabilisation des créances clients

Rexel gère plusieurs programmes de titrisation de créances commerciales et d'affacturage lui permettant de céder des créances commerciales éligibles et de recevoir un paiement en numéraire.

Les créances clients sont décomptabilisées dès lors que le Groupe a transféré (i) ses droits à recevoir des paiements au titre de l'actif ou qu'il a rempli son obligation de payer les flux de trésorerie reçus à une tierce partie dans le cadre d'un accord de transfert d'une part, et (ii), en substance, tous les risques et avantages attachés aux créances d'autre part.

Quand le Groupe estime qu'il n'a pas transféré les risques et avantages de l'actif, les créances cédées restent inscrites à l'actif du bilan tandis que les financements reçus sont traités comme des dettes financières en échange des créances concernées.

Les créances liées aux programmes de titrisation et de factoring sont présentées en note 19.

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Valeur nominale	2 787,1	2 830,7
Dépréciation	(105,1)	(136,3)
Créances clients	2 682,0	2 694,4

Les créances clients incluent les taxes collectées pour le compte des administrations fiscales qui, dans certains cas, peuvent être récupérées auprès de celles-ci lorsque le client fait défaut. Ces taxes recouvrables s'élevaient à 249,1 millions d'euros au 31 décembre 2025 (257,5 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance-crédit dans certains pays significatifs. Le montant des créances couvertes par ces

programmes s'élevait à 1 005,8 millions d'euros au 31 décembre 2025 (1 025,4 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Enfin, dans certains pays, le Groupe bénéficie de garanties supplémentaires en fonction des spécificités juridiques locales, notamment aux États-Unis et au Canada. Les montants couverts par ces garanties représentaient 462,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 (428,5 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Évolution de la dépréciation des créances clients

(en millions d'euros)	2025		2024
	Au 1^{er} janvier	(136,3)	(144,6)
Variations de périmètre		0,9	(1,9)
Dépréciation nette		(16,0)	(6,2)
Reprise de provision des créances passées en pertes	(1)	39,5	19,8
Écarts de conversion		6,9	(3,3)
Autres mouvements		—	(0,1)
Au 31 décembre		(105,0)	(136,3)

(1) Dont 22 millions d'euros en Chine, déjà provisionnées en 2024.

Au 31 décembre 2025, toutes les créances ont fait l'objet d'une dépréciation estimée en fonction d'une matrice basée sur l'antériorité pour un montant de 34,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 (35,7 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Par ailleurs, des créances clients ont fait l'objet d'une dépréciation estimée à la suite de l'évaluation, au cas par cas, de leur risque de crédit pour un montant de 70,7 millions d'euros (96,6 millions d'euros au 31 décembre 2024).

L'échéancier des créances est le suivant :

(en millions d'euros)	Non échues	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	De 91 à 180 jours	> 180 jours	Total
	2025	2 301,7	339,7	88,5	29,8	21,8	2 787,1
2024	2 270,7	367,9	114,6	39,8	28,7	9,0	2 830,7

13.3. Autres actifs courants

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Rabais fournisseurs à recevoir	(1) 441,6	449,7
TVA déductible et autres taxes sur les ventes	25,5	28,9
Charges constatées d'avance	43,4	40,9
Instruments dérivés	—	1,3
Autres créances	(2) 383,0	274,7
Autres actifs courants	893,6	795,5

⁽¹⁾ Les rabais fournisseurs relatifs aux marchandises et services ont représenté un produit de 1 098,2 millions d'euros en 2025 (1 135,0 millions d'euros en 2024).

⁽²⁾ À la suite de la procédure d'appel et du paiement, de l'amende dans le cadre du litige Antitrust, une créance et une provision ont été enregistrées pour un montant de 124 millions d'euros (voir note 23)

Note 14. Actifs et passifs destinés à être cédés

Les actifs et les passifs sont classés comme « détenus en vue de la vente » dès lors que leur valeur comptable est recouvrable au travers d'une transaction de vente plutôt qu'au travers de leur utilisation. Cette condition est remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs) est disponible pour une vente immédiate en l'état. Le Groupe doit être engagé à vendre et la vente doit être hautement probable dans l'année qui suit la date de classification.

L'évaluation des actifs (ou d'un groupe d'actifs et passifs destiné à être cédé) est mise à jour immédiatement avant la classification en « détenus en vue de la vente » en fonction des différentes normes IFRS qui leur sont applicables. Puis, lorsqu'ils sont classés en « Actifs destinés à être cédés », les actifs non courants (ou les groupes d'actifs) et les passifs non courants sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

Au 31 décembre 2025, il n'y avait pas d'actifs et passifs destinés à être cédés comptabilisés.

La cession effective des activités de Rexel Nouvelle Zélande est intervenue le 1er février 2025 (voir note 4.2).

Au 31 décembre 2024, les actifs et passifs relatifs à la Nouvelle-Zélande avaient été reclassés en « Actifs et passifs détenus en vue de la vente ».

Note 15. Capital social et prime d'émission

Le capital de Rexel est composé d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 5 euros.

Les rachats des instruments de capitaux propres de la Société, incluant ceux acquis dans le cadre du programme de liquidité, sont comptabilisés en réduction des capitaux propres. Les plus ou moins-values sont constatées directement en capitaux propres et n'affectent pas le compte de résultat.

15.1. Évolution du capital social et de la prime d'émission

Les opérations sur le capital et la prime d'émission sont détaillées dans le tableau suivant :

	NOTE	NOMBRE D'ACTIONS	(en millions d'euros)	
			CAPITAL SOCIAL	PRIME D'ÉMISSION
Au 1er janvier 2024		300 720 235	1 503,6	589,0
Émission d'actions liée aux plans d'attribution gratuite d'actions	(1)	1 020 165	5,1	—
Attribution gratuite d'actions		—	—	(10,5)
Annulation d'actions attribuées gratuitement		—	—	4,8
Annulation d'actions dans le cadre du programme de rachat d'actions	15.2	(3 507 331)	(17,5)	(62,1)
Au 31 décembre 2024		298 233 069	1 491,2	521,3
Émission d'actions liée aux plans d'attribution gratuite d'actions	(2)	803 550	4,0	—
Attribution gratuite d'actions		—	—	(7,5)
Annulation d'actions attribuées gratuitement		—	—	3,0
Annulation d'actions dans le cadre du programme de rachat d'actions	15.2	(2 940 615)	(14,7)	(55,6)
Au 31 décembre 2025		296 096 004	1 480,5	461,2

(1) Émission de 1 020 165 actions dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions de 2021.

(2) Émission de 803 550 actions dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions de 2022.

15.2. Gestion du capital et actions propres

L'Assemblée générale du 29 avril 2025 (quatorzième résolution) a autorisé le Conseil d'administration de la Société, avec faculté de subdélégation, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions de la Société représentant jusqu'à 10 % du capital social de la Société à un prix maximum de 35 euros par action. Ce programme est limité à 250 millions d'euros et a une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale (soit, jusqu'au 28 octobre 2026).

Les objectifs de ce programme sont par ordre de priorité décroissant :

- D'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ;
- D'honorer les obligations liées à des attributions d'options sur actions, des attributions gratuites d'actions ou à d'autres attributions, allocations ou cessions d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ;
- De conserver et de remettre des actions ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et ce dans la limite de 5 % du capital social de la Société ;
- De remettre des actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ;
- D'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés ;

- Ainsi que tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Le 7 juin 2024, Rexel a annoncé un programme de rachat d'actions propres chaque année, entre 50 millions d'euros et 150 millions d'euros.

Dans le cadre de ce programme, 3,7 millions d'actions ont été rachetées en 2025 pour un montant total de 100,0 millions d'euros, dont :

- 2,9 millions d'actions, rachetées pour 80,0 millions d'euros, qui ont été annulées en 2025 ;
- 0,7 million d'actions, rachetées pour 20,0 millions d'euros, pour servir ses plans d'actions attribuées gratuitement.

Dans le cadre de ce programme, 4,1 millions d'actions ont été rachetées en 2024 pour un montant total de 99,5 millions d'euros, dont :

- 3,6 millions d'actions, rachetées pour 89,8 millions d'euros, dont 3,5 millions ont été annulées en 2024 ;
- 0,4 million d'actions, rachetées pour 9,7 millions d'euros, pour servir ses plans d'actions attribuées gratuitement.

Rexel a également donné mandat à un établissement financier, conformément à la Charte de Déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en vue de favoriser la liquidité des transactions sur les actions Rexel pour un montant de 23,2 millions

d'euros au 31 décembre 2025 (21,1 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les ventes nettes d'actions propres dans le cadre de ce contrat de liquidité se sont élevées à 6,4 millions d'euros en 2025. Les plus-values réalisées sur la cession des actions propres au cours de l'exercice 2025 se sont établies à 2,4 millions d'euros nettes d'impôt et ont été comptabilisées en augmentation des capitaux propres (plus-values nettes de 0,8 million d'euros en 2024).

Au 31 décembre 2025, Rexel détenait 2 890 248 actions propres (2 847 481 au 31 décembre 2024) valorisées au cours moyen de 28,75 euros (23,57 euros au 31 décembre 2024) et qui sont comptabilisées en réduction des capitaux propres, pour un montant de 83,1 millions d'euros (67,1 millions d'euros au 31 décembre 2024). Parmi celles-ci, 1 120 474 actions sont destinées à être remises aux bénéficiaires de plans d'attribution gratuite d'actions.

Note 16. Dividendes

Les dividendes payés en numéraire sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été votée.

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Dividende par action (en euros)	1,20 €	1,20 €
Dividendes versés en numéraire (en millions d'euros)	354,6	357,2

Note 17. Provisions et autres passifs non courants

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsqu'elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Dès lors que l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant, d'une part, les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent par le marché et, d'autre part, les risques spécifiques à ce passif, le cas échéant.

Provisions pour restructuration

Une restructuration est un programme planifié et contrôlé par la Direction, qui modifie de façon significative, soit le champ d'activité de l'entité, soit la manière dont cette activité est gérée.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan de restructuration formalisé et détaillé et a, soit commencé à exécuter le plan, soit rendu public le plan. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées. Les dépenses de restructuration sont comptabilisées en « autres charges » et comprennent principalement les charges de personnel (indemnités pour rupture de contrat de travail, préretraite, préavis non effectués), les coûts de fermetures d'établissements et les indemnités de rupture de contrats non résiliables.

Provisions pour litiges et contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les coûts estimés au titre des risques, litiges (incluant les litiges prud'homaux), contentieux et réclamations de la part de tiers, ainsi que l'effet probable des garanties données par le Groupe dans le cadre de cession d'actifs non courants ou de filiales.

La part des redressements non contestés est enregistrée en dettes, dès que le montant peut être chiffré de manière fiable.

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Provisions	(1)	165,7
Instruments dérivés	(2)	17,5
Dettes liées aux acquisitions	(3)	23,1
Autres passifs non courants	(4)	9,2
Provisions et autres passifs non courants	215,4	113,5

- (1) A la suite de l'appel de Rexel relatif au litige Antitrust, une provision de 124,0 millions d'euros a été comptabilisée (voir note 23).
 (2) Dont 16,4 millions d'euros de dérivés de couverture de juste valeur sur obligations senior au 31 décembre 2025 (21,5 millions d'euros au 31 décembre 2024) – voir note 19.3.
 (3) En 2025, incluant une option de vente (put) portant sur les participations ne donnant pas le contrôle de Mavisun et de Tecno-BI.
 (4) En 2025, incluant les dettes liées à la participation des salariés en France pour un montant de 9,2 millions d'euros (8,7 millions d'euros en 2024).

La variation des provisions est détaillée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	RESTRUCTURATION	AUTRES LITIGES & GARANTIES	OBLIGATION DE REMISE EN ÉTAT DES BIENS PRIS EN LOCATION	TOTAL PROVISIONS
Solde au 1^{er} janvier 2024	7,1	17,7	2,4	27,2
Augmentations de provisions	17,5	2,2	0,7	20,5
Reprises de provisions utilisées	(7,4)	(3,9)	(0,1)	(11,3)
Reprises de provisions non utilisées	–	(1,6)	–	(1,6)
Écarts de conversion	0,1	(0,1)	0,1	0,1
Autres variations	–	0,5	–	0,5
Solde au 31 décembre 2024	17,4	15,0	3,0	35,4
Augmentations de provisions	20,2	6,2	0,1	26,5
Reprises de provisions utilisées	(14,9)	(2,4)	(1,0)	(18,3)
Reprises de provisions non utilisées	–	(1,3)	–	(1,3)
Écarts de conversion	(0,2)	(0,1)	(0,1)	(0,3)
Autres variations ⁽ⁱ⁾	(0,4)	124,2	–	123,7
Solde au 31 décembre 2025	22,2	141,5	2,0	165,7

- (i) À la suite du paiement de l'amende en 2025 et de la procédure d'appel dans le cadre du litige Antitrust, une provision a été enregistrée pour un montant de 124,0 millions d'euros (voir note 23).

Note 18. Avantages du personnel

Conformément aux lois et usages de chaque pays, les salariés du Groupe bénéficient d'avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme (pendant la période d'activité) comprenant les indemnités de fin de carrière, les médailles du travail, les départs en retraite anticipés, les couvertures médicales et d'assurance-vie en faveur des anciens salariés, y compris les retraités.

Les avantages du personnel sont répertoriés en :

- Régimes à cotisations définies, comptabilisées en charges de personnel dans le compte de résultat et n'entraînant aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires, ou en
- Régimes à prestations définies pour lesquels le Groupe a l'obligation de payer des prestations convenues aux membres de son personnel.

Obligation nette du Groupe

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi ainsi que les autres avantages à long terme, est calculée séparément pour chaque plan, en estimant le montant des avantages futurs auxquels les employés ont droit en retour des services rendus dans la période en cours et dans les périodes passées.

Conformément à l'interprétation de l'IAS 19 « Attribution d'un avantage aux périodes de service » (mai 2021), lorsque les droits d'un salarié sont plafonnés, l'engagement au titre du versement d'une indemnité au salarié est constitué sur les années de service précédant le départ en retraite au titre desquelles le salarié génère un droit à l'avantage et non sur la totalité des années de service.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer leur valeur actuelle.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie (obligations cotées AA par au moins une des trois premières agences de notation : Standard & Poor's, Moody's et Fitch) ayant une échéance identique aux régimes concernés. Les prestations attendues de chaque plan sont actualisées avec la courbe des taux correspondant à leur échéance. S'il n'existe pas d'obligations d'une durée suffisamment longue, le taux d'actualisation est estimé en extrapolant les taux de marché suivant la courbe. Puis, un taux d'actualisation synthétique est calculé, qui, appliqué à l'ensemble des flux de trésorerie, permet de restituer la même charge d'intérêt que si les taux individuels avaient été appliqués.

Le calcul est réalisé périodiquement par un actuarié indépendant, à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées.

Par ailleurs, les engagements de retraite présentent les caractéristiques suivantes :

- Le passif, enregistré au bilan au titre des régimes à prestations définies, représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des plans à prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs dédiés.
- Lorsque la valeur des actifs du plan excède le montant des engagements du Groupe, l'actif reconnu est limité à la valeur actualisée des remboursements futurs des fonds disponibles du régime ou des réductions de cotisations futures.
- Lorsque les droits des employés augmentent (ou sont réduits), la part de l'augmentation (ou de la diminution), liée aux services passés rendus par les employés, est reconnue immédiatement en charge (produit) dans le compte de résultat. Le coût des services au titre de la période, ainsi que les coûts administratifs de gestion des fonds, sont présentés au compte de résultat en frais commerciaux et administratifs. Les charges et produits liés à l'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies nette des actifs du plan sont présentés en charges et produits financiers.

Réévaluations

Les réévaluations comprenant (i) les pertes et gains actuariels, (ii) le rendement réel des actifs incluant les dépenses administratives liées à la gestion des actifs et (iii) les variations de l'effet du plafonnement des actifs sont constatées :

- Dans le résultat global consolidé pour les avantages postérieurs à l'emploi ;
- Dans les frais administratifs et commerciaux pour les autres avantages à long terme.

18.1. Description des régimes à prestations définies

Les régimes de retraite financés les plus importants concernent le Royaume-Uni, le Canada, la Suisse. Ils sont gérés dans des structures indépendantes du Groupe.

Au Royaume-Uni, les plans de retraite à prestations définies sont gérés par le fonds de pension *Rexel UK Pension Scheme*. Ce plan est fermé aux nouveaux entrants depuis le 5 avril 2002. Les droits accumulés et les pensions font l'objet d'une indexation. Les objectifs statutaires de financement sont validés conjointement par le *Trustee board* et la société. Dans ce cadre, le *Trustee board* procède à l'évaluation du régime au moins tous les trois ans. Sur la base de cette évaluation, un échéancier des cotisations, permettant de restaurer l'équilibre du régime à terme, est décidé avec la société. La dernière évaluation du régime a été réalisée en avril 2023. Le *Trustee board* est également responsable de la stratégie d'investissement du fonds.

En Suisse, Rexel propose un régime de retraite complémentaire pour ses employés. Les actifs sont gérés dans un fonds de pension *Pension Kasse*, réservé à Elektro Material. Le régime fonctionne comme un contrat de retraite à cotisations définies assorti d'un rendement garanti, le qualifiant ainsi de régime à prestations définies. Le *Conseil de Fondation* est responsable de la mise en œuvre d'une stratégie adaptée d'allocation des actifs ayant pour objectif d'en garantir le rendement. Le fonds fait l'objet d'une évaluation tous les ans.

Au Canada, les régimes à prestations définies concernent principalement :

- Le régime « Employés », qui est agréé fiscalement et qui a deux types de dispositions : celles qualifiées de prestations définies et celles qualifiées de cotisations définies. Les prestations définies relèvent d'une formule basée sur le salaire moyen en cours de carrière. Ce plan a été fermé pour les membres du personnel entrant à compter du 1^{er} janvier 2000. En 2025, ce plan a fait l'objet d'une couverture assurantielle (*“buy-in”*) et une perte d'un montant de 4,4 millions d'euros a été constatée en « autres charges » (voir note 8).
- Le régime de retraite « Cadres » et le régime complémentaire « Dirigeants » (*“SERP”*), qui assurent aux retraités une pension calculée sur un pourcentage des derniers salaires perçus. Le régime « Cadres » est un plan agréé fiscalement. Le régime « Dirigeants » offre deux prestations : la première assure un complément de prestations au-delà des limites fixées pour le régime « Cadres ». La seconde offre une rente calculée sur le capital constitutif lors du départ à la retraite.

Une évaluation complète des plans canadiens est effectuée tous les trois ans. Les dernières évaluations ont été réalisées en 2024.

18.2. Informations relatives aux régimes à prestations définies

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

(en millions d'euros)	VALEUR ACTUELLE DE L'OBIGATION				
	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE	AUTRES	GROUPE
Au 1^{er} janvier 2024	364,4	208,1	285,1	159,0	1016,7
Coûts des services rendus de la période	—	1,2	7,1	6,6	14,9
Charges d'intérêts financiers	16,3	9,2	3,4	3,8	32,7
Prestations servies	(17,4)	(13,8)	(12,5)	(10,6)	(54,3)
Cotisations versées par les participants	—	0,3	5,9	0,5	6,7
Variations de périmètre	—	—	—	0,6	0,6
Écarts de conversion	16,6	(4,2)	(4,4)	(6,3)	1,8
Coûts des services passés / liquidations de régime et autres	—	(0,8)	—	—	(0,8)
Réévaluation					
<i>Effet des changements d'hypothèses démographiques</i>	0,5	—	(0,8)	—	(0,3)
<i>Effet des changements d'hypothèses financières</i>	(38,6)	—	8,4	—	(30,1)
<i>Effet des ajustements liés à l'expérience</i>	(2,7)	—	7,2	(0,9)	3,7
Au 31 décembre 2024	339,2	200,0	299,5	152,8	991,5
Coûts des services rendus de la période	—	1,2	7,9	8,6	17,7
Charges d'intérêts financiers	17,5	8,4	3,7	4,7	34,3
Prestations servies	(18,3)	(13,4)	(12,0)	(12,0)	(55,7)
Cotisations versées par les participants	—	0,3	6,0	0,5	6,8
Variations de périmètre	—	—	—	0,2	0,2
Écarts de conversion	(16,8)	(14,2)	3,2	(1,7)	(29,5)
Coûts des services passés / liquidations de régime et autres	—	3,4	(0,4)	0,7	3,6
Réévaluation					
<i>Effet des changements d'hypothèses démographiques</i>	(4,9)	—	—	(0,1)	(5,0)
<i>Effet des changements d'hypothèses financières</i>	(3,1)	1,4	(9,1)	(6,3)	(17,0)
<i>Effet des ajustements liés à l'expérience</i>	10,6	0,2	7,5	(3,9)	14,3
Au 31 décembre 2025	324,2	187,2	306,2	143,5	961,1

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

	JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES				
	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE	AUTRES	GROUPE
Au 1^{er} janvier 2024	309,0	191,5	282,0	75,5	858,0
Cotisations versées par l'employeur	50,3	2,8	8,3	9,4	70,9
Cotisations versées par les participants	—	0,3	5,9	0,5	6,7
Rendements des actifs	11,7	8,6	3,4	1,0	24,6
Prestations servies	(17,4)	(13,8)	(12,5)	(10,7)	(54,4)
Écarts de conversion	15,1	(3,9)	(4,3)	(7,5)	(0,6)
Rendement des fonds investis à l'exclusion des intérêts financiers ⁽ⁱ⁾	(32,1)	(0,6)	13,1	0,3	(19,4)
Au 31 décembre 2024	336,6	184,8	296,0	68,5	885,8
Cotisations versées par l'employeur	1,4	4,3	8,7	10,0	24,5
Cotisations versées par les participants	—	0,3	6,0	0,5	6,8
Rendements des actifs	15,9	7,9	3,8	1,3	29,0
Prestations servies	(19,3)	(13,4)	(12,0)	(11,7)	(56,4)
Écarts de conversion	(16,7)	(13,1)	3,1	(0,3)	(27,0)
Effet des réductions et liquidations de régime / autres	—	(1,1)	—	—	(1,1)
Rendement des fonds investis à l'exclusion des intérêts financiers ⁽ⁱ⁾	1,4	4,1	(2,8)	(3,5)	(0,7)
Au 31 décembre 2025	319,4	173,7	302,9	65,0	860,9

(i) Dont un montant de (141,1) millions d'euros relatif au plafonnement des actifs de couverture du plan suisse en 2025 (31,2 millions d'euros en 2024).

L'évolution des passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies se présente comme suit :

(en millions d'euros)	PASSIF (ACTIF) NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES				
	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE	AUTRES	GROUPE
Au 1^{er} janvier 2024	55,4	16,7	3,0	83,6	158,7
Coûts des services rendus de la période	—	1,2	7,1	6,6	14,9
Charges d'intérêts financiers	4,6	0,6	—	2,9	8,0
Coûts des services passés / liquidations de régime et autres	—	(0,8)	—	—	(0,8)
Cotisations versées par l'employeur	(50,3)	(2,8)	(8,3)	(9,4)	(70,9)
Prestations servies	—	—	—	0,1	0,1
Variations de périmètre	—	—	—	0,6	0,6
Écarts de conversion	1,5	(0,3)	—	1,2	2,4
Réévaluation	(8,7)	0,7	1,8	(1,2)	(7,4)
Au 31 décembre 2024	2,6	15,2	3,5	84,4	105,6
Coûts des services rendus de la période	—	1,2	7,9	8,6	17,7
Charges d'intérêts financiers	1,5	0,5	(0,1)	3,3	5,3
Coûts des services passés / liquidations de régime et autres	—	4,4	(0,4)	0,7	4,7
Cotisations versées par l'employeur	(1,4)	(4,3)	(8,7)	(10,0)	(24,5)
Prestations servies	1,0	—	—	(0,3)	0,7
Variations de périmètre	—	—	—	0,2	0,2
Écarts de conversion	(0,2)	(1,1)	—	(1,5)	(2,7)
Réévaluation	1,1	(2,5)	1,2	(6,8)	(7,0)
Au 31 décembre 2025	4,7	13,5	3,3	78,6	100,1

Le rapprochement du passif au bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	RAPPROCHEMENT DU PASSIF AU BILAN AVEC L'OBIGATION ACTUARIELLE DES PLANS À PRESTATIONS DÉFINIES				
	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE	AUTRES	GROUPE
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024					
Valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	339,2	200,0	299,5	152,8	991,5
Dont régimes couverts par des actifs	338,4	184,4	296,0	82,2	900,9
Dont régimes non financés	0,8	15,7	3,5	70,6	90,6
Juste valeur des actifs	(336,6)	(184,8)	(296,0)	(68,5)	(885,8)
Situation financière	2,6	15,2	3,5	84,4	105,6
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025					
Valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	324,0	187,2	306,2	143,5	960,9
Dont régimes couverts par des actifs	323,2	174,3	303,2	78,8	879,5
Dont régimes non financés	0,8	12,9	3,0	64,7	81,4
Juste valeur des actifs	(319,4)	(173,7)	(302,9)	(64,9)	(860,9)
Situation financière	4,7	13,5	3,3	78,6	100,1

18.3. Réévaluation de la provision comptabilisée

(en millions d'euros)	ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL				
	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE	AUTRES	GROUPE
Éléments reconnus en résultat global au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024					
Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers et plafonnement d'actif	32,1	0,6	(13,1)	(0,3)	19,4
Effet des changements d'hypothèses démographiques	0,5	—	(0,8)	—	(0,3)
Effet des changements d'hypothèses financières	(38,6)	—	8,1	—	(30,5)
Effet des ajustements liés à l'expérience	(2,7)	—	7,2	(0,9)	3,7
Éléments reconnus en résultat global au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024	(8,7)	0,6	1,4	(1,2)	(7,8)
Éléments reconnus en résultat global au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025					
Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers et plafonnement d'actif	(1,4)	(4,1)	2,8	3,5	0,7
Effet des changements d'hypothèses démographiques	(4,9)	—	—	(0,1)	(5,0)
Effet des changements d'hypothèses financières	(3,1)	1,4	(9,1)	(5,8)	(16,5)
Effet des ajustements liés à l'expérience	10,6	0,2	7,5	(3,9)	14,3
Éléments reconnus en résultat global au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025	1,1	(2,4)	1,2	(6,3)	(6,5)

18.4. Charge comptabilisée

La charge comptabilisée au compte de résultat consolidé s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	CHARGE COMPTABILISÉE				
	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE	AUTRES	GROUPE
Coûts des services rendus de la période	(1)	—	1,2	7,1	6,6
Coût des services passés	(1)	—	(0,8)	—	—
Charge d'intérêts financiers	(2)	4,6	0,6	(0,1)	2,9
Autre	(1)	—	—	0,4	—
Charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024	4,6	1,1	7,4	9,4	22,5
Coûts des services rendus de la période	(1)	—	1,2	7,9	8,6
Coût des services passés	(1)	—	—	(0,4)	0,7
Perte de liquidation d'un régime à prestations définies	(3)	—	4,4	—	—
Charge d'intérêts financiers	(2)	1,5	0,5	(0,1)	3,3
Autre	(1)	—	—	0,0	(0,5)
Charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025	1,5	6,1	7,4	12,1	27,1

(1) Inclus dans les charges de personnel (voir note 7).

(2) Inclus dans les charges financières nettes (voir note 9).

(3) Inclus dans les autres charges (voir note 8).

Il n'y a eu ni modification ni règlement significatif des plans au titre des exercices clos au 31 décembre 2025 et 2024.

18.5. Nature des fonds investis dans les plans de retraite

(en millions d'euros)	NATURE DES FONDS INVESTIS DANS LES PLANS DE RETRAITE		
	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48,3	1,3	14,6
Actions (cotées sur un marché actif)	—	9,4	145,6
Instruments de dettes (cotés sur un marché actif)	52,0	63,3	118,2
Biens immobiliers	—	—	87,7
Fonds d'investissements	233,1	—	—
Actifs détenus par des compagnies d'assurances	2,4	110,9	5,0
Autres	—	—	6,4
Au 31 décembre 2024	335,8	184,9	377,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10,2	0,2	21,1
Actions (cotées sur un marché actif)	—	10,7	140,7
Instruments de dettes (cotés sur un marché actif)	42,8	17,0	135,2
Biens immobiliers	—	—	91,9
Fonds d'investissements	264,3	—	—
Actifs détenus par des compagnies d'assurances	2,2	145,8	4,0
Autres	—	—	6,6
Au 31 décembre 2025	319,4	173,7	399,5

18.6. Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	ROYAUME-UNI		CANADA		SUISSE	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Maturité moyenne du plan (en années)	11	12	10	11	13	13
Taux d'actualisation (en %)	5,50	5,50	4,50	4,60	1,25	1,00
Taux d'augmentation futur des salaires (en %)	N/A	N/A	3,00	3,00	1,50	1,50

18.7. Analyse des risques liés aux plans de retraite

Afin d'identifier et de traiter les risques inhérents à la gestion des plans de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, un comité, composé de représentants de la direction financière et de la direction des ressources humaines, se réunit tous les trimestres. Ce comité, assisté d'experts, revoit plus particulièrement le financement des plans et la performance des actifs de couverture. Il est informé de tout événement significatif relatif aux avantages accordés aux salariés, à leur incidence financière et aux modifications de la réglementation. Il rend compte au Comité d'Audit une fois par an.

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont soumis à des règles de financement qui dépendent essentiellement des taux d'intérêt, de la performance des actifs de couverture et des modifications des réglementations locales. Toute évolution défavorable de ces paramètres nécessiterait le versement de contributions complémentaires par le Groupe aux fonds de pension dans le cadre d'un échéancier.

- Volatilité des taux d'actualisation et d'inflation

La valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations à la date d'évaluation, qui peuvent varier d'une période à l'autre. Par ailleurs, les prestations accumulées et les rentes de retraite sont généralement soumises à des augmentations de salaires et à des indexations conditionnelles ou inconditionnelles qui varient selon le niveau d'inflation. Tout changement de ces paramètres peut modifier la valeur actuelle de l'obligation et le coût des services, déclenchant ainsi le versement de contributions supplémentaires, afin de respecter les exigences locales de financement minimum.

- Volatilité de la valeur des actifs de couverture

Les actifs de couverture sont constitués d'actions, d'obligations et d'autres actifs dont la valeur est soumise aux fluctuations du marché. Un retournement des marchés financiers augmenterait le passif net au titre des régimes à prestations définies. Les ratios de couverture des plans diminueraient en conséquence, nécessitant des versements complémentaires de cotisations par le Groupe dans le cadre d'un échéancier.

Analyse de la sensibilité

	SENSIBILITÉ CONSÉCUTIVE À LA BAISSE DE 50 POINTS DE BASE DU TAUX D'ACTUALISATION				
	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE	AUTRES	GROUPE
Coûts des services rendus (en millions d'euros)	—	0,1	0,4	0,3	0,8
Valeur actualisée de l'obligation (en %)	6 %	5 %	6 %	2 %	6 %
SENSIBILITÉ CONSÉCUTIVE À LA BAISSE DE 10 % DES MARCHÉS FINANCIERS					
(en millions d'euros)	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE	AUTRES	GROUPE
Fonds investis dans les plans de retraite	—	(1,1)	(14,1)	(0,4)	(15,6)

Analyse du risque

Afin d'atténuer les risques identifiés ci-dessus, le Groupe a mis en œuvre ou est en train de mettre en place les actions suivantes qui incluent des changements dans la conception des régimes à prestations définies, ainsi que des mesures financières, parmi lesquelles :

- Clôture de plans, lorsqu'elle est appropriée, et migration vers des plans à cotisations définies, avec gel des prestations ;
- Rationalisation des prestations incluant le niveau de pensions versées, les facteurs de taux de conversion et les plafonds d'indexation ;

- Versement sélectif de cotisations en complément des cotisations récurrentes, afin d'augmenter la couverture du fonds ;
- Couverture financière des taux d'intérêt et d'inflation ;
- Adoption de stratégies d'investissement qui permettent une meilleure cohérence de la nature des dettes avec un alignement progressif de l'allocation des actifs et de la maturité des plans de retraite ;
- Réunions régulières avec les représentants des fonds de pensions ;
- Revue périodique de la performance des investissements par des experts indépendants pour piloter leur volatilité.

18.8. Flux de trésorerie prévisionnels

(en millions d'euros)	FLUX DE TRÉSORERIE PRÉVISIONNELS				
	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE	AUTRES	GROUPE
Prestations attendues pour 2026	19,5	14,3	9,8	15,4	58,9
Prestations attendues pour 2027	20,6	144,5	10,0	9,3	184,4
Prestations attendues pour 2028	21,1	3,0	10,6	9,1	43,8
Prestations attendues pour 2029	21,8	3,0	10,8	9,9	45,5
Prestations attendues pour 2030 et au-delà	134,8	18,0	76,4	79,1	308,3
Cotisations versées par l'employeur prévues pour 2026	—	3,0	8,7	7,5	19,1

Note 19. Endettement financier et gestion des risques financiers

19.1. Endettement financier net

La définition de l'endettement financier net du Groupe est la suivante :

- Endettement financier brut (emprunts et dettes financières, découverts et instruments dérivés financiers),
- Moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie (fonds de caisse et les dépôts à vue, ainsi que les placements à court terme très liquides dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif).

Lors de sa comptabilisation initiale, la dette financière brute est évaluée à la juste valeur par le compte de résultat. Les emprunts et les dettes financières portant intérêts sont par la suite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les coûts de transaction sont inclus dans le calcul du coût amorti selon la méthode du TIE et sont amortis en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Les coûts de transaction et les primes d'émission des emprunts et dettes financières incluent (i) les honoraires et les commissions payés aux agents et aux conseils, (ii) les prélèvements des autorités de marché et les commissions de bourse et (iii) les droits d'enregistrement. Ces coûts n'incluent ni les primes d'émission, ni l'allocation de frais administratifs internes ou de frais de siège.

Les pertes et profits liés à la décomptabilisation des passifs financiers sont comptabilisés en résultat financier.

Les équivalents de trésorerie sont réévalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La classification des instruments financiers est expliquée en note 19.3.

Au 31 décembre 2025, l'endettement financier net consolidé de Rexel s'élevait à 2 631,4 millions d'euros et s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2025			AU 31 DÉCEMBRE 2024		
	COURANT	NON COURANT	TOTAL	COURANT	NON COURANT	TOTAL
Obligations	—	1782,6	1782,6	—	1378,8	1378,8
Schuldschein	—	300,0	300,0	—	200,0	200,0
Titrisation	482,5	854,6	1 337,1	700,0	636,1	1 336,1
Emprunts auprès des établissements de crédit	57,2	10,1	67,3	64,1	80,1	144,2
Billets de trésorerie	19,8	—	19,8	34,8	—	34,8
Obligations moyen terme	75,3	—	75,3	15,6	45,0	60,6
Concours bancaires et autres emprunts	41,6	—	41,6	64,8	—	64,8
Intérêts courus	(1)	19,6	—	15,0	—	15,0
Moins coûts de transaction	(5,0)	(13,0)	(18,0)	(3,5)	(10,0)	(13,4)
Total dettes financières et intérêts courus	691,1	2 934,2	3 625,3	890,8	2 330,0	3 220,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(1 037,5)			(883,3)
Intérêts courus à recevoir			(1,4)			(2,7)
Dérivés de couverture adossés à la dette financière	(2)		16,5			21,3
Dettes liées aux acquisitions	(3)		28,6			127,8
Endettement financier net			2 631,4			2 483,9

(i) Incluent les intérêts courus sur les obligations pour un montant de 17,7 millions d'euros au 31 décembre 2025 (12,5 millions d'euros au 31 décembre 2024).

(2) Incluent les instruments de taux désignés comme couverture de juste valeur et des dérivés de couverture de change.

(3) Incluent les compléments de prix au titre des acquisitions de Talley et Itesa (voir notes 17 et 20), ainsi que les options de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle de Mavisun et Tecno-BI (voir note 17).

19.1.1. Obligations

Les principaux éléments des obligations se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	NOMINAL	DATE D'ÉCHÉANCE	TAUX D'INTÉRÊT	VALEUR COMPTABLE	
				2025	2024
Obligations liées au développement durable émises en mai 2021	400,0	juin 2028	2,125 %	383,9	378,8
Obligations liées au développement durable émises en novembre 2021	600,0	décembre 2028	2,125 %	600,0	600,0
Obligations liées au développement durable émises en septembre 2023	400,0	septembre 2030	5,250 %	400,0	400,0
Obligations émises en septembre 2025	400,0	septembre 2030	4,000 %	398,6	—
TOTAL	1 800,0			1 782,6	1 378,8

Obligations liées à des objectifs de développement durable de 400 millions d'euros remboursables en 2028

Le 5 mai 2021, Rexel a émis un emprunt obligataire lié au développement durable de 300 millions d'euros souscrit en totalité à leur valeur nominale et portant intérêt au taux de 2,125 % par an. Le 18 mai 2021, une tranche complémentaire d'un montant nominal de 100 millions d'euros a été émise au prix de 100,875 %

du nominal (soit un prix d'émission de 100,9 millions d'euros). Cette tranche complémentaire est totalement fongible avec l'emprunt obligataire émis initialement et possède des caractéristiques et des conditions identiques.

Les obligations sont de même rang que le contrat de crédit syndiqué et les autres obligations non assorties de sûretés. Les intérêts sont payables semestriellement, au 15 juin et au 15 décembre,

depuis le 15 décembre 2021. Les obligations sont remboursables le 15 juin 2028 et sont admises aux

négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

Depuis le 15 juin 2024, les obligations sont remboursables en partie ou en totalité à un prix de remboursement dépendant de l'atteinte des objectifs et détaillé dans le tableau ci-dessous :

PÉRIODE DE REMBOURSEMENT COMMENÇANT LE :	PRIX DE REMBOURSEMENT (EN % DU MONTANT PRINCIPAL)	
	OBJECTIFS DE PERFORMANCE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ATTEINTS	OBJECTIFS DE PERFORMANCE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE NON ATTEINTS
15 juin 2024	101,063 %	101,188 %
15 juin 2025	100,531 %	100,594 %
15 juin 2026 et au-delà	100,000 %	100,000 %

Obligations liées à des objectifs de développement durable de 600 millions d'euros remboursables en 2028

Le 10 novembre 2021, Rexel a émis un emprunt obligataire lié au développement durable de 600 millions d'euros souscrit en totalité à leur valeur nominale et portant intérêt au taux de 2,125 % par an.

Les obligations sont de même rang que le contrat de crédit syndiqué et les autres obligations non assorties de sûretés. Les intérêts sont payables semestriellement, au 15 juin et au 15 décembre, depuis le 15 juin 2022. Les obligations sont remboursables le 15 décembre 2028 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

Depuis le 15 décembre 2024, les obligations sont remboursables en totalité ou partiellement pour un prix de remboursement dépendant de l'atteinte des objectifs et détaillé dans le tableau ci-dessous :

PÉRIODE DE REMBOURSEMENT COMMENÇANT LE :	PRIX DE REMBOURSEMENT (EN % DU MONTANT PRINCIPAL)	
	OBJECTIFS DE PERFORMANCE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ATTEINTS	OBJECTIFS DE PERFORMANCE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE NON ATTEINTS
15 décembre 2024	101,063 %	101,188 %
15 décembre 2025	100,531 %	100,594 %
15 décembre 2026 et au-delà	100,000 %	100,000 %

Les obligations émises en mai et novembre 2021 étaient conditionnées à la réalisation des objectifs de performance de développement durable suivants :

- Une diminution de 23 % par rapport à l'année 2016 des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation des produits vendus (scope 3), par euro de chiffre d'affaires d'ici le 31 décembre 2023 et,
- Une diminution de 23,7 % par rapport à l'année 2016 des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie (scopes 1 et 2) dans ses activités d'ici le 31 décembre 2023.

Le taux d'intérêt des obligations aurait augmenté de 25 points de base pour atteindre 2,375 % par an à partir du 15 juin 2024, si le Groupe n'avait pas atteint l'un des objectifs mentionnés ci-dessus.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a atteint ces objectifs de performance.

Obligations liées à des objectifs de développement durable de 400 millions d'euros remboursables en 2030

Le 13 septembre 2023, Rexel a émis un emprunt obligataire lié au développement durable de 400 millions d'euros souscrit en totalité à leur valeur nominale et portant intérêt au taux de 5,25 % par an.

Les obligations sont de même rang que le contrat de crédit syndiqué et les autres obligations non assorties de sûretés. Les intérêts sont payables semestriellement, au 15 mars et au 15 septembre, à compter du 15 mars 2024. Les obligations sont remboursables le 15 septembre 2030 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

L'emprunt est remboursable en totalité ou partiellement à tout moment jusqu'au 15 septembre 2026 à un prix égal au montant total du nominal augmenté d'une prime de remboursement anticipé et des intérêts courus non échus.

À partir du 15 septembre 2026, les obligations seront remboursables en totalité ou partiellement pour un prix de remboursement dépendant de l'atteinte des objectifs et détaillé dans le tableau ci-dessous :

PÉRIODE DE REMBOURSEMENT COMMENÇANT LE :	PRIX DE REMBOURSEMENT (EN % DU MONTANT PRINCIPAL)	
	OBJECTIFS DE PERFORMANCE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ATTEINTS	OBJECTIFS DE PERFORMANCE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE NON ATTEINTS
15 septembre 2026	102,625 %	102,750 %
15 septembre 2027	101,313 %	101,375 %
15 septembre 2028 et au-delà	100,000 %	100,000 %

Les obligations sont conditionnées à la réalisation des objectifs de performance de développement durable suivants :

- Une diminution de 45 % par rapport à l'année 2016 des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation des produits vendus (scope 3), par euro de chiffre d'affaires d'ici le 31 décembre 2025 et,
- Une diminution de 38 % par rapport à l'année 2016 des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie (scopes 1 et 2) dans ses activités d'ici le 31 décembre 2025.

Les intérêts sur les obligations augmenteront de 25 points de base par an jusqu'à 5,50 % à partir du 15 septembre 2026, en cas de non atteinte par Rexel de l'un des objectifs fixés ci-dessus.

Au 31 décembre 2025, le Groupe considère qu'il a atteint ses objectifs de performance.

Obligations de 400 millions d'euros remboursables en 2030

Le 2 septembre 2025, Rexel a émis un emprunt obligataire de 400 millions d'euros souscrit en totalité à leur valeur nominale et portant intérêt au taux de 4,00 % par an.

Les obligations sont de même rang que le contrat de crédit syndiqué et les autres obligations non assorties de sûretés. Les intérêts sont payables semestriellement, au 15 mars et au 15 septembre, à compter du 15 mars 2026. Les obligations sont remboursables le 15 septembre 2030 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

L'emprunt est remboursable en totalité ou partiellement à tout moment jusqu'au 15 décembre 2027 à un prix égal au montant total du nominal augmenté d'une prime de remboursement anticipé et des intérêts courus non échus.

À partir du 17 septembre 2026, les obligations seront remboursables en totalité ou partiellement pour un prix de remboursement dépendant de l'atteinte des objectifs et détaillé dans le tableau ci-dessous :

PÉRIODE DE REMBOURSEMENT COMMENÇANT LE :	PRIX DE REMBOURSEMENT (EN % DU MONTANT PRINCIPAL)
15 septembre 2027	102,000 %
15 septembre 2028	101,000 %
15 septembre 2029 et au-delà	100,000 %

19.1.2. Schulschein

Le 2 juillet 2024, Rexel a conclu un placement de type Schulschein d'un montant de 200 millions d'euros. Il est composé de deux tranches de maturité et de taux d'intérêt variables différents.

Tranche de 80 millions d'euros à échéance 2027

Durée de 3 ans à échéance le 2 juillet 2027 : les intérêts à taux variable sont payables semestriellement le 2 janvier et le 2 juillet.

Tranche de 120 millions d'euros à échéance 2029

Durée de 5 ans à échéance le 2 juillet 2029 : les intérêts à taux variable sont payables semestriellement le 2 janvier et le 2 juillet.

Le 2 juillet 2025, Rexel a conclu un placement de type Schultschein d'un montant de 100 millions d'euros. Il est composé de deux tranches de maturité et de taux d'intérêt différents.

Tranche de 25 millions d'euros à échéance 2029

Durée de 4 ans à échéance le 2 juillet 2029 : les intérêts à taux fixe sont payables annuellement le 2 juillet.

Tranche de 75 millions d'euros à échéance 2029

Durée de 4 ans à échéance le 2 juillet 2029 : les intérêts à taux variable sont payables semestriellement le 2 janvier et le 2 juillet.

19.1.3. Programmes de titrisation des créances commerciales

Les informations en lien avec les programmes de titrisation, incluant le programme hors bilan, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

PRINCIPAUX PROGRAMMES	AU 31 DÉCEMBRE					SOLDE DÛ AU 31 DÉCEMBRE		
	ENCOURS MAXIMUM AUTORISÉ	MONTANT DES CRÉANCES CÉDÉES		SOMMES TIRÉES	2025		2024	
		(en millions de devises)	(en millions d'euros)					ÉCHÉANCE
France	420,0	EUR	589,7	EUR	420,0	EUR	420,0	420,0 16/12/2026
Europe (hors France)	219,0	EUR	308,5	EUR	199,2	EUR	199,2	218,8 16/06/2028
États-Unis - Dette enregistrée au bilan	580,0	USD	883,1	USD	580,0	USD	493,6	481,3 03/08/2028
États-Unis - Financement hors bilan	225,0	USD	225,0	USD	192,1	USD	163,5	216,6 03/08/2028
Canada	275,0	CAD	409,6	CAD	260,2	CAD	161,7	150,5 19/01/2029
Australie	110,0	AUD	166,3	AUD	110,0	AUD	62,6	65,6 19/12/2026
TOTAL							1 500,6	1 552,7
dont :				- Dette enregistrée au bilan :			1 337,1	1 336,1
				- Financement hors bilan :			163,5	216,6

Au 31 décembre 2025, l'encours maximum autorisé par ces programmes de titrisation s'élevait à 1 500,6 millions d'euros et était utilisé en totalité.

Ces programmes de cession de créances portent intérêt à taux variables majorés d'une marge spécifique à chaque programme.

En 2025, des programmes de titrisation ont été prolongés : les programmes des États-Unis et d'Europe sont désormais en vigueur jusqu'en 2028, et le programme canadien jusqu'en 2029. De plus, l'engagement au titre du programme au bilan aux États-Unis a été augmenté de 80 millions de dollars américains et l'engagement du programme canadien a été augmenté de 50 millions de dollars canadiens.

Programmes inclus dans le bilan

Rexel gère plusieurs programmes de cession de créances commerciales lui permettant de céder des créances commerciales à des entités « *ad hoc* » et de recevoir en échange la valeur des créances diminuée d'un montant pour garantir le recouvrement, ce dernier montant étant seulement

remboursé, en tout ou partie, après le paiement intégral des créances.

Les entités « *ad hoc* » obtiennent le financement nécessaire à l'achat de celles-ci, notamment par l'émission d'instruments de dette à court terme, comme des billets de trésorerie français ou du commercial paper américain ou canadien, notés par des agences de notation. Certains programmes prévoient que les filiales concernées bénéficient de la possibilité de céder leurs créances contre la souscription de titres subordonnés du véhicule de titrisation.

Les filiales concernées restent en charge du recouvrement des créances après leur cession et continuent d'assumer une part significative du retard de paiement et du risque de crédit. Par conséquent, les créances cédées ne remplissant pas les conditions requises pour leur décomptabilisation conformément à IFRS 9, les créances cédées restent inscrites à l'actif du bilan dans le poste « Crées clients », alors que les financements reçus sont traités comme des dettes financières.

Programmes hors-bilan

Le Groupe a également conclu un contrat avec Ester Finance Titrisation (l'acquéreur), filiale française de CALYON, portant sur la cession des droits aux flux de trésorerie relatifs à des créances commerciales des filiales américaines du Groupe, dans le cadre d'un *Receivables Participation Agreement* (« RPA »). En juillet 2025, un avenant au contrat permet au Groupe de céder ses créances éligibles et de recevoir un paiement en numéraire pour un montant maximum de 225 millions de dollars américains pour une durée de 3 ans.

Le prix de cession de ces créances est égal à la valeur nominale des créances diminuée d'une décote correspondant à la rémunération du risque de crédit et du coût de financement des fonds mis à disposition. Au titre du RPA, le Groupe conserve la responsabilité de la collecte des créances pour le compte de l'acquéreur en contrepartie d'une rémunération (« service fee »). Dans le cadre de cette transaction, le Groupe a signé un contrat « *Collateral and Intercreditor Agreement* », afin de garantir ses obligations au titre du RPA. Les obligations du Groupe au titre du RPA garantissent la remise des fonds recouvrés par le Groupe pour le compte de l'acquéreur, ainsi que le paiement de frais et indemnités dus par le Groupe. Cependant, ces garanties ne comportent aucune obligation d'indemnisation au titre des créances non recouvrées.

Il résulte de ce contrat que les risques de crédit, de taux et de retard de paiement attachés aux créances visées dans le programme Ester sont transférés à l'acquéreur à travers la décote appliquée aux créances, qui correspond à la rémunération du risque de crédit et du coût de financement. Dans l'analyse des risques et avantages, le risque de dilution n'est pas considéré comme un risque attaché aux créances, mais est assimilé à un risque de mauvaise utilisation du programme de titrisation, dès lors que les créances douteuses ne sont pas éligibles à ce programme ou sont analysées comme un risque attaché au recouvrement de la créance et sont couverts par une caution bancaire.

En conséquence, les créances cédées au titre du programme Ester sont décomptabilisées à la date de cession et la différence entre le prix de vente et la valeur comptable de ces créances est enregistrée dans le compte de résultat en charges financières.

Au 31 décembre 2025, les créances décomptabilisées s'élevaient à 163,5 millions d'euros (216,6 millions d'euros au 31 décembre 2024). La perte relative à ce programme reflétant la décote accordée à

l'acquéreur des créances commerciales a été enregistrée en charges financières pour un montant de 15,9 millions d'euros (19,4 millions d'euros en 2024). La valeur nette comptable et la juste valeur des fonds collectés dans le cadre de ce contrat au titre des créances décomptabilisées et non encore transférées à l'acquéreur s'élevaient à 26,2 millions d'euros (43,2 millions d'euros au 31 décembre 2024) et sont comptabilisées en dettes financières.

Le Groupe n'a conservé aucun intérêt résiduel dans les créances cédées au titre de ce programme.

Ratios

Ces programmes imposent le respect de certaines obligations contractuelles relatives à la qualité du portefeuille de créances commerciales, notamment en ce qui concerne le ratio de dilution (créances ayant fait l'objet d'un avoir par rapport au montant total des créances commerciales éligibles), des ratios de défauts et d'arriérés (ratios relatifs respectivement au rapport entre les créances commerciales arriérées ou douteuses et les créances commerciales éligibles).

Au 31 décembre 2025, toutes les obligations contractuelles au titre des programmes de cession de créances commerciales sont satisfaites. Ces programmes sont permanents et ne subissent aucun effet de saisonnalité autre que celui relatif à l'activité courante.

19.1.4. Contrats d'affacturage

En complément de ses programmes de titrisation de créances commerciales, Rexel a recours à des contrats d'affacturage en France et en Belgique, au terme desquels Rexel cède des créances commerciales au *factor* en contrepartie de trésorerie pour un financement maximum de 40 millions d'euros.

Au titre de ces contrats, le Groupe transfère le risque de crédit et le risque de retard de paiement au *factor* mais reste responsable du recouvrement de la créance pour le compte du *factor*.

19.1.5. Billets de trésorerie

Rexel gère un programme de billets de trésorerie de 300 millions d'euros, dont l'échéance varie d'un à six mois en fonction du type de billet de trésorerie émis, dans le but de diversifier le portefeuille d'investisseurs et d'optimiser les coûts de financement.

19.1.6. Obligations à moyen terme

Depuis 2023, Rexel a lancé un programme d'émission d'obligations à moyen terme d'un montant de 100 millions d'euros, avec des échéances fixes d'au moins douze mois, afin de diversifier sa base d'investisseurs et minimiser le coût de financement.

19.1.7. Billets à ordre

Afin de couvrir son risque de crédit en Chine, le Groupe escompte sans recours auprès de divers établissements financiers des billets à ordre non échus émis par des banques (*Bank Acceptance Drafts*). Les billets à ordre sont reçus des clients en règlement de créances commerciales. Rexel transfère les risques et avantages lors de l'escompte des billets à ordre.

19.1.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Disponibilités	1 036,7	882,4
Fonds de caisse	0,8	0,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 037,5	883,3

Au 31 décembre 2025, Rexel a décomptabilisé du bilan les créances commerciales cédées au *factor* pour un montant de 23,9 millions d'euros (24,6 millions d'euros au 31 décembre 2024). Le montant de trésorerie encaissée pour le compte du *factor* relative aux créances transférées a été comptabilisée en dettes financières pour un montant de 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 (4,6 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Au 31 décembre 2025, le montant des billets de trésorerie émis s'élevait à 19,8 millions d'euros (34,8 millions d'euros au 31 décembre 2024).

En 2025, le plafond a été augmenté à 300 millions d'euros. Au 31 décembre 2025, Rexel a émis un montant d'obligations à moyen terme de 75,3 millions d'euros (60,6 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Au 31 décembre 2025, les billets à ordre escomptés non échus ont été décomptabilisés du bilan pour un montant de 80,4 millions d'euros (52,7 millions d'euros au 31 décembre 2024).

19.2. Variation de l'endettement net

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la variation de l'endettement financier net se présentait comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Au 1^{er} janvier	2 483,9	1 961,5
Emission d'emprunts obligataires et autres emprunts nette de coûts de transaction	495,4	199,2
Variation nette des facilités de crédit, des billets de trésorerie et autres dettes financières	(88,3)	21,4
Variation nette des lignes de crédit	407,1	220,6
Variation nette des financements reçus au titre des programmes de titrisation	81,9	120,1
Variation nette des dettes financières	489,0	340,7
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(179,4)	52,1
Effet de la variation des taux de change sur l'endettement net	(75,2)	15,0
Effet des cessions sur l'endettement brut	1,5	—
Amortissement des coûts de transaction	4,0	3,4
Dettes liées aux acquisitions ⁽ⁱ⁾	(91,2)	110,3
Reclassement en actifs destinés à être cédés	—	0,5
Autres variations	(1,1)	0,3
Au 31 décembre	2 631,4	2 483,9

⁽ⁱ⁾ Inclut le paiement du complément de prix de Talley en 2025 (102,8 millions d'euros).

19.3. Risques de marché et instruments financiers

Les risques financiers auxquels Rexel est exposé sont principalement le risque de taux et le risque de change. Afin de couvrir les risques de marché, Rexel

utilise des instruments financiers dérivés, tels que les contrats à terme ou des swaps de taux d'intérêt.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur. La plupart des instruments dérivés de taux et de change utilisés par le Groupe sont qualifiés d'instruments de couverture.

Lors de la mise en place d'une relation de couverture, le Groupe désigne clairement la couverture et décrit dans une documentation structurée la relation de couverture qu'il espère atteindre en décrivant l'objectif de l'entité en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture.

Les variations de la juste valeur d'une période à l'autre sont constatées différemment selon que l'instrument est désigné pour les besoins de la comptabilité comme étant relatif à (i) une couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement hors bilan, (ii) une couverture de flux de trésorerie ou (iii) une couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

(i) Couverture de juste valeur

- Couvre la variation de la juste valeur d'une dette figurant au bilan, évaluée au coût amorti, telle qu'une dette financière à taux fixe, comme par exemple, des obligations.
- Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées dans le compte de résultat comme le sont les ajustements de la valeur nette comptable de l'élément couvert correspondant. Ces deux réévaluations se compensent sur la même ligne du compte de résultat à l'exception de la part inefficace de la couverture.
- Pour les couvertures de juste valeur adossée à des éléments comptabilisés au coût amorti, tout ajustement de la valeur comptable est amorti par le compte de résultat sur la durée de vie restante de l'instrument de couverture en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'élément couvert est décomptabilisé, la juste valeur non amortie est constatée immédiatement en résultat.

(ii) Couverture de flux de trésorerie

- Couvre les variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction future hautement probable.
- La part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée dans la réserve de couverture des flux de trésorerie incluse dans les autres éléments du résultat global. La part inefficace est constatée immédiatement en résultat.
- Si la transaction future conduit ultérieurement à comptabiliser un actif ou un passif non financier, les profits et pertes associés sont recyclés de la réserve de couverture des flux de trésorerie vers le coût initial ou la valeur comptable de l'actif ou du passif non financier.
- Pour les couvertures de flux de trésorerie autres que celles décrites dans le paragraphe précédent, les profits et pertes associés cumulés sont recyclés de la réserve de couverture des flux de trésorerie vers le résultat dans la même rubrique que l'élément couvert - i.e. en « Résultat opérationnel » pour les flux de trésorerie relatifs à l'activité opérationnelle et en « Produits et charges financières » dans les autres cas - lorsque le flux de trésorerie couvert se produit.
- Lorsque la transaction couverte n'est plus hautement probable, le profit (la perte) cumulé(e) latent(e), qui avait été comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global, est reclassé(e) immédiatement en résultat.

(iii) Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

- Couvrir le risque de change relatif aux capitaux propres d'une entité consolidée.
- Les variations de juste valeur de la part efficace de l'instrument financier sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global en « Profit/ (perte) sur couvertures d'investissements nets à l'étranger ». La part inefficace est comptabilisée immédiatement en « Produits et charges financières ». Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

Les instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés de couverture sont comptabilisés comme des instruments de transaction et leur variation de juste valeur est constatée en résultat.

19.3.1. Risque de taux

Rexel est exposé au risque de taux lié à son endettement et à sa gestion de trésorerie. Les éléments couverts comprennent les emprunts, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les transactions hautement probables prévues dans le budget. Le risque de taux est lié à la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en fonction des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'exposition du Groupe au risque de variation des taux du marché concerne essentiellement la dette du Groupe portant intérêt, se composant des obligations, de la titrisation, des contrats d'affacturage, des billets de trésorerie et des lignes de crédit. La composante du risque est limitée au taux d'intérêt sans risque, excluant la marge et toute autre composante financière.

Afin de couvrir son exposition à l'évolution des taux d'intérêt, le Groupe a opté pour une stratégie de couverture visant à maintenir, à taux fixe ou plafonné, avec une flexibilité de plus ou moins 20 %, 80 % de son endettement net à un an, 50 % de son endettement net à deux ans et 25 % de son endettement net à trois ans, le solde étant à taux variable avec une flexibilité de +/- 20 %. Pour atteindre cet objectif, le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt, au terme desquels il s'engage à échanger, selon une périodicité régulière, la différence entre taux fixe et taux variable utilisé pour calculer les intérêts sur le montant notionnel du principal.

La ventilation de la dette financière entre taux fixe et taux variable, avant et après couverture, est la suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Emprunts obligataires et autres dettes émises à taux fixe nets des coûts de transaction et avant couverture	1 809,0	1 388,2
Swaps receveurs du taux fixe et payeurs du taux variable sur les obligations	(500,0)	(300,0)
Swaps receveurs du taux variable et payeurs du fixe	738,0	629,4
Sous total de la dette à taux fixe ou plafonné après couverture	2 046,9	1 717,6
% de la dette à taux fixe ou plafonné après couverture / Dette brute	56 %	51 %
Titrisation à taux variable avant couverture	1 337,1	1 336,1
Swaps receveurs du taux variable et payeurs du fixe	(738,0)	(629,4)
Autre dette à taux variable (non couverte)	522,8	642,9
Swaps receveurs du taux fixe et payeurs du taux variable sur les obligations	500,0	300,0
Sous total dette nette à taux variable après couverture	1 621,9	1 649,6
% de la dette à taux variable après couverture / Dette brute	44 %	49 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 037,5)	(883,3)
Endettement financier net	2 631,4	2 483,9

Instruments dérivés de couverture de juste valeur

Au 31 décembre 2025, le portefeuille des swaps de taux d'intérêt associé à ces dérivés qualifiés de couverture de juste valeur relatifs aux obligations décrites dans la note 19.1.1 était le suivant :

Swaps payeurs de taux variable

	TOTAL NOMINAL (en millions de devises)	TOTAL NOMINAL (en millions d'euros)	DATE D'ÉCHÉANCE	TAUX MOYEN D'INTÉRÊT FIXE REÇU	TAUX VARIABLE PAYÉ	JUSTE VALEUR ⁽ⁱ⁾ (en millions d'euros)
Euro	300,0	300,0	juin 2028	(0,02 %)	Euribor 3M	(16,1)
Euro	200,0	200,0	septembre 2030	2,42 %	Euribor 3M	(0,5)
Total	500,0					(16,6)

⁽ⁱ⁾ Les instruments dérivés sont présentés à leur juste valeur y compris les intérêts courus à payer pour un montant de 0,3 million d'euros.

Au 31 décembre 2024, le portefeuille se présentait comme suit :

Swaps payeurs de taux variable

	TOTAL NOMINAL (en millions de devises)	TOTAL NOMINAL (en millions d'euros)	DATE D'ÉCHÉANCE	TAUX MOYEN D'INTÉRÊT FIXE REÇU	TAUX VARIABLE PAYÉ	JUSTE VALEUR ⁽ⁱ⁾ (en millions d'euros)
Euro	300,0	300,0	juin 2028	(0,02 %)	Euribor 3M	(21,5)
Total		300,0				(21,5)

⁽ⁱ⁾ Les instruments dérivés sont présentés à leur juste valeur y compris les intérêts courus à recevoir pour un montant de 0,4 million d'euros.

La juste valeur des swaps de taux qualifiés de couverture de juste valeur et de celle des obligations se présentait comme suit :

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Juste valeur des swaps de taux	(16,6)	(21,5)
Juste valeur des obligations	17,7	21,6

Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie

Dans le cadre de la politique définie ci-dessus, le Groupe a souscrit différents swaps payeurs de taux fixe.

Les swaps qualifiés de couvertures de flux de trésorerie arrivent à échéance en septembre 2028. Le Groupe a l'intention de renouveler une part significative de ces

swaps de façon à se couvrir contre la variabilité des intérêts futurs associés à son endettement à taux variable concernant principalement les programmes de titrisation, conformément à la stratégie décrite ci-dessus. Les couvertures sont allouées par devise en fonction des anticipations du Groupe sur l'évolution des taux d'intérêts liés à ces devises.

Les instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie sont présentés dans les tableaux suivants :

Au 31 décembre 2025 :

Swaps payeurs de taux fixe

	TOTAL NOMINAL (en millions de devises)	TOTAL NOMINAL (en millions d'euros)	DATE D'ÉCHÉANCE	TAUX VARIABLE REÇU	TAUX MOYEN D'INTÉRÊT FIXE PAYÉ (REÇU)	JUSTE VALEUR ⁽ⁱ⁾ (en millions d'euros)
Dollar américain	100,0	85,1	avril 2026	SOFR capi	4,17 %	(0,1)
	50,0	42,6	mai 2026	SOFR	3,61 %	—
	100,0	85,1	mai 2027	SOFR	3,71 %	(0,5)
	100,0	85,1	septembre 2027	SOFR	3,27 %	—
	50,0	42,6	mars 2028	SOFR	3,69 %	(0,4)
	50,0	42,6	juin 2028	SOFR	3,46 %	(0,2)
	200,0	170,2	septembre 2028	SOFR	3,16 %	0,6
Dollar canadien	50,0	31,1	mars 2028	CORRA	2,41 %	0,1
Franc suisse	50,0	53,7	juin 2028	Saron	(2,25 %)	0,1
Euro	100,0	100,0	avril 2027	Euribor 3M	1,93 %	0,2
Total		738,0				(0,1)

⁽ⁱ⁾ Les instruments dérivés sont présentés à leur juste valeur y compris les intérêts courus à recevoir pour un montant de 0,1 million d'euros.

Au 31 décembre 2024 :

Swaps payeurs de taux fixe

	TOTAL NOMINAL (en millions de devises)	TOTAL NOMINAL (en millions d'euros)	DATE D'ÉCHÉANCE	TAUX VARIABLE REÇU	TAUX MOYEN D'INTÉRÊT FIXE PAYÉ (REÇU)	JUSTE VALEUR ⁽ⁱ⁾ (en millions d'euros)
Dollar américain	100,0	96,3	janvier 2025	SOFR capi	0,88%	1,0
	100,0	96,3	juillet 2025	SOFR capi	2,57%	1,3
	100,0	96,3	décembre 2025	SOFR capi	3,80%	0,3
	100,0	96,3	avril 2026	SOFR capi	4,17%	—
	50,0	48,1	mai 2026	SOFR capi	3,61%	0,3
	100,0	96,3	septembre 2027	SOFR capi	3,27%	1,9
Franc suisse	150,0	159,4	décembre 2025	Saron	1,79%	(2,8)
Euro	100,0	100,0	mars 2025	Euribor 3M	3,48%	(0,1)
Total	788,8					1,8

⁽ⁱ⁾ Les instruments dérivés sont présentés à leur juste valeur y compris les intérêts courus à recevoir pour un montant de 1,5 million d'euros.

Les variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ont été comptabilisées en diminution de la réserve de couverture de flux de trésorerie pour un montant de 0,7 million d'euros avant impôt (en diminution de 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2024). L'inefficacité reconnue en résultat en 2025 n'était pas significative.

Sensibilité à la variation des taux d'intérêt

Au 31 décembre 2025, une augmentation des taux d'intérêt de 1 % sur la dette à taux variable après prise en compte des opérations de couverture effective aurait eu pour conséquence une hausse de la charge annuelle d'intérêt d'un montant de 12,2 millions d'euros et un gain de 12,3 millions d'euros relatif à la variation de la juste valeur des instruments de couverture, dont 0,6 million d'euros d'augmentation en résultat financier et 11,7 millions d'euros d'augmentation des autres éléments du résultat global.

19.3.2. Risque de change

La politique de financement du Groupe consiste à centraliser les dettes externes et à assurer le financement de ses filiales étrangères dans leurs devises de fonctionnement. Le risque de change survient principalement des financements intragroupes en devises autres que l'euro et est géré au niveau de la holding du Groupe. Dans le but de neutraliser l'exposition au risque de change, la société mère du Groupe se finance avec de la dette externe en devises autres que l'euro ou souscrit à des dérivés de change (contrats à terme ou swap de change).

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le gain de change non réalisé constaté dans le résultat global relative aux emprunts externes qualifiés de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger s'est élevé à 29,0 millions d'euros avant impôt.

Au 31 décembre 2025, les contrats à terme présentaient une valeur notionnelle de (9,0) millions d'euros (4,4 millions d'euros de ventes à terme et 13,3 millions d'euros d'achats à terme) et étaient comptabilisés à leur juste valeur pour un montant net négatif de 0,2 million d'euros. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la variation de juste valeur des contrats à terme n'était pas significative (identique pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Sensibilité à la variation des taux de change

En base annuelle, une appréciation (dépréciation) de 5 % de l'euro par rapport aux principales devises (dollars américain, canadien, australien et livre sterling) se serait traduit par une diminution (augmentation) du chiffre d'affaires de 507,4 millions d'euros et par une baisse (hausse) du résultat opérationnel avant autres produits et autres charges de 32,2 millions d'euros.

Les résultats des activités libellées en devises étrangères sont consolidés dans le compte de résultat du Groupe, après conversion au taux moyen de la période. Une appréciation (dépréciation) de 5 % de l'euro vis-à-vis de l'ensemble des devises du Groupe par rapport aux taux de change de clôture au 31 décembre 2025 aurait eu pour conséquence une diminution (augmentation) de l'endettement financier et des capitaux propres de respectivement 40,8 millions d'euros et 193,7 millions d'euros.

Endettement financier net par devise de remboursement

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la dette financière nette à la variation des taux de change par devise de remboursement :

(en millions d'euros)	EURO	DOLLAR US	DOLLAR CANADIEN	DOLLAR AUSTRALIEN	COURONNE SUÉDOISE	LIVRE STERLING	FRANC SUISSE	RENMINBI CHINOIS	AUTRES DEVISES	TOTAL
Dettes financières	2 781,6	537,2	160,7	62,5	—	97,1	(27,0)	47,4	9,5	3 668,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	969,8	89,1	69,4	16,6	45,5	28,2	(199,9)	18,0	0,8	1 037,5
Position nette avant couverture	1 811,8	448,1	91,3	45,8	(45,5)	68,9	172,9	29,4	8,8	2 631,4
Effet des couvertures	4,7	(6,8)	(1,4)	(3,0)	—	—	—	6,5	—	—
Position nette après couverture	1 816,4	441,3	89,9	42,8	(45,5)	68,9	172,9	35,9	8,8	2 631,4
Impact d'une dépréciation de 5 % de l'euro		22,1	4,5	2,1	(2,3)	3,4	8,7	1,8	0,4	40,8

19.3.3. Risque de liquidité

La politique poursuivie par le Groupe pour gérer ses liquidités consiste à s'assurer qu'il y aura un montant suffisant de liquidités pour payer les dettes financières à leur échéance. Le Groupe vise à maintenir le niveau de sa trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que celui des facilités de crédit disponibles, à un montant qui couvre les décaissements de trésorerie relatifs aux dettes financières à un horizon de 12 mois.

Au 31 décembre 2025, les échéances contractuelles résiduelles relatives à l'endettement financier et aux instruments dérivés, y compris intérêts à payer, étaient les suivantes :

(en millions d'euros)	ÉCHÉANCES						TOTAL
	UN AN	DEUX ANS	TROIS ANS	QUATRE ANS	CINQ ANS	AU-DELÀ	
Obligations & Schuldschein	—	80,0	983,9	220,0	798,6	—	2 082,5
Titrisation	482,5	—	692,8	161,7	—	—	1 337,0
Autres	213,5	10,1	—	—	—	—	223,6
Dettes financières avant coûts de transaction	696,0	90,1	1 676,7	381,7	798,6	—	3 643,1
Intérêts dus relatifs à l'endettement financier	149,5	125,0	98,6	44,3	28,5	0,1	446,0
Intérêts dus (à recevoir) sur les dérivés	5,4	6,9	3,0	0,6	0,6	—	16,5
Total	850,9	222,0	1 778,3	426,6	827,7	0,1	4 105,6

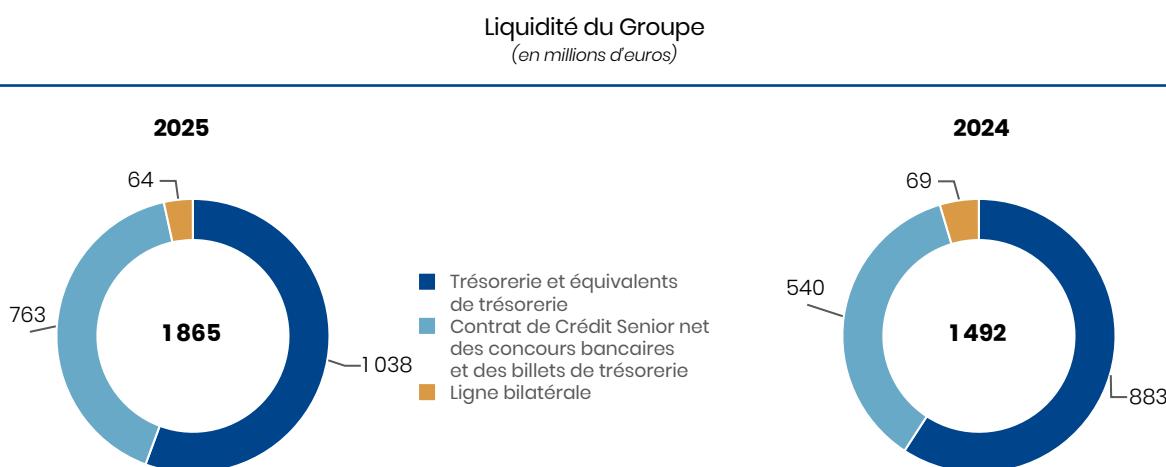
Les obligations arrivent à échéance en 2028 et en 2030 et les Schuldsschein en 2027 et 2029.

Les programmes de titrisation arrivent à échéance en 2026, 2028 et 2029, à la suite des amendements signés en 2024 et 2025. Le financement résultant de ces programmes dépend directement du montant et de la qualité du portefeuille de créances cédées. Dans l'hypothèse où les entités concernées ne respecteraient pas certains engagements, ces

Au 31 décembre 2025, le montant des liquidités du Groupe s'élevait à 1 864,8 millions d'euros (1 491,6 millions d'euros au 31 décembre 2024) en

programmes de titrisation pourraient faire l'objet d'une résiliation anticipée, ce qui aurait un effet défavorable sur la situation financière du Groupe et sa liquidité. Par ailleurs, au cas où les entités *ad hoc* ne seraient plus en mesure d'émettre des instruments de dette à court terme (bILLETS DE TRÉSORERIE) dans des conditions équivalentes à celles pratiquées à ce jour, la liquidité et la situation financière du Groupe pourraient être affectées.

excédent comparé au montant des dettes exigibles à l'horizon de 12 mois et se décompose de la façon suivante :



⁽ⁱ⁾ Incluant les termes du contrat de crédit syndiqué en vigueur à compter du 23 janvier 2024 et amendé le 18 décembre 2025.

En 2025, la liquidité du groupe est composée de 64 millions d'euros de lignes bilatérales, 763 millions d'euros de crédit senior net des concours bancaires et des billets de trésoreries, et 1038 millions d'euros de trésorerie et équivalent de trésorerie.

Contrat de crédit syndiqué

Le 23 janvier 2024, Rexel a conclu un contrat de crédit renouvelable d'un montant global de 700 millions d'euros avec BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Industriel et Commercial, HSBC Continental Europe, ING Bank N.V. French Branch, Natixis et Société Générale comme arrangeurs principaux et teneurs de livres mandatés. Le 18 décembre 2025, Rexel a porté cette ligne à 900 millions d'euros et a prolongé la maturité d'un an. L'échéance de cette ligne de crédit est fixée au 22 janvier 2031.

Intérêts et marge

Les montants utilisés portent intérêt à un taux déterminé en référence (i) au taux EURIBOR, (ii) à la

En 2024, la liquidité du groupe est composée de 69 millions d'euros de lignes bilatérales, 540 millions d'euros de crédit senior net des concours bancaires et des billets de trésoreries, et 883 millions d'euros de trésorerie et équivalent de trésorerie.

marge applicable variant de 0,30 % à 1,40 % en fonction du ratio d'endettement et (iii) à d'autres coûts tels que les coûts obligatoires ou les commissions de non-utilisation des lignes disponibles.

Ratio d'endettement

Ces financements sont soumis au Ratio d'Endettement qui est égal au rapport de (i) la dette nette ajustée sur (ii) l'EBITDA ajusté sans prendre en compte les effets de la norme IFRS 16 :

« L'EBITDA ajusté » signifie, pour une période déterminée, le résultat opérationnel consolidé avant autres produits et autres charges, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe :

- Majoré de l'EBITDA ajusté des douze derniers mois de toute filiale acquise pendant la période considérée au prorata de la participation du Groupe ;
- Majoré des produits relatifs aux dérivés sur matières premières pour couvrir l'exposition aux fluctuations des prix de certaines matières premières lorsque ces dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie selon les normes IFRS ;
- Majoré de l'EBITDA des actifs destinés à être cédés et à l'exclusion de l'EBITDA des actifs vendus au cours de la période ;
- Majoré des amortissements et des dépréciations ;
- À l'exclusion des charges relatives à toute rémunération en actions des salariés et dirigeants lorsque ces rémunérations ont un effet sur l'endettement financier ;
- Majoré des charges calculées relatives à des plans de rémunérations en actions et des charges relatives à la participation des salariés lorsque ces charges ont un effet sur l'endettement ;
- À l'exclusion de l'effet non récurrent de l'évolution du prix du cuivre inclus dans les câbles tel que mentionné dans le communiqué de presse relatif aux états financiers consolidés de la période considérée ;
- Majoré des coûts de restructuration et des coûts relatifs aux acquisitions.

« La dette nette consolidée » ajustée signifie :

- Toute dette financière portant intérêts (que les intérêts au titre de cette dette soient payés ou capitalisés) courante et non courante :
 - Excluant les coûts de mise en place des financements (commissions de montage, honoraires juridiques, frais de conseil), ainsi que des charges financières supportées au titre du remboursement anticipé de la dette ;
 - Excluant les prêts intra-groupe ;

- Incluant toute dette relative à l'émission de valeurs mobilières qui ne sont pas obligatoirement remboursables en actions ;
- Incluant tout autre montant assimilé à un emprunt selon les normes comptables internationales ;
- Majorée des intérêts courus (y compris les intérêts capitalisés) à l'exclusion des intérêts courus au titre de prêts intra-groupe ; et
- Diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Ce ratio d'endettement peut excéder 3,50 trois fois durant la durée du contrat de crédit syndiqué, étant précisé que ce seuil ne peut être dépassé plus de deux fois consécutivement. Par ailleurs, ce seuil pourra être porté au-delà de 3,75 une seule fois sans jamais pouvoir dépasser 3,90 au cours de la vie du contrat de crédit syndiqué.

Autres financements

Rexel dispose d'une ligne de crédit bilatérale de 64,0 millions d'euros : 40 millions de dollars américains à la Wells Fargo Bank International dont l'échéance est en juin 2027 et une ligne de 30,0 millions d'euros à la Royal Bank of Canada dont l'échéance a été prorogée d'un an jusqu'en août 2030. Au 31 décembre 2025, ces lignes n'étaient pas tirées.

Rexel dispose également d'une ligne de crédit de 20,0 millions d'euros avec la BPI qui arrive à échéance en novembre 2027. Au 31 décembre 2025, cette ligne était intégralement tirée.

Les dettes fournisseurs, qui s'élevaient à 2 170,9 millions d'euros au 31 décembre 2025 (2 305,4 millions d'euros au 31 décembre 2024), sont exigibles à moins d'un an et sont financées par les flux nets positifs de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

19.3.4. Risque de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés.

Le risque de crédit concernant les créances clients est limité du fait du grand nombre de clients, de la diversité de leurs activités (installateurs, industries, administrations publiques) et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger. Par ailleurs, des programmes d'assurance-crédit ont été mis en place au sein du Groupe.

Le risque de contrepartie concernant la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés est également limité en raison de la qualité des contreparties en question qui sont les établissements financiers historiques du Groupe situés quasi-exclusivement en Europe.

Au 31 décembre 2025, le risque maximum, correspondant à l'encours des créances clients s'élevait à 2 682,0 millions d'euros (2 694,4 millions d'euros au 31 décembre 2024) et est détaillé en note 13.2 Créances clients.

Le risque de contrepartie concernant la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés s'élevait à 1 038,6 millions d'euros au 31 décembre

2025 (886,9 millions d'euros au 31 décembre 2024) et correspond à la valeur nette comptable de l'ensemble de ces éléments.

Le risque de contrepartie maximum sur les autres actifs financiers du Groupe s'élevait à 883,8 millions d'euros (779,4 millions d'euros au 31 décembre 2024) et correspond principalement aux rabais fournisseurs à recevoir.

19.4. Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers par catégorie

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers par catégories telles définies dans l'IFRS 9 et la hiérarchie de juste valeur telle que définie par l'IFRS 13 :

AU 31 DÉCEMBRE 2025 (en millions d'euros)	Note	CATÉGORIES COMPTABLES					
		ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	HIERARCHIE JUSTE VALEUR
							(i)
ACTIFS							
Instruments dérivés	12.5 / 13.3	0,1	0,9	—	1,0	1,0	2
Dépôts	12.5	—	—	58,6	58,6	58,6	
Prêts	12.5	—	—	0,5	0,5	0,5	
Créances clients	13.2	—	—	2 682,0	2 682,0	2 682,0	
Rabais fournisseurs à recevoir	13.3	—	—	441,6	441,6	441,6	
Autres créances	13.3	—	—	383,0	383,0	383,0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19.1	1 037,5	—	—	1 037,5	1 037,5	
PASSIFS							
Obligations	19.1	—	—	1 782,6	1 782,6	1 804,0	1
Autres dettes financières y compris les intérêts courus	19.1	—	—	1 842,8	1 842,8	1 842,8	
Dettes liées aux acquisitions	17/20	28,6	—	—	28,6	28,6	2
Instruments dérivés	17/20	16,6	1,2	—	17,8	17,8	2
Dettes locatives	12.4	—	—	1 488,4	1 488,4	1 488,4	
Dettes fournisseurs	—	—	—	2 170,9	2 170,9	2 170,9	
Remises clients à payer	20	—	—	235,0	235,0	235,0	
Autres dettes	20	—	—	359,7	359,7	359,7	

(i) Hiérarchie de la juste valeur :

- Niveau 1 : prix de marchés cotés (prix vendeur pour les actifs financiers / prix acheteur pour les passifs financiers) et trésorerie ;
- Niveau 2 : modèle interne utilisant des hypothèses observables.

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en millions d'euros)	Note	CATÉGORIES COMPTABLES					
		ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	HIÉRARCHIE JUSTE VALEUR (i)
ACTIFS							
Instruments dérivés	12.5 / 13.3	0,3	3,3	—	3,6	3,6	2
Dépôts	12.5	—	—	54,5	54,5	54,5	
Prêts	12.5	—	—	0,5	0,5	0,5	
Créances clients	13.2	—	—	2 694,4	2 694,4	2 694,4	
Rabais fournisseurs à recevoir	13.3	—	—	449,7	449,7	449,7	
Autres créances	13.3	—	—	274,7	274,7	274,7	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19.1	883,3	—	—	883,3	883,3	
PASSIFS							
Obligations	19.1	—	—	1 378,8	1 378,8	1 374,5	1
Autres dettes financières y compris les intérêts courus	19.1	—	—	1 842,1	1 842,1	1 842,1	
Dettes liées aux acquisitions	17/20	127,8	—	—	127,8	127,8	2
Instruments dérivés	17/20	21,7	3,0	—	24,7	24,7	2
Dettes fournisseurs		—	—	2 305,4	2 305,4	2 305,4	
Remises clients à payer	20	—	—	238,3	238,3	238,3	
Autres dettes	20	—	—	478,2	478,2	478,2	

(i) Hiérarchie de la juste valeur :

- Niveau 1 : prix de marchés cotés (prix vendeur pour les actifs financiers / prix acheteur pour les passifs financiers) et trésorerie ;
- Niveau 2 : modèle interne utilisant des hypothèses observables.

Note 20. Autres dettes

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Remises clients à payer	235,0	238,3
Dettes au personnel et charges sociales	355,1	343,9
TVA à payer et autres taxes sur le chiffre d'affaires	73,8	72,3
Instruments dérivés	0,3	3,1
Dettes liées aux acquisitions	(1)	5,4
Autres dettes	(2)	359,7
Produits constatés d'avance	10,3	11,5
Total des autres dettes	1 039,5	1 227,1

(i) Incluent les compléments de prix au titre des acquisitions de Talley à moins d'un an.

(2) En 2024, comprenait l'amende de 124 millions d'euros reçue de l'Autorité de la Concurrence Française, payée en avril 2025 (voir note 23).

Note 21. Transactions avec les parties liées

Les charges au titre des rémunérations des membres du comité exécutif du Groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
Salaires et autres avantages à court terme	(1) 9,4	7,6
Avantages postérieurs à l'emploi - coût des services rendus	0,6	0,5
Indemnités de fin de contrat	3,4	—
Attribution gratuite d'actions et stocks options	(2) 5,0	4,4

(1) Comprènnent les charges sociales et les charges assises sur salaires payées par le Groupe.

(2) Charge liée aux plans d'attribution gratuite d'actions et aux plans de stocks options décrits en note 7.

En cas de rupture du contrat de travail, le Groupe pourrait être amené à verser pour l'ensemble des membres du comité exécutif un montant global de 9,0 millions d'euros.

Note 22. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Conformément au Règlement n° 2016-09 émis par l'Autorité des normes comptables, le tableau suivant présente le montant hors taxes des honoraires (hors

débours) versés par la maison-mère et ses filiales françaises au titre du mandat de Commissaire aux comptes :

(en millions d'euros)	PWC AUDIT		KPMG S.A.		TOTAL	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Audit (émetteur)	0,7	0,6	0,7	0,7	1,4	1,4
Audit (sociétés consolidées)	2,3	2,7	2,8	2,5	5,1	5,3
Services Autres que la Certification des Comptes	0,2	0,3	0,7	0,6	0,9	0,9
Directive sur les rapports de développement durable des entreprises	0,2	0,2	0,2	0,2	0,5	0,4
Total	3,4	3,9	4,5	4,1	7,9	8,0

Les services liés à l'audit intègrent les honoraires relatifs à des travaux requis par la loi, ainsi qu'aux lettres de confort.

Note 23. Passifs éventuels et litiges

Le Groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de Rexel ou de l'une de ses filiales pour régler le litige et que le montant peut être estimé de façon fiable.

La principale procédure en cours est la suivante :

Enquête de l'Autorité de la Concurrence

Le 6 septembre 2018, des perquisitions ont été menées dans les locaux de Rexel dans le cadre d'une enquête judiciaire dirigée par un juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Paris. Cette enquête, réalisée avec la coopération de l'Autorité de la Concurrence, se concentre principalement sur le mécanisme des dérogations sur le marché de la distribution de matériel électrique.

À la suite de ces perquisitions et au terme de son enquête, l'Autorité de la Concurrence a rendu une décision le 29 octobre 2024. L'Autorité de la Concurrence a constaté que le mécanisme des dérogations n'était pas anticoncurrentiel en soi, mais que sa mise en œuvre avait donné lieu à deux accords verticaux visant à fixer les prix de revente de Rexel : l'un entre Rexel et Schneider du 13 décembre 2012 au 6 septembre 2018, et l'autre entre Rexel et Legrand du 24 mai 2012 au 14 septembre 2015.

L'Autorité de la Concurrence a infligé une amende de 124 millions d'euros à Rexel. En 2024, l'amende a été comptabilisée en autres charges (voir note 8) et a été payée en avril 2025.

Rexel estime qu'il a toujours été libre de fixer ses prix de revente. Il a donc fait appel de cette décision

devant la Cour d'Appel de Paris le 16 décembre 2024. À la suite de cet appel, une créance et une provision ont été comptabilisées pour un montant de 124,0 millions d'euros (voir notes 13.3 et 17).

Enquête Judiciaire

Dans le cadre de l'enquête judiciaire qui est toujours en cours, Rexel a été placé sous enquête formelle avec supervision judiciaire et a été contraint de mettre de côté une garantie en espèces de 48 millions d'euros. Cette décision est une étape procédurale qui ne préjuge pas de la culpabilité de Rexel. Rexel continue de contester vigoureusement les motifs et la validité de cette décision et entend exercer les recours juridiques appropriés pour faire valoir ses droits.

Note 24. Événements postérieurs à la période de reporting

À la date de présentation des états financiers consolidés, il n'y a pas eu d'événements postérieurs.

Note 25. Sociétés consolidées au 31 décembre 2025

	SIÈGE SOCIAL	% INTÉRÊT/CONTRÔLE
FRANCE		
Holding et sociétés de services du Groupe		
Rexel	Paris	Société mère
Rexel Développement S.A.S.	Paris	100,00
Rexel Holding International S.A.S.	Paris	100,00
Rexel Amérique Latine S.A.S.	Paris	100,00
Sociétés d'exploitation		
Rexel France S.A.S.	Paris	100,00
Espace Elec S.A.S.	Ajaccio	100,00
Bizline S.A.S.	Paris	100,00
BCCT S.A.S.	Paris	100,00
GIGAMEDIA S.A.S.	Paris	100,00
Francofa Eurodis S.A.S.	Neuilly-Plaisance	100,00
La Boîte Electrique S.A.S.	Paris	100,00
La Boîte Electrique Bis S.A.S.	Paris	100,00
Esabora Digital Services S.A.S.	Paris	100,00
Sofinther S.A.S.	Bouguenais	100,00
Cordia S.A.S.	Mitry-Mory	100,00
Itesa-Veditec	Marseille	100,00
Mavisun S.A.S	Paris	51,00
Freshmile S.A.S.	Entzheim	100,00

	SIÈGE SOCIAL	% INTÉRÊT/CONTRÔLE
EUROPE		
Allemagne		
Rexel GmbH	Munich	100,00
Rexel Germany GmbH & Co KG	Munich	100,00
Rexel Germany Verwaltungs GmbH	Munich	100,00
Rexel Germany Beteiligungs GmbH	Munich	100,00
Rexel Industrial Solutions GmbH	Munich	100,00
Royaume-Uni		
Denmans Electrical Wholesalers Ltd.	Birmingham	100,00
Rexel (UK) Ltd.	Birmingham	100,00
Newey & Eyre Ltd.	Birmingham	100,00
Parker Merchanting Limited	Birmingham	100,00
WF Electrical Plc	Birmingham	100,00
Warrior (1979) Ltd.	Birmingham	100,00
Rexel UK Pension Trustees Ltd.	Birmingham	100,00
Clearlight Electrical Ltd.	Birmingham	100,00
Suède		
Rexel Sverige AB	Älvsjö	100,00
Autriche		
Rexel Central Europe Holding GmbH	Vienne	100,00
Rexel Austria GmbH	Vienne	100,00
Comtech IT Solutions GmbH	Annaberg	100,00
Pays-Bas		
Rexel Nederland B.V.	Zoetermeer	100,00
Wasco Group B.V.	Twello	100,00
Wasco Holding B.V.	Twello	100,00
Wasco Groothandels Groep B.V.	Twello	100,00
Wasco Distributiecentrum B.V.	Twello	100,00
Wasco Energie Centrum B.V.	Twello	100,00
Aircovent B.V.	Twello	100,00
Het Onderdeel B.V.	Twello	100,00
Wasco Twello B.V.	Twello	100,00
S. Van Westerborg & Zonen B.V.	Hoofddorp	100,00
Italie		
Rexel Italia SpA	Milan	100,00
Tecno-Bi S.r.l.	Sassuolo	90,00
Comm-Tech S.r.l.	Casalgrande	90,00
Belgique		
Rexel Belgium S.A.	Zellik	100,00
Irlande		
M Kelliher 1998 Ltd.	Tralee	100,00
Suisse		
Elektro Material AG	Zurich	100,00

	SIÈGE SOCIAL	% INTÉRÊT/CONTRÔLE
Luxembourg		
Rexel Luxembourg S.A.	Luxembourg	100,00
REXEL RE S.A.	Luxembourg	100,00
Slovénie		
Rexel d.o.o.	Ljubljana	100,00
AMÉRIQUE DU NORD		
États-Unis		
Rexel USA, Inc.	Dallas	100,00
SKRLA LLC	Dallas	100,00
SPT Holdings Inc.	Dallas	100,00
Rexel of America, LLC	Dallas	100,00
Talley LLC	Santa Fe Springs	100,00
Warshauer Generator LLC	Tinton Falls	100,00
Canada		
Rexel North America Inc.	St Laurent	100,00
Rexel Canada Electrical Inc.	Mississauga	100,00
Rexel Canada GP Corporation	Mississauga	100,00
Rexel Canada Limited Partnership	Mississauga	100,00
Lineman's Testing Laboratories of Canada Limited	Ontario	100,00
Apex Industries Corporation	Thornhill	40,00
Apex Automation Ltd	Thornhill	40,00
Automatisation Jacmar Inc.	Montréal	100,00
ASIE PACIFIQUE		
Hong Kong RAS		
Huazhang Electric Automation Holding Co Ltd.	Hong Kong	100,00
Chine		
Rexel Ouneng (Beijing) Technology Co. Ltd.	Pékin	100,00
Rexel Electric Co. Ltd.	Shanghai	100,00
Zhejiang Huazhang Automation Equipment Co. Ltd.	Huanzhou	100,00
Rexel Intelligent Control (Hangzhou) Co., Ltd	Huanzhou	100,00
Rexel China Management Co. Ltd.	Shanghai	100,00
Suzhou Xidian Co. Ltd.	Suzhou	100,00
Rexel Electric Service (Suzhou) Co. Ltd.	Suzhou	100,00
Beijing Zhongheng Hengxin Automation Equipment Co. Ltd.	Pékin	100,00
Henan Qixin Automation Equipment Co. Ltd.	Zhengzhou	100,00
Shanghai Suhua Industrial Control Equipment Co. Ltd.	Shanghai	100,00
LinElec Business Consulting (Shanghai) Limited	Shanghai	100,00
Zhonghao (Shanghai) Technology Co. Ltd.	Shanghai	100,00
Jinan Rexel Enterprise Management Services Co, Ltd.	Jinan	100,00
Rexel Electrical Equipment Maintenance Service (Handan) Co, Ltd	Handan	100,00
Inde		
Rexel India Private Limited	Pune	100,00

	SIÈGE SOCIAL	% INTÉRÊT/CONTRÔLE
Australie		
Rexel Holdings Australia Pty Ltd.	Sydney	100,00
Rexel Electrical Supplies Pty Ltd.	Sydney	100,00
<u>Australian Regional Wholesalers Pty Ltd.</u>	Sydney	100,00

III. Rapport des commissaires aux comptes

Rexel SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG S.A.
Tour Eqho
2, avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
(Exercice clos le 31 décembre 2025)

À l'Assemblée générale de la société Rexel S.A.,

Rexel S.A.
13, boulevard du Fort de Vaux
CS60002
75838 Paris Cedex 17

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Rexel S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une

image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de la valeur recouvrable des goodwill

Description du risque

Notes 12.1 « Goodwill et immobilisations incorporelles » et 12.2 « Test de dépréciation » de l’annexe aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2025, les goodwill sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 3 907,6 millions d’euros, soit 27% du total des actifs du Groupe. Un test de dépréciation de ces actifs est réalisé au moins une fois par an au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés ces actifs. Comme mentionné dans la note 12.2 de l’annexe aux comptes consolidés, une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d’une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable qui est déterminée sur sa valeur d’utilité.

La détermination de la valeur d’utilité des UGT est réalisée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés et requiert des jugements de la direction, en particulier pour la détermination des prévisions du taux d’EBITA ainsi que pour le choix des taux d’actualisation et de croissance à long terme.

Tel qu’indiqué dans la note 12.2 de l’annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2025, un test de dépréciation de toutes les UGT comprenant un goodwill et des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie a été réalisé et une charge de dépréciation de 27,6 millions d’euros a été constatée sur les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie du Royaume-Uni. Les unités génératrices de trésorerie pour lesquelles une variation négative de 50 points de base du taux d’EBITA, des taux de croissance à long terme, une variation positive de 50 points de base des taux d’actualisation conduirait à reconnaître des dépréciations complémentaires sont détaillées dans la note 12.2 de l’annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré l’évaluation de la valeur recouvrable des goodwill comme un point clé de l’audit, du fait de l’importance de ces actifs dans le bilan consolidé et dans la mesure où l’appréciation

par la Direction des hypothèses présentées ci-dessus comporte une part de jugement et d’incertitude.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus budgétaire du Groupe, à partir duquel sont construites les projections de flux de trésorerie utilisées pour réaliser ces tests de dépréciation.

Nous avons :

- apprécié la conformité de la méthodologie appliquée aux normes comptables en vigueur ;
- apprécié le caractère raisonnable des taux de croissance à long terme et des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie prévisionnels avec l'appui de nos experts en évaluation financière ;
- apprécié la cohérence des principales variations de valeurs recouvrables par UGT par rapport à l'exercice précédent ;
- apprécié les éléments composant la valeur comptable des UGT ;
- vérifié l'exactitude arithmétique du modèle d'élaboration des flux de trésorerie utilisé pour les UGT sur lesquels une charge de dépréciation a été constatée.

Nos procédures complémentaires ont porté sur les principales UGT sensibles aux hypothèses de taux

d'EBITA, taux d'actualisation ou de taux de croissance à long terme, soit le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Australie.

Pour ces UGT nous avons :

- apprécié la fiabilité du processus d'établissement des hypothèses, notamment en analysant les causes des éventuelles différences entre les prévisions des années précédentes et les réalisations ;
- apprécié la cohérence des projections de flux de trésorerie au regard de l'environnement économique local ;
- corroboré, notamment par des entretiens avec la Direction, le caractère raisonnable des principales données et hypothèses reprises dans les projections de flux de trésorerie (croissance des ventes, taux d'EBITA) ;
- vérifié l'exactitude arithmétique du modèle d'élaboration des flux de trésorerie utilisé et de l'analyse de sensibilité.
- Enfin, nous avons vérifié que les notes 12.1 et 12.2 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Rabais fournisseurs

Description du risque

Notes 6 « Marge brute », 13.1 « Stocks » et 13.3 « Autres actifs courants » de l'annexe aux comptes consolidés

Rexel conclut des accords annuels avec un certain nombre de fournisseurs, au terme desquels le Groupe reçoit des rabais fondés sur des volumes d'achat. Une partie des rabais liés aux volumes d'achat est calculée mécaniquement selon des taux garantis (rabais inconditionnels) et une autre partie de ces rabais est conditionnée par l'atteinte d'objectifs (rabais conditionnels). Le Groupe reçoit également des rabais fondés sur des objectifs qualitatifs. Ces rabais sont comptabilisés en diminution du coût des ventes.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus de suivi des contrats de rabais conclus avec les fournisseurs, et relatif à l'estimation des rabais dans la détermination du coût des ventes. Nous nous sommes assurés de la permanence des méthodes

Nous avons considéré l'évaluation des rabais reçus des fournisseurs comme un point clé de l'audit, compte tenu :

- du montant significatif des rabais ;
- de la diversité des termes contractuels ;
- des estimations nécessaires relatives aux données d'achats et autres données qualitatives auxquelles doivent être appliquées les clauses des contrats pour la détermination du montant à recevoir à la clôture de l'exercice ;
- de leur incidence sur la valorisation des stocks.

dans la détermination des rabais fournisseurs et nous avons évalué la conception et la mise en œuvre de certains contrôles.

Nous avons également réalisé les procédures suivantes :

- analysé, sur base d'échantillonnage, les contrats signés avec les fournisseurs ainsi que la correcte

- application des termes de ces contrats pour la détermination des rabais comptabilisés sur l'exercice en particulier au regard des volumes achetés et de l'atteinte des objectifs qualitatifs, le cas échéant ;
- réconcilié, sur base d'échantillonnage, le montant des achats réalisés avec les bases de calcul utilisées pour la détermination des rabais à recevoir en fin d'exercice, ainsi qu'avec les éventuelles confirmations d'achats reçues des fournisseurs par le Groupe, et apprécié l'atteinte des objectifs conditionnels au regard des volumes achetés ; apprécié la conformité de la méthodologie appliquée aux normes comptables en vigueur ;
 - évalué le caractère recouvrable des créances à recevoir des fournisseurs au titre des rabais et vérifié l'absence de créances anciennes à recevoir ;
 - analysé les rabais reçus au cours de l'exercice au titre des créances à recevoir de l'exercice précédent afin d'évaluer la fiabilité des estimations réalisées par la direction ;
 - vérifié, sur base d'échantillonnage, la correcte prise en compte des rabais dans la valorisation des stocks de marchandises.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être

inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Rexel S.A. par votre assemblée générale du 16 mai 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 25 mai 2016 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 14ème année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 10ème année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que

celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit

appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes

consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L821-27 à L821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 12 février 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

François Jaumain

Associé

KPMG S.A.

Éric Jacquet

Associé

Agathe Labaquére

Associée